



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission permanente de 2023

Papeete, le 30 janvier 2024

N° 2023-13/PV

PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures 18 minutes

PRÉSIDENTE de M. Oscar, Manutahi Temaru
président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION	7
– Rapport n° 74-2023 relatif à un projet de délibération de règlement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2022	7
– Rapport n° 75-2023 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2022.....	7
– Rapport n° 78-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'arts pour l'exercice 2022 et affectation de son résultat	12
– Rapport n° 76-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat	24
– Rapport n° 70-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Punaauia et affectation de son résultat	29
– Rapport n° 71-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Makemo et affectation de son résultat	35
– Rapport n° 72-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Hao et affectation de son résultat	35
– Rapport n° 73-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « G.R.E.P.F.O.C » et affectation de son résultat.....	49
– Rapport n° 80-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat	55
– Rapport n° 68-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.....	61
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	71

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Pour la prochaine prière, y aurait-il possibilité d'inclure, à quel moment l'État français respectera la décision de l'assemblée générale des Nations Unies ?*

Je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, cette séance a été convoquée par lettre datée du 6 septembre 2023.

— Lecture en est donnée —

Le président : Je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	présente
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M ^{me}	Niva	Pauline	présente
M ^{me}	Flores-Le Gayic	Béatrice	présente
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Teremate	Ruben	présent
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maite	présente
M ^{me}	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	présente
M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	absente
M.	Maono	Vincent	présent
M ^{me}	Flores	Rachelle	présente
M.	Cowan	Mike	présent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M.	Lissant	Simplicio	absent
M ^{me}	Haiti	Pascale	arrivée en cours de séance
M.	Maraeura	Tahuhu	absent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente

Assistent à titre consultatif :

M ^{me}	Boudouani-Chaumette	Teave	présente
M ^{me}	Brown	Tahia	présente
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Hoiore	Tevaipaea	présent
M.	Teraiarue	Tevahiarri	présent
M ^{me}	Vanaa	Elise	présente

Siègent au banc du gouvernement : Madame la vice-présidente du gouvernement Éliane Tevahitua, Madame et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal et Jordy Chan.

PROCURATIONS

Le président : Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je demande à Madame la secrétaire générale de lire les procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Lundi 11 septembre 2023		
N° 9546 - 9 h 17	Teumere Atger-Hoi	Maite Hauata Ah-Min
N° 9544 - 9 h 14	Tahuhu Maraeura	Yseult Butcher-Ferry
N° 9545 - 9 h 14	Simplicio Lissant	Tepuaraurii Teriitahi
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 9547 - 9 h 50	Joëlle Frebault	Pascale Haiti
N° 9548 - 14 h 55	Béatrice Flores-Le Gayic	Frangélica Bourgeois-Tarahu

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Nous allons commencer par les deux dossiers groupés.

Je demande à Madame le secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici l'ordre du jour proposé :

- I) *Approbaton de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports et des projets de délibération ;*
- III) *Clôture de la séance.*

Le président : Nous passons au vote. Qui est pour ?... Contre ?...

Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les élus, *bonjour*.

Je me permets de vous transmettre une demande émanant du ministre de l'Agriculture qui ne pourra pas être présent aujourd'hui parce qu'il est en déplacement et demande à ce que ses deux dossiers soient retirés, il veut les défendre lui-même. Voilà. Si vous en étiez d'accord du retrait des deux dossiers qui concernent le ministre de l'Agriculture, Monsieur Taivini Teai.

Le président : Madame Pauline Niva.

M^{me} Pauline Niva : Monsieur le président, Madame la secrétaire, chers collègues, *bonjour*.

Ce que je demande c'est de retirer le dossier, le compte financier de l'ICPF, l'Institut des cancers en Polynésie, du fait que pour moi c'est trop important pour que l'on puisse débattre en commission permanente, du fait qu'à l'intérieur de ce compte financier, à aucun moment il apparaît une participation de l'État. Donc, l'ICPF juste pour rappel étant un institut qui est faite à la demande de Monsieur Macron pour répondre à l'impact néfaste sur la santé de notre population en Polynésie...

Le président : Je m'excuse Madame la conseillère, nous allons d'abord décider de cette demande concernant notre ministre de l'Agriculture et ensuite on viendra... O.K. (M^{me} **Pauline Niva**, hors micro : « Ah, pardon ! Pardon ! ») Monsieur Tapati s'il vous plaît.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, merci bien.*

Je souhaiterais revenir à la demande formulée par Madame la vice-présidente. Je n'ai point de remarque sur la demande, mais force est de constater qu'en dépit des difficultés rencontrées, les agriculteurs de notre pays, et notamment les vaniculteurs, sont toujours en attente d'idées, de remarques, de décisions et de mesures venant de notre part. On tarde extrêmement ! Effectivement, s'agissant d'agriculture, secteur très important dans le quotidien de notre population, on tarde vraiment. D'ailleurs, on ne peut plus laisser traîner encore parce que depuis notre installation jusqu'à aujourd'hui, c'est la première fois que la question de l'agriculture est discutée ici. Cela fait six mois maintenant. Quant aux problèmes, ils ne cessent de s'accumuler. Donc, je n'ai pas ... Il n'y a pas d'autres solutions puisqu'il n'est pas là. Voilà.

Le président : *Merci bien.*

Madame... Vous avez la parole !

M^{me} Rachelle Flores : *Bonjour à toutes et à tous.* Merci Monsieur le président.

À la demande de la présidente du tourisme, qui demande à retirer le dossier portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'établissement Grands Projets de Polynésie et affectation de son compte de résultat.

Le président : S'il vous plaît, on parlera de cela après ! On termine d'abord avec ce premier dossier concernant l'agriculture, ensuite on viendra sur le dossier...

M^{me} Rachelle Flores : *Merci.*

Le président : Cette demande du ministre de l'Agriculture, je pense qu'on doit respecter cette demande parce que ce n'est pas seulement ceux qui font de la vanille. L'agriculture a aussi un bien sur la santé. Je pense que c'est le plus important. *Nous savons tous que la nourriture que nous mangeons aujourd'hui est à l'origine des complications des maladies graves rencontrées dans notre pays. C'est pour cela que cette demande est très importante. Selon moi, on se doit de la respecter.*

Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : *Monsieur le président, c'est une sage décision parce que notre ministre de l'agriculture avait déjà un voyage dans les îles de programmer. Et lorsque cette proposition d'organiser notre séance aujourd'hui est survenue, il n'a plus pu revenir en arrière et annuler son déplacement parce que les agriculteurs et les pêcheurs l'attendent. Et pour vous tranquilliser Pasteur Tapati, ce que nous examinons concerne le compte financier de l'année 2022. Aussi pour répondre à vos requêtes, il convient aussi d'informer que dans les semaines à venir aura lieu notre séance durant laquelle le Président et les ministres exposeront leurs projets selon les portefeuilles de chacun. Ainsi, il répondra à ta demande.*

Concernant la demande de notre collègue Madame Pauline Niva, le ministre de la santé m'a contacté et il a, effectivement, accepté que soit retiré le dossier concernant notre Institut du cancer. Il a accepté aussi qu'il soit inscrit lors d'une séance qui réunit les 57 représentants élus du peuple.

Le président : *Merci bien.*

*Nous passons au vote de cette demande de retrait pour que... les deux rapports n° 67-2023 et 69-2023 soient reportés. Ceux qui sont pour ?... À l'unanimité. **Merci bien.***

On passe à la question suivante, la demande de Pauline Niva. C'est le rapport n° 81-2023. Vous avez la parole !

M^{me} Pauline Niva : Merci, Monsieur le président.

Pour rappel, ce rapport concerne le compte financier de l'Institut du cancer de notre pays. Et la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi a souhaité que le débat soit inscrit lors notre rencontre avec tout le monde comme Madame Eliane l'a indiqué précédemment parce que cet établissement de lutte contre le cancer est très important.

Merci pour votre attention.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ? On passe au vote. Ceux qui sont pour ? À l'unanimité.

Merci bien.

Nous poursuivons. Nous passons au rapport n° 77-2023.

Vous avez la parole Madame Flores.

M^{me} Rachelle Flores : Merci, Monsieur le président.

Le dossier mérite mûres réflexions et discussions communes avec les élus de l'assemblée.

Le président : Oui, alors ?

M^{me} Rachelle Flores : Il s'agit d'une demande de retrait sur le dernier dossier.

Le président : Il y a des questions ? Non ? Des interventions ?

On passe au vote. Ceux qui sont pour le retrait ? À l'unanimité. Donc, il y a quatre dossiers qui sont retirés.

Oui, on passe au vote pour l'ordre du jour. À l'unanimité.

Merci.

L'ordre du jour est approuvé. *Merci bien.*

Pour le déroulement de notre séance, je vous propose de grouper les dossiers 01, 02, rapports n° 74-2023, n° 75-2023, ainsi que les dossiers 09, 10, rapports n° 71-2023 et n° 72-2023, puis d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant tous les rapports.

Je vous rappelle que dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus, ni débattus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendements seront toutefois discutés lorsque le texte soumis à la procédure simplifiée ne fait pas l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble de la délibération.

Nous passons au vote. Ceux qui sont pour ? À l'unanimité.

Nous poursuivons.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION

RAPPORT N° 74-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE RÈGLEMENT DU BUDGET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORT N° 75-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE REPRISE ET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL POUR L'ANNÉE 2022

Présentés par M^{me} la représentante Hinamoeura Morgant-Cross – M^{me} Maurea Maatuaiahutapu

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous allons commencer par les deux dossiers groupés : le 74-2023 relatif à un projet de délibération de règlement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2022 et le rapport n° 75-2023 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2022.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des projets, Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : Monsieur le président, il vous est présenté le compte financier de l'année 2022 de notre CÉSEC.

De manière globale, ce que je peux dire c'est que cette institution de notre pays est convenablement gérée. On atteste en fait l'exercice 2022 si vous voulez vous pencher sur l'exposé des motifs qui vous a été transmis, son budget primitif était de l'ordre de 111 millions F CFP qui se répartit de la façon suivante : environ 94 millions F CFP en section de fonctionnement et 17 millions F CFP en section d'investissement.

Ce budget a été exécuté. Les recettes de fonctionnement de l'ordre de 95 millions F CFP et en dépense de fonctionnement, vous constatez qu'ils sont de l'ordre de 60 millions F CFP environ. Cela s'explique vous le savez pertinemment, du fait qu'en 2022, à la date du 7 septembre, le CÉSEC a cessé son fonctionnement normal dans l'attente de son renouvellement. C'est ce qui explique qu'il y ait au niveau du fonctionnement de tels reliquats qui restent.

Au niveau de l'investissement, ce que je peux en dire, c'est que ces recettes sont de l'ordre de près de 17 millions F CFP, et que les dépenses réalisées sont de l'ordre de 4,7 millions F CFP environ.

Quoiqu'il en soit, les résultats de fonctionnement font qu'à l'heure actuelle, le résultat de fonctionnement cumulé est de l'ordre de 95 millions F CFP et le solde est affecté en excédent de fonctionnement. Voilà, de manière très globale et factuelle, ce qui l'on est de ce compte.

De nombreuses questions ont été posées en commission. J'attends le lancement des débats pour pouvoir éventuellement apporter d'autres informations à la demande des élus.

Le président : *Merci bien.*

J'invite Madame Maurea Maamaatuaiahutapu à faire l'exposer de ce rapport.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président, chers collègues, Madame la vice-présidente du gouvernement, Madame la ministre de l'emploi et du travail, *bonjour*, chers internautes, cher public, *bonjour*.

Je vous fais une présentation synthétique pour la séance.

Monsieur le président, chers collègues, Madame la vice-présidente du gouvernement.

Il nous est demandé, aujourd'hui, d'examiner et d'adopter un projet de délibération de règlement du budget du CÉSEC et un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget du CÉSEC, pour l'année 2022.

Conformément à la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, les propositions et opérations budgétaires du CÉSEC sont présentées en la même forme du budget de la Polynésie française.

Depuis la délibération n° 2023-19 APF du 13 juillet 2023 que notre assemblée a adoptée et qui est venue modifier la délibération du 13 juin 2005, le nombre de membres du CÉSEC est passé de 48 à 51, avec la création d'un nouveau collège à côté des collèges des entrepreneurs, des salariés, du développement, et de la cohésion sociale et de la vie collective, celui des archipels avec cinq membres, et dans le collège du développement un représentant de la défense de la cause animale, enfin dans le collège de la cohésion sociale et de la vie collective un représentant des étudiants doctorants et un représentant de la défense des droits LGBTQ désigné par l'associations Cousins Cousines de Tahiti.

Le premier projet de délibération a pour objet d'arrêter les comptes du budget du CÉSEC pour l'année 2022, d'arrêter le compte de gestion, de constater la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif, et d'approuver le compte administratif. Il sera rappelé l'article 152 alinéa 1 de la loi organique statutaire qui dispose que :

« Le fonctionnement du conseil économique, sociale, environnemental et culturel est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française. »

C'est ainsi que, par délibération n° 2021-124 APF du 2 décembre 2021 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'année 2022, la dotation allouée au CÉSEC a été fixée à la somme globale de 104 385 400 F CFP : 94 385 400 F CFP en section de fonctionnement et 10 000 000 F CFP en section d'investissement.

Ainsi, les montants définitifs des recettes et des dépenses du budget du CÉSEC pour l'exercice 2022 sont arrêtés comme suit :

- En section de fonctionnement, le résultat de clôture inscrit un excédent de près de 35,5 millions F CFP ramenant ainsi le résultat cumulé au 31 décembre 2022 à près de 95,9 millions F CFP. Les réalisations de recettes de l'exercice 2022 s'établissent à près de 95,7 millions F CFP. Quant au montant définitif des mandats mis en paiement, il s'élève à près de 60,2 millions F CFP (contre 110,7 millions F CFP en 2021), représentant ainsi un taux de réalisation des dépenses de 63,8 %. Cette diminution des dépenses s'explique notamment en raison, d'une part, des travaux de rénovation effectués sur la climatisation du CÉSEC qui ont permis de diminuer les interventions correctives du prestataire et, d'autre part, de la fin du mandat des membres de l'institution en septembre 2022.
- En section d'investissement, le résultat de clôture affiche un excédent de près de 12,3 millions F CFP, portant ainsi le montant du résultat d'investissement cumulé à 24,9 millions F CFP au 31 décembre 2022. Le montant définitif des recettes de l'exercice s'établit à près de 17 millions F CFP. Quant au montant définitif des mandats mis en paiement, il s'élève à plus de 4,7 millions F CFP, représentant un taux de réalisation de 27,9 % du budget d'investissement. Ces crédits ont permis de financer le

règlement définitif du marché de rénovation des installations de climatisation de l'institution, divers travaux d'embellissement et l'acquisition d'ordinateurs ou d'un défibrillateur.

Soit un résultat global pour l'exercice 2022 de 47 727 518 FCFP (35 478 380 F CFP en fonctionnement et 12 249 138 F CFP en investissement).

Quant au bilan d'activité du CÉSEC pour l'année 2022, on peut relever, dans une annexe explicative du CÉSEC, que les mandats de la mission 960 ont totalisé 52 692 674 F CFP, dépenses affichant un taux de réalisation de 61 % par rapport à leur inscription budgétaire, affichant un montant de 85 985 000 F CFP. Ce sont essentiellement la fin du mandat de l'institution au 7 décembre 2022 et le non-renouvellement des membres en cours d'exercice qui n'ont pas permis une consommation de l'ensemble des crédits à l'article 653 – Indemnités, vacation et frais de mission des membres.

En tous les cas, le CÉSEC a pu, en 2022, rendre 12 avis sur saisine contre 38 en 2021, a pu tenir 58 réunions des commissions permanentes contre 209 en 2021 et 14 assemblées plénières contre 25 en 2021.

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 4.744.845 F.CFP, soit une réalisation de 27,9 % du budget d'investissement modifié, crédits qui ont permis notamment de financer de manière définitive le marché de rénovation des installations de climatisation du CÉSEC.

Après pointage des comptes, il est constaté une concordance des résultats entre les écritures tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur pour le budget du CÉSEC de l'exercice 2022.

Sur le deuxième projet de rapport, le résultat de fonctionnement cumulé du budget du CÉSEC pour l'année 2022 s'élève à la somme de 95 867 494 F.CFP (soit 35 478 380 F.CFP au titre du résultat de l'exercice 2022 + 60 389 114 F.CFP au titre du résultat antérieur reporté), de sorte que ce solde se retrouve affecté en excédent de fonctionnement reporté et devra être repris dans les budgets modificatifs.

Ces deux projets de délibération concernant le CÉSEC pour l'exercice 2022 ont fait l'objet d'un examen et d'une discussion par la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, dans sa séance du 29 août 2023.

Ces échanges ont permis à la commission d'aborder trois points : la visite en octobre 2023 du CESE national sur la Participation citoyenne, en présence notamment de représentants du CESE de Nouvelle-Calédonie et du CÉSEC de Corse ; le montant important des réserves étant précisé qu'un prélèvement de la moitié de ces dernières sera effectué pour couvrir les dotations aux amortissements du CÉSEC ; et l'avancement des opérations de renouvellement de l'institution.

À l'arrêt depuis le 7 septembre 2022, soit depuis un an, nous espérons que le CÉSEC sera très vite renouvelé.

En effet, avec un nouveau gouvernement au pouvoir, de nouveaux représentants à l'assemblée de Polynésie française, tous soucieux de réformer la politique économique, environnementale, culturelle et sociale de notre Pays, pour une meilleure répartition des richesses, il est primordial, aujourd'hui, que cette institution représentative de notre société actuelle puisse donner son avis.

Il nous tarde également de prendre connaissance des nouveaux membres du CÉSEC, suite à la réforme opérée en juillet 2023. Une réforme qui a permis d'appliquer trois points que nous avons défendus durant la campagne électorale : l'égalité hommes-femmes ; la promotion de l'égalité des genres et la diversité sexuelle ; une reconnaissance de notre diversité culturelle grâce à une meilleure représentation des archipels.

En conclusion, les deux projets de délibération ayant recueilli un vote favorable à l'unanimité des membres de la commission, à l'issue des débats, je ne peux qu'inviter les collègues de mon groupe à voter pour ces deux projets.

Merci et que l'amour règne.

Le président : Maximum les membres de la commission permanente, qui c'est qui veut intervenir ?

Tepuaraurii, Madame Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : *Monsieur le président, Madame la vice-présidente, chers collègues, chers collaborateurs, chers internautes qui nous regardent, bonjour à toutes et à tous en cette matinée.*

Tout d'abord, merci à notre Pasteur Tapati pour la prière d'ouverture de la séance.

Nous sommes aujourd'hui autour de ces deux premiers dossiers pour notre séance de la commission permanente. Il s'agit, effectivement, de dossiers qui portent sur la gestion de la quatrième institution de notre pays pour l'exercice 2022, que nous avons effectivement approuver à l'unanimité en commission législative le 29 août dernier, comme Madame le rapporteur vient de le dire.

Pas grand-chose à redire sur notre CÉSEC puisque jusqu'ici effectivement le CÉSEC a bénéficié de bonnes dotations budgétaires, mais également a fait preuve d'une bonne gestion, comme vous l'avez précisé Madame la vice-présidente, avec un niveau de réserve qui lui permet de se tourner sereinement vers l'avenir.

Je note au passage que la moitié des résultats cumulés au 31 décembre 2022 devrait être prélevés pour couvrir des dotations aux amortissements de l'institution. Ce qui constitue naturellement une bonne et sage décision. Il aura échappé à personne effectivement qu'en dépenses de fonctionnement, les frais de mission logés aux articles 624 et 625 pour un montant de 3,8 millions F CFP ont largement dépassé les prévisions primitives, mais bon on a obtenu le retour et Madame le rapporteur l'a aussi souligné puisqu'il s'agit effectivement des déplacements qui se sont multipliés en métropole pour nouer des liens plus forts avec les CESER, pas seulement en métropole, mais aussi en Outre-mer. Et donc, des rencontres qui ont été riches comme cela a été dévoilé en commission, avec le CESE national qui va pour la première fois — comme cela a été souligné effectivement — se rendre en Polynésie pour évoquer avec nous le sujet de la participation citoyenne. Et on le voit bien à la fois au niveau des communes et au niveau du Pays qu'aujourd'hui il y a un vrai appel à cette participation citoyenne, à la fois de la part de la population elle-même qui veut de plus en plus avoir son mot à dire et qui a envie d'être consultée, et a envie d'être écoutée, et à la fois nous, au niveau des dirigeants, on voit bien qu'on ne peut pas faire sans justement cette participation citoyenne. Et donc, cela a un intérêt d'autant plus fort.

Ensuite, il s'agit aussi aujourd'hui de réconcilier l'institution, le CÉSEC, avec la population parce que beaucoup de gens pensent à tort et je regrette vraiment — alors je vais être un peu brute — que le CÉSEC ne sert à rien. Or, faux ! On voit bien qu'à l'intérieur il y a une représentativité de la population. Et on voit aussi grâce à la dernière réforme que vous avez portée, Madame la vice-présidente, qu'on aura effectivement un nouveau visage de ce CÉSEC avec de nouvelles représentations que l'on ne peut que saluer. Et donc, effectivement, tout ça j'espère va réconcilier nos concitoyens avec l'image que l'on peut avoir de cette quatrième institution.

Cette quatrième institution qui est en passe effectivement de bientôt redémarrer ses travaux. Je crois qu'on est quasiment, on avait comptabilisé, donc c'est très bientôt. Enfin, on va redécouvrir qui sont les membres qui vont siéger, puis effectivement qui vont pouvoir à nouveau venir nous éclairer. Parce que, hélas, effectivement, comme vous l'avez souligné depuis un moment, ils ne pouvaient pas rendre leur avis, donc on faisait sans leur avis, mais c'est toujours mieux effectivement d'être conforté par l'avis du CÉSEC. Et on voit bien que le CÉSEC a toujours été actif puisque d'après les chiffres 57 % des avis qui

ont été rendus ont eu un impact sur la vie quotidienne des Polynésiens. C'est non négligeable ! Donc il faut qu'on fasse en sorte d'ailleurs d'augmenter ce chiffre et de là encore, redonner toute sa place à la vie de la population à travers le CÉSEC.

Voilà quelques commentaires simplement, mais toutes mes félicitations à cette bonne gestion du CÉSEC et puis très hâte de revoir ce CÉSEC en action.

Merci.

Le président : Merci bien. Y a-t-il d'autres interventions ?... Sinon la discussion générale est close.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Oui, pas d'intervention pour le Tavini, Monsieur le président. Merci. Pas d'intervention pour nous.

Le président : J'invite Madame la vice-présidente à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Éliane Tevahitua : *Merci bien, Madame Tepuaraurii pour ces remarques. Effectivement, ce que vous dites est vrai, l'on demande aujourd'hui à ce que le CÉSEC soit opérationnel. S'agissant des nouveaux membres entrants au sein de cette institution, il y en aura assez. Je peux vous dire que dans le courant de cette semaine, l'on atteindra le quota fixé par la loi, c'est-à-dire que si l'on atteint (NDT, le quota de) 31 nouveaux membres, cette institution pourra rouvrir ses portes. Nous avons décidé que 51 membres pouvaient siéger au sein de ce Conseil, mais qu'il pouvait rouvrir ses portes déjà en n'ayant au moins 31 membres, et cela sera possible cette semaine. Je peux vous confirmer que lorsque l'on atteindra les 31 durant cette semaine, une convocation sera transmise aux membres de ce Conseil les invitant à se réunir entre le 24 et 29 septembre. Avant, le Président du gouvernement publiait une annonce au Journal officiel (JOPF) pour informer qu'il y avait de nouveaux membres élus par les associations présentes au sein de cette institution que constitue le CÉSEC. L'objectif est donc d'organiser une réunion le 04 octobre pour qu'ils se rassemblent et fassent leur rentrée. 09-49-34*

Ensuite, l'on a pour projet de faire venir les CÉSER de France, et les CÉSEC de Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Corse participeront également à ce rassemblement qui aura lieu en octobre. Et effectivement, comme vous l'avez dit, le sujet qui sera mis en avant sera la consultation citoyenne, c'est-à-dire donner la parole à notre population pour qu'elle puisse s'exprimer sur les grands projets de notre pays. La participation de la Corse sera d'autant plus bénéfique puisqu'ils ont pu régler les litiges liés au foncier dans leur pays en mettant des mesures en place, ce qui fait qu'aujourd'hui, il n'y a plus aucun litige lié au foncier chez eux. On peut aussi penser que la venue de nos frères de Calédonie et de Wallis-et-Futuna nous apportera un nouveau souffle et de nouvelles idées qu'il nous faudra saisir, tout comme eux lorsqu'ils viendront dans notre pays, ils repartiront avec de nouvelles idées.

C'est ce que je retiendrais ici, et que cette institution puisse rouvrir très rapidement car nous vivons en démocratie : il y a le gouvernement, l'assemblée, mais il y aussi la société civile qui est représentée au sein de cette institution. Et donc, merci encore une fois pour vos interventions.

Le président : Tapati, vous avez la parole.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui. Merci bien. Chers ministres, chère vice-présidente, merci pour les réponses apportées précédemment.*

Monsieur le président, vous parliez d'un conseil où l'on radote toujours les mêmes choses, s'agit-il de celui-ci ? Il n'y a rien à dire sur les échanges, la gestion financière, ni sur le renouvellement de toutes ces personnes qui siégeront au sein de cette institution. Par contre, étant donné que nous sommes aux commandes du pays maintenant, ce serait bien que des sujets comme la citoyenneté — que vous avez soulevé — ou d'autres sujets importants soient traités pour éviter de radoter toujours les mêmes choses ! Qu'il y ait un renouveau vis-à-vis du travail qui est fait jusqu'à présent dans cette institution, n'est-ce pas ? Hier, il me semble que l'on parlait d'un sujet majeur, la zone Indopacifique, et ce serait bien que

cette institution puisse également se pencher assez rapidement sur ce sujet pour connaître la finalité ! Voilà ! Que ce soit un peu plus dynamique, qu'elle puisse apporter de nouvelles données et non pas des informations... Il y a une commission au sein de l'assemblée, et il a été dit que même après que la décision ait été prise, on le transmet quand même, n'est-ce pas !

C'est mon avis, Madame la vice-présidente.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Merci.*

Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : *Monsieur le pasteur, vous avez dit dans votre prière qu'il fallait que l'on soit calme. J'ai essayé d'être calme et je vais vous répondre calmement. Concernant le sujet de l'Indopacifique, sachez que c'est pour cette raison qu'un nouveau collègue nommé « Académie de sécurité économique » a été créé au sein de la nouvelle formation ! Ce collègue est constitué de groupes d'experts qui pourront donner leur avis sur tout ce qui se passe dans la zone pacifique, d'où la création de ce nouveau collègue. Lorsque vous dites que l'on y radote toujours les mêmes choses avant que cela n'arrive, hein (Rires dans la salle.), ce n'est pas vrai puisque sur certains projets du gouvernement, ils montrent leur désaccord. Ils ne le font pas pour poser une difficulté au gouvernement puisqu'ils donnent également leur avis et de nouvelles approches. Et c'est ce que je retiendrai ici. Par contre, au sujet de l'Indopacifique, vous avez eu raison de tenir de tels propos car notre océan est devenu le centre de toutes les convoitises du monde et il est nécessaire effectivement de parler de ce secteur d'activité.*

Le président : *Merci.* Il n'y a pas d'amendements. Il n'y a pas d'autres interventions. Donc je mets aux voix l'ensemble de la première délibération : à l'unanimité. *Merci bien.*

Je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération : pareil, même vote, à l'unanimité.

RAPPORT N° 78-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS D'ARTS POUR L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Frangélica Bourgeois-Tarahu

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons au rapport 78-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'arts pour l'exercice 2022 et affectation de son résultat.

Qui est rapporteur ?... Madame Frangélica Bourgeois-Tarahu, *c'est à vous.*

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Monsieur le président de la Commission permanente, Madame la vice-présidente du gouvernement, chers ministres, ainsi qu'à vos collaborateurs, chère population qui nous regarde et nous écoute, chers représentants élus par le peuple, par la grâce de notre Seigneur, bonjour.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5847/PR du 11 août 2023.

Le Centre des métiers d'art est un établissement public dont les attributions peuvent s'étendre sur l'ensemble de la Polynésie française dans les domaines artistique et artisanal. Il se charge notamment de la recherche et du perfectionnement des techniques artisanales, tout en formant des artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes.

S'agissant des faits marquants de l'année 2022 :

Premièrement, l'ouverture en août 2022 d'une nouvelle formation, celle au Diplôme national des métiers d'art et design (DNMADE) grade Licence, ayant accueilli 8 étudiants pour sa première promotion.

Deuxièmement, un taux de réussite de 100 % aux épreuves du certificat polynésien des métiers d'art et du brevet polynésien des métiers d'art.

Troisièmement, deux expositions en février 2022 permettant la vente des travaux des élèves ainsi que l'exposition des travaux des enseignants et des diplômés du CMA.

Et enfin, la présentation de 10 candidats sur 13 au titre spécifique Parau Tū'ite Hanahana étant précisé que ce titre était attribué aux élèves stagiaires et étudiants ayant mis en œuvre des travaux inédits questionnant leur patrimoine, les cultures polynésiennes et/ou océaniques pour les inscrire dans des thématiques et/ou des œuvres contemporaines.

En complément du rapport, je vous invite également à prendre connaissance du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2022, joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2022 :

À la clôture de l'exercice 2022, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de près de 147 millions F CFP et, celui des dépenses, à 146 millions F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de 749 619 F CFP venant en augmentation du fonds de roulement qui passe de 47,1 millions F CFP en 2021 à 47,9 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2022. Le résultat de fonctionnement, déficitaire à hauteur de 178 293 F CFP, sera affecté au crédit du compte 1068 « Autres réserves ».

S'agissant des travaux en commission :

Examiné en commission le 30 août 2023, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : le développement progressif de la carte des formations proposées par le Centre des métiers d'art ; l'importance du Centre des métiers d'art dans le cadre de la valorisation de la culture polynésienne et le rayonnement de l'établissement dans le Pacifique ; les réflexions menées sur la possibilité de déplacer le Centre des métiers d'art et sur la révision de ses statuts.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci pour votre attention. Que l'amour règne.

Le président : Merci. Vous avez 10 minutes pour chaque membre de la commission permanente pour intervenir.

Je pense qu'aujourd'hui, on peut féliciter le Centre des métiers d'art.

Madame, vous avez la parole.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président de la commission permanente. Madame la vice-présidente, Madame la ministre, chers collègues, *bonjour*.

Il est vrai que ce Centre des métiers d'art mérite beaucoup d'encouragements et de félicitations, Monsieur le président.

Le compte financier 2022 du Centre des métiers d'art, que nous avons approuvé en commission législative le 30 août dernier, présente un résultat déficitaire de 178 293 000 francs pacifiques en section de fonctionnement.

Cette situation budgétaire n'est pas catastrophique en soi au regard de l'importance du fonds de roulement qui, au 31 décembre dernier, totalisait près de 48 millions F CFP. Autrement dit, l'établissement public a dépensé plus d'argent qu'elle n'en a reçu pour mener toutes ses actions de promotion et de valorisation de l'art polynésien, malgré une subvention d'exploitation conséquente à hauteur de 135 millions F CFP qui, précisons-le, représentait alors plus de 94 % des produits.

Parallèlement, et du fait de nouvelles formations mises en place, de nombreux postes de dépenses sont en augmentation sensible. Pour ne parler que des charges de personnel, elles atteignent désormais près de 94 millions F CFP, en hausse de 19 % par rapport à l'année précédente.

Vous reconnaîtrez donc comme moi, mes chers collègues, que le précédent gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens pour donner au CMA toute la dimension qu'il mérite. Cette attention bienveillante manifestée jusqu'à présent par le Pays est en quelque sorte un témoignage de reconnaissance par rapport à tout ce qui a été réalisé par l'équipe pédagogique du centre, et en particulier son directeur dont chacun reconnaît ici la passion et l'enthousiasme. L'objectif étant, *in fine*, de positionner le Centre des métiers d'art comme une alternative au système éducatif traditionnel afin de récupérer certains élèves en échec scolaire.

En revanche, nous ne pouvons pas laisser dire que le travail relatif à la rédaction d'un code du patrimoine polynésien, matériel et immatériel, a été arrêté. C'est oublier un peu vite la loi du pays 2015-10 du 19 novembre 2015 qui a institué un Code du patrimoine de la Polynésie française, dont le livret I fixe le cadre général au travers des dispositions communes à l'ensemble du patrimoine culturel. J'y ajoute une autre LP en date du 19 mai 2016 qui a donné aux artistes polynésiens un statut leur permettant d'être reconnus comme des professionnels à part entière. Autre date à retenir : 2017 qui correspond à l'adoption du code de la propriété intellectuelle. Et enfin, par une communication CM de juillet 2022, il a été acté le lancement d'un projet de dépôt d'une marque collective auprès de l'INPI avec le concours d'un avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle. Alors oui, j'affirme ici que toutes les procédures liées à la protection, à la valorisation et à la promotion de notre patrimoine se poursuivent, sauf décisions contraires de l'actuel gouvernement.

Pour conclure, il a été évoqué — ce n'est pas nouveau ! — l'idée d'agrandir, de reconstruire, voire de déménager l'établissement en un autre lieu pour lui redonner un nouveau souffle. Les avis sont toujours aussi partagés, la réflexion semble engagée et des arbitrages pourraient être rendus courant octobre. Nous suivrons naturellement les nouvelles orientations avec beaucoup d'intérêt.

Je vous remercie de votre attention.

Merci.

Le président : *Merci.*

Madame Le Gayic, vous avez la parole.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : *Merci, Monsieur le président. Cher gouvernement, chers élus, par la grâce de notre Seigneur, bonjour.*

« Construire une société qui nous ressemble et qui nous rassemble », telle est la devise du Tavini huiraatira.

L'édification de cette société ne peut se faire sans le peuple et en tant que responsable politique, nous ne pouvons ignorer les us et coutumes de notre *peuple*, à savoir ses compétences ancestrales et sa philosophie spirituelle.

Les compétences ancestrales de notre *peuple* sont liées à sa relation avec son environnement de vie. Chaque compétence acquise doit servir pour son quotidien, à savoir : « se nourrir, se vêtir, s'abriter ». Tels sont les mots clés d'une vie élémentaire que souhaite chaque *Polynésien* sur son *territoire*. Toutes ces compétences n'avaient qu'un seul but : « que chaque foyer se devait être libre, protégé et heureux ».

De plus, toutes ces compétences sont transmises de génération en génération, de père en fils, de mère en fille. Cette transmission intergénérationnelle était une école de la vie et aujourd'hui, cette école de la vie échappe à la cellule familiale.

À qui la faute ? C'est à personne, c'est à tout le monde... Le système éducatif a pris le relais, je dis bien « le système éducatif ». Un système éducatif créé aux antipodes des besoins de notre *population*. L'école de Charlemagne a remplacé les valeurs de la philosophie éducative de Tetuna'e, valeurs basées sur le respect des institutions, sur le respect des parents, le respect des enseignants, le respect de l'environnement, sur le travail, la solidarité, l'entraide et sur l'accueil aussi bien des autochtones que des étrangers.

Certes, le Centre des métiers d'art de Polynésie n'est pas le seul établissement qui concourt à la mise en valeur du savoir-faire de nos jeunes *polynésiens*. Pour se nourrir, nous avons le Lycée agricole de Opunohu, le Lycée hôtelier de Outumaoro, les Maisons familiales et rurales. Pour se vêtir, pour s'abriter, nous avons les CJA, les lycées professionnels, les CÉTAD, et j'en passe.

Le point commun de tous ces établissements, c'est que leur création était motivée par la non-réussite de nos étudiants *polynésiens* dans la filière normale appelée surnoisement la « filière générale ».

La marginalisation de ces établissements à vocation professionnelle est corroborée par écrit dans la présentation de l'histoire du Centre des métiers d'art de Polynésie, de la création à aujourd'hui.

Je les cite : « Face à l'échec des jeunes sortis trop tôt de l'enseignement scolaire, Henri Bouvier décide de s'inspirer des centres des métiers d'art de France pour lancer l'idée d'un établissement dont le but sera de récupérer les jeunes en échec scolaire et de leur apprendre un métier parmi les métiers d'art, graveurs et sculpteurs. »

Cette réflexion date de 1970 et le souhait de créer le Centre des métiers d'art de la Polynésie a abouti en 1980, dont Henri Bouvier deviendra le premier directeur de 1980 à 1990.

Je vous exempte du parcours de combattant, le combat a duré 10 ans que Monsieur Henri Bouvier a mené afin que les autorités françaises de l'époque acceptent un enseignement autre que celui qu'elles préconisent. Pour rappel, c'était le temps des gouverneurs.

Et, c'est avec persévérance et travail, que Monsieur Henri Bouvier a réussi à créer un outil qui nous ressemble et qui nous rassemble, et ce en faveur de notre jeunesse polynésienne. Avec gratitude, je leur dis : *Merci bien*.

Je pense que nous avons été témoins, en tant que parents d'élèves, des orientations en conseil de classe où les professeurs orientaient nos élèves, nos étudiants *polynésiens* en CJA, en CÉTAD, en MFR, du fait qu'ils sont turbulents et qu'ils ne rentraient pas dans les normes des notes de chaque matière. Et cet écrémage démarrait à partir des classes de 5^e, 4^e, voire 3^e. De plus, soit l'élève accepte l'orientation, soit c'est l'exclusion de l'établissement. Triste réalité auquel nous avons été souvent spectateurs...

Ce qui m'amène à dire haut et fort : il est plus qu'urgent de valoriser et développer les filières professionnelles adaptées aussi bien aux capacités de nos jeunes qu'aux besoins de notre *pays*.

L'émergence de filières professionnelles est palpable en Polynésie et elle doit être soutenue. Les succès aux concours de nos étudiants à l'international exposent les capacités de notre jeunesse *polynésienne* — je pense à nos cuisiniers, pâtisseries du Lycée hôtelier de Punaauia, je pense également à nos coiffeurs du Lycée professionnel de Mahina. Par contre, ce qui me préoccupe, c'est le nombre croissant des centres de formation supplétifs au système scolaire en Polynésie. Il serait judicieux voire pertinent que nos gouvernants puissent voir de plus près le fonctionnement de ces centres de formation, et surtout leur propriétaire.

L'invocation du Centre des métiers d'art de Polynésie en tant qu'appui d'une réflexion globale sur l'organisation et le fonctionnement d'un établissement à vocation professionnelle, elle est justifiée par le fait que le Centre des métiers d'art de Polynésie propose des programmes organisationnels et d'activités intéressants : comme la mise en place des enseignements binaires, générale et professionnelle, prodigués par l'établissement lui-même pour les enseignants professionnels et en partenariat avec d'autres établissements scolaires pour les enseignants (enseignements généraux) ; la mise en place d'une cellule de suivi des étudiants stagiaires, la mise en place d'une structure à visage humain avec un effectif raisonnable, ou la transmission du savoir-faire s'apparente aux transmissions dispensées jadis par nos *ancêtres* ; et la mise en place d'une indemnisation des étudiants stagiaires.

À notre échelle, l'apprentissage doit être moyen de se démarquer de l'emprise de l'enseignement national qui nous est imposé : par une approbation des diplômes octroyés en créant des diplômes *polynésiens* ; par la connaissance de nos langues et notre patrimoine ; par l'enseignement majoritaire des disciplines dans nos langues.

Si la filière professionnelle a un enseignement binaire, son financement doit être également binaire à la base. Or, lors de l'examen du compte financier du Centre des métiers d'art, le financement est soutenu en grande partie par le ministère de l'éducation du *pays*.

Sur l'examen du projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2022 et affectation de son résultat, les membres de la commission ont voté à l'unanimité son approbation.

Notre collègue Frangélica Tarahu, rapporteure du présent projet de délibération, nous a fait lecture. *Merci bien, Frangélica, et merci également* aux techniciens de Tetuna'e.

Mon propos s'orientera plus vers des sujets qui me semblent important. J'ai eu l'occasion de m'exprimer en commission en interrogeant les responsables de l'établissement. Le premier point concerne les règles de base d'un budget. Le budget primitif général de 2022 présenté par l'établissement était en déficit. Or, la règle budgétaire est de présenter un budget primitif général en équilibre, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, comme il est exigé aux collectivités territoriales, aux associations et à tous les établissements publics.

La justification d'une telle pratique est fondée sur une commodité transmise de génération en génération des comptables de l'établissement.

Le deuxième point concerne la répartition des crédits par formation.

L'établissement propose trois formations aux stagiaires étudiants : il y a la formation C.P.M.A, la formation B.P.M.A ; et la dernière la formation D.N.M.A.D.E.

Cette demande est justifiée par le fait que, d'une part, le Centre des métiers d'art doit se développer pour répondre au mieux aux aspirations de notre jeunesse et, d'autre part, un tel établissement doit se multiplier dans toute la Polynésie. Pour développer et multiplier la structure d'un tel établissement, il

est essentiel de connaître l'enveloppe budgétaire pour telle ou telle formation, pour tel ou tel cursus de formation, sans oublier les capacités du personnel en place pour les enseignements professionnels requis.

Le troisième point touche toutes les recettes issues de la production de l'établissement, d'où mon appel à la ministre de tutelle sur l'aide substantielle que le ministère peut apporter à l'établissement en plus de celle apportée par le ministre de l'éducation du *pays*.

En prenant les chiffres du compte financier 2022 de l'établissement, les ventes de marchandises représentent moins de 3 % des recettes du budget de fonctionnement alors que les recettes des subventions d'exploitation représentent plus de 95 %. On s'aperçoit que l'achat de matières premières représente 0,19 % des dépenses de fonctionnement, ce qui résulte que l'établissement ne possède pas suffisamment de matières premières pour que sa production soit plus élevée afin que les recettes soient plus conséquentes.

Mon souhait de financement binaire a un triple objectif. Le premier objectif est lié à la prise en charge des matières premières et à la prise en charge des expositions publiques pour la vente des produits ou marchandises de l'établissement.

Le second objectif, c'est la commande publique. Nous avons beaucoup de bâtiments publics. Il serait bien de mettre en avant la qualité de travail de nos étudiants stagiaires du Centre des métiers d'art en le sollicitant par une commande publique sur la réalisation d'objets issus de notre patrimoine culturel. À travers cette commande publique, chaque bâtiment public sera doté d'une œuvre artistique bien de chez nous.

Et le troisième objectif, c'est l'ouverture d'une formation de moniteurs-artistes pour enseigner dans le 1^{er} degré pour détecter en amont les futurs artistes *polynésiens* avant leur intégration au sein du Centre des métiers d'art.

Pour clore mon propos, j'appelle mes collègues de la commission permanente de confirmer le vote de la commission.

Merci. Que l'amour règne.

Le président : *Merci.* La discussion générale est close. Je demande au gouvernement de répondre aux interventions des orateurs.

M. Ruben Teremate : *Bonjour Monsieur le président, bonjour Madame la vice-présidente et les ministres.*

Tout ce à quoi j'ai pensé, notre collègue l'a mentionné car nous avons travaillé dans cette commission du travail. Juste aussi pour compléter concernant notre établissement le Centre des métiers d'art que j'ai pu visité, selon moi, il me semble tout petit. Il conviendrait de l'agrandir davantage pour que cet établissement rayonne. D'ailleurs, j'ai discuté aussi avec notre collègue Viri Taimana des projets qu'il ambitionne de faire qui sont tout aussi bien par rapport à l'ensemble de la culture polynésienne. Il est tout à fait naturel que cet établissement soit soutenu. Pour ma part, cet établissement a plus d'importance que les établissements que nous fréquentons habituellement.

Je vais dire mon dernier mot en français. Je prends la peinture qui est mon domaine, c'est une très bonne thérapie pour nos vieux, pour nos anciens. Je l'ai fait une fois par mois, je partage avec eux, je vois beaucoup de choses positives. Je pense qu'il faut aller aussi dans ce sens. Cela peut éviter certaines maladies comme celle d'Alzheimer, perte de mémoire.

Merci.

Le président : *Merci.*

Je voudrais juste que vous sachiez que la représentation de la pieuvre sur la pirogue qui est partie en Chine a été réalisée par les étudiants de cet établissement. C'était convenu. Lors de son voyage vers Taputapuātea, à la passe sacrée Ava mo'a, on a pu de nouveau l'apercevoir cette pieuvre, elle était gigantesque. C'est elle qui a accueilli cette pirogue en partance vers Taputapuātea. Je suis convaincu que vous ne saviez pas que ces étudiants de cet établissement avaient réalisé la représentation de pieuvre sur cette pirogue.

La parole est à vous, membres du gouvernement.

M^{me} Éliane Tevahitua : *Merci bien pour toutes vos interventions. Merci à notre collègue Pascale Haiti-Flosse pour les commentaires apportés, aux collègues du Tavini ainsi qu'à Ruben.*

Pour vous répondre, mon intention n'est pas de venir déconstruire tout ce qui a été bien fait par le ministre Heremoana. On soutient cela. Ce qui est à réajuster, on réajuste. C'est mon point de vue. Il n'y a pas du tout à dire que ce que vous avez fait est mauvais, il faut le jeter à la poubelle. Au contraire, on poursuivra tout ce qu'il a entrepris.

Concernant notre établissement, on l'a toujours considéré comme étant un établissement de peu d'importance pour des enfants qui n'ont réussi à l'école. Et de ce que j'ai pu constater parmi les enseignants là-bas, leur souhait est de tirer nos enfants à aller loin au travers des enseignements qu'ils donnent aux 40 élèves fréquentant cet établissement. Ils ont plusieurs projets. On le sait tous, je ne reviendrai pas sur ça. Par contre, ce que je peux dire, c'est que notre établissement est devenu trop petit et il y a un projet. J'ai demandé au gouvernement de réfléchir à la rénovation complète de l'établissement qui peut être réalisée soit au même endroit qu'aujourd'hui, soit sur un autre site idéal à l'activité. Il nous faut soutenir cet établissement ainsi que les enseignements prodigués. Il ne faut pas que ces enseignements soient limités qu'au niveau licence mais qu'ils puissent évoluer en master et doctorat. C'est l'objectif des enseignants.

Ils envisagent également que nous allions à la rencontre des établissements présents au sein de l'espace Pacifique. À ce propos, ils ont commencé, il y a quelques années, à faire des rencontres avec la Nouvelle Zélande, les îles Tonga ainsi que les États-Unis pour s'ouvrir à d'autres opportunités. L'on ne doit pas se contenter de rester dans notre pays mais l'on doit voir ce qui se passe dans nos pays-voisins avec qui nous partageons le même océan. Mon ministère a donc pris la décision de les soutenir dans ces projets et je compte également sur vous, lorsqu'il y aura des demandes de budget supplémentaire pour cet établissement ou pour sa rénovation complète, pour soutenir ces projets. On ne regardera plus la couleur politique.

Pour cette rentrée, un enseignant m'a confié que l'établissement ne pouvait plus recevoir ces élèves. J'ai donc pris la décision de céder une partie d'un bâtiment situé à Tipaerui afin d'accueillir les élèves spécialisés en gravure parce que, là-bas, c'était devenu trop petit. Il est envisagé aussi, juste à côté, la création de locaux pour les agents administratifs. Voilà les travaux à prévoir pour le moment. Cependant, il nous faut aussi décider de la création d'un nouvel établissement en soutien pour cette activité. Parce que un grand nombre de personnes sortant de ces écoles peuvent décrocher un emploi stable et commercialiser également leurs produits vers l'extérieur.

À côté de cela, nous rencontrons également un problème vis-à-vis des pays étrangers qui reproduisent nos produits. Jusqu'à aujourd'hui, on n'a toujours pas trouvé de solution. Selon moi, dans les années à venir, nous pourrions être les propres détenteurs, par exemple, des modèles disponibles dans notre pays. Il ne faut pas que les étrangers viennent s'approprier nos richesses.

S'agissant des matériaux tels que la nacre, le bois, la pierre, il n'y a pas de problème pour le bois et la pierre parce que nous avons le service de l'équipement. Lorsqu'il faut se rendre sur un site pour abattre des arbres, ils repèrent les arbres indispensables à la gravure et ils les envoient pour cet établissement. Par contre, le problème qu'ils rencontrent concerne la perle. Cela ne concerne pas uniquement notre

établissement, il touche également nos artisans car les nacres des Tuamotu, des Îles-Sous-Le-Vent, celles-ci ont déjà été toutes commandées par — comment dire — un acheteur unique qui exporte la totalité de ces richesses en Chine. Et sur point, l'on se doit de corriger cela parce que nos artisans ne peuvent plus exercer de la sculpture sur nacre car toutes nos nacres partent vers l'étranger, en Chine. Tout ce que vous nous dites est correcte, je l'accepte avec toute humilité.

Le président : Monsieur Tapati, c'est à vous.

M. Tafai, Mitema Tapati : Merci bien.

Je rejoins ce qui vient d'être dit. Mais j'ai une question par rapport au tatouage, activité exercée par certains de nos enfants et qui est aussi enseigné là-bas. Beaucoup de nos enfants exercent cette activité tout comme deux de mes enfants : un est parti pour Nouméa et l'autre est en France. Je leur ai demandé pourquoi ils s'étaient tournés vers cela et ils m'ont répondu que la pierre tout comme le bois et l'os manqueront un jour alors que l'Homme, lui, ne risque pas de disparaître. En France, il y a énormément de Français à tatouer, donc il ne risque pas d'en manquer. »

Ma question ne concerne pas ceux qui sont allés tatoués les Français. Elle concerne cette formation, serait-il possible de la mettre en place au sein de notre établissement ? Voilà !

Le président : Merci.

Le gouvernement.

M^{me} Éliane Tevahitua : Votre question concernant le tatouage est intéressante.

S'il y a possibilité, on ouvrira certainement cette formation. Cependant, donnez-nous les moyens pour la réalisation de nouvelles salles. C'est ce à quoi je vous renvoie. Aux Marquises, il y a une formation qui a été mise en place, à Taiohae et une association existe aussi dont l'objectif est le même et qui soutient également l'objectif de cette association sise à Taiohae.

Le président : Lorsque j'entends ces mots « donnez-nous de l'argent », je me dis « pourquoi restons-nous ici alors qu'il n'y a pas d'argent ? » Il existe un lieu où l'argent y est et c'est à nous d'en prendre la décision.

Je vais vous parler d'un garçon. Il y a longtemps de cela, ce garçon est venu à mon bureau « Monsieur le maire, je viens pour vendre mon... » Il a peint un tableau. Je lui dis « où habites-tu ? À Oremu. Où as-tu peint ce tableau ? À la maison, à l'arrière de ma chambre. » En se rendant à la maison, j'ai vu que ce fut sur un fût situé à l'arrière de sa chambre qu'il a réalisé ce tableau. « Pourquoi fais-tu de la peinture ? Pourquoi vends-tu ? Je veux aller à l'école des beaux-arts. Qui t'as conseillé d'aller à cette école ? Ce sont les enseignants. Je lui ai dit : les études là-bas coûtent extrêmement cher. » Il a fallu convoquer les parents pour discuter de cette affaire puis ce garçon partit.

Quelques années plus tard, lors d'un de mes déplacements en France à Paris à la Délégation tahitienne, j'ai vu ce garçon, à l'entrée qui attendait et je l'ai salué — Bonjour, bonjour — puis je suis monté. À mon retour, il était toujours là. « Monsieur le Président, vous rappelez-vous de moi ? » J'ai répondu : « Non, je ne me rappelle pas ! Je suis le garçon qui est venu te demander d'acheter le tableau que j'avais peint. Je dirige l'école des beaux-arts dans un des villes de France. Je souhaiterais rentrer au pays ! » En ce temps-là, ce n'est pas une critique, les personnes que l'on plaçait là-bas à la direction de cette école, on les plaçait ainsi. Ils n'avaient aucune formation et qualifications. Heureusement que ce garçon est allé dans cette école. Il y avait — quel est le terme en français ? — ce patriotisme. C'est ce qui manque en chacun de nous dans notre pays et dans les services de notre pays. Si l'on arrive à ce stade, les choses avanceront. Merci pour votre attention.

Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : Pour ce qui concerne la commande publique, pour répondre à la question que vous posiez, Madame Béatrice Le Gayic, vous avez parfaitement raison. Pour ne vous parlez que d'une situation concrète, nous avons notre terminal de croisière qui est en train de se finir. J'ai émis l'idée que les œuvres du Centre des métiers d'art puissent trouver dans ce cadre-là leur pleine expression et même — pourquoi pas ? — de passer commande d'une œuvre...

Suite à des problèmes techniques au niveau de la captation vidéo et audio, les débats tenus de 10 h 30 à 10 h 34 n'ont pas pu faire l'objet d'une retranscription.

Le président a soumis au vote le projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'arts pour l'exercice 2022 et affectation de son résultat et celui-ci a recueilli un vote favorable à l'unanimité des voix [21 voix pour (dont 5 procurations)].

RAPPORT N° 79-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Présenté par M^{me} Rachelle Flores

Suite à des problèmes techniques au niveau de la captation vidéo et audio, les débats tenus de 10 h 34 à 10 h 54 n'ont pas pu faire l'objet d'une retranscription.

M^{me} Vannina Crolas : Avec le CMNPF et le CFPPA, il y a tout à rendre cohérent, à coordonner pour que nos jeunes aient un parcours, une carte de formation beaucoup plus lisible et visible pour eux, pour qu'ils puissent s'engager et nous les accompagner pour une meilleure insertion, qui effectivement consistera à apporter de la dignité à nos jeunes et à nos familles.

Merci bien de nous rappeler également la déclaration des Droits de l'Homme qui nous oblige en fait à prendre soin de ces personnes.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Nous avons beaucoup entendu parler de la mondialisation... Oui ? Une intervention ? Oui, Mike.

M. Mike Cowan : Je voulais juste rajouter un petit élément par rapport à mon intervention. Je vois — comment dire ? — que dans notre pays, ici, en Polynésie, aussi bien dans le domaine de la santé que dans l'Administration, on a pris des décisions de par le passé qui engendrent des conséquences aujourd'hui et, du coup, on est focalisé sur les conséquences. Les conséquences sont des problèmes de l'éducation. Monsieur John Teariki, dans les années 70-80, avait déjà noté ce problème au niveau de l'éducation, et justement, il a commencé à mettre en place le CJA. Il a déjà vu qu'il y avait un problème et là on était à la base, à l'origine même du problème, l'émergence.

Aujourd'hui, on a laissé évoluer ce petit problème qui était à l'époque petit et qui, aujourd'hui, on voit que cela a émergé. Du coup, cela a pris de l'ampleur et nous demande beaucoup de travail, d'énergie à essayer de trouver des solutions pour résoudre ces problèmes. Et donc, j'aimerais que l'on s'attarde et que l'on revienne vraiment à la cause, à cette origine et d'essayer de faire un état des lieux de nos jeunes pour voir peut-être leur état psychologique, leur état déjà au niveau du premier cycle, pour qu'on essaye de mettre l'accent, mettre les moyens, essayer de réfléchir ensemble pour voir comment on pourrait faire dès l'émergence du problème pour trouver des solutions à ce niveau-là. Je pense que dans 15 à 20 ans, on aura vraiment et — comment dire ? — on verra une différence. Et à ce moment-là, je pense que — comment dire ? — le problème sera moindre dans 20 ans. Et donc avoir une vision à long terme. Que nos actions aujourd'hui n'aient pas juste un effet temporaire sur les conséquences, mais bien qu'on ait une action — comment dire ? — ciblée, pour qu'on ait des répercussions vraiment à long terme et

durables. Voilà. C'était juste ça que je voulais participer, et au même titre que de la santé. La santé, c'est exactement la même chose. On s'occupe des symptômes alors qu'on devrait mettre l'accent sur les causes.

Merci. *Merci bien.*

Le président : *Merci.*

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *C'est bien cela. Merci bien.*

Je partage complètement — enfin pas qu'un peu — mais complètement ce qui vient d'être dit par Mike. Par contre, je voudrais remercier toutes les structures qui accueillent nos détenus. Il fut un temps où j'ai dû m'occuper de nos enfants en prison, notamment ceux de Tatutu à Papeari. Lorsque l'on découvre la façon d'être de nos enfants, l'on ne peut s'empêcher de s'interroger sur le comment ces enfants, pourtant dotés d'une excellente forme physique, en sont arrivés à là. J'ai bien évidemment occupé les fonctions d'enseignant et d'accompagnateur pour eux au sein de la maison d'arrêt. Par contre, lorsqu'ils sortent de là-bas, ils sont complètement perdus et ce, même s'ils ont été à l'école. Ces derniers temps, d'anciens détenus sont venus me voir dans mon bureau parce qu'ils cherchent du travail. Ils ne sont effectivement pas suivis et accompagnés après leur période de... Que peut-on faire d'autre pour eux afin de leur éviter un retour en maison d'arrêt et pour les aider à se reconstruire ?

Par contre, j'ai vraiment apprécié que la situation de ces « enfants » ait été prise en compte parmi les missions de ces services. Il ne reste plus qu'à les mener vers une réinsertion réussie au sein de la société collective. En effet, il fut un temps — et je ne l'ai jamais oublié — où j'ai moi-même dû ramener en personne l'un d'eux directement auprès de sa famille et à notre arrivée au sein du foyer, la famille l'a rejeté ! L'on assiste de plus en plus aux difficultés auxquelles font fassent ces « enfants », notamment vis-à-vis du rejet de la part de l'entourage et de la famille lorsque ces derniers sortent de prison. Ma voix s'élève donc aujourd'hui pour qu'ils soient davantage soutenus et accompagnés afin qu'ils puissent s'en sortir après avoir effectué leur peine au sein de la prison.

Merci bien.

Le président : Gouvernement !

M^{me} Vannina Crolas : Pour répondre à Monsieur Mike Cowan, il faut effectivement tout réformer. On ne doit pas s'attaquer qu'aux conséquences mais aux causes profondes qui font que beaucoup de nos jeunes se retrouvent, à la fin de leur parcours scolaire, en dehors du système ; et donc, sans autres solutions que de ne rien faire, de n'avoir rien à faire ! Et c'est la pire de ce qui pourrait leur arriver parce que l'oisiveté est ce qui entraîne ensuite l'addiction et toutes les dérives qui peuvent en découler !

Mais, on ne peut pas réformer en quelques mois ou en quelques années un système qui perdure depuis une trentaine d'années, 40 ans. On ne peut pas du jour au lendemain réformer tout le système, mais c'est vrai qu'il faut que l'on s'attaque aux causes dès maintenant.

C'est donc à ce titre-là que, au titre de nos formations, par exemple, on met en place des titres de qualification sur les compétences propres de notre peuple. Les compétences en matière de médecine traditionnelle, c'est ce qu'on va commencer à mettre en place (le *massagé*, le tatouage, ...). En fait, c'est reconnaître les qualifications qui pourraient permettre à nos jeunes de s'en sortir sur la base de leur propre force sans faire appel à des connaissances qui viennent de l'extérieur.

On doit également faire coïncider les besoins de formations avec les besoins du marché de l'emploi du travail. Aujourd'hui, par exemple, on a identifié cinq secteurs prioritaires, mais il y a également d'autres secteurs comme le bâtiment. On a toujours besoin de construire des maisons et tout, donc il faut

également que l'on oriente nos formations vers ces secteurs dont le marché du travail a besoin. On a plusieurs chantiers de construction mais sur lesquels le gouvernement doit se positionner, et donc derrière, il faut que l'on prépare la main-d'œuvre pour appréhender et pouvoir réaliser tous ces chantiers.

Après, il est vrai qu'à la base, c'est tout le système éducatif.

Je laisserai la place à notre ministre derrière pour voir de quelle manière on doit au moins mettre les premiers pas dans cette réforme, sachant que l'on ne va peut-être pas, nous, voir les résultats en une mandature. Mais, il faut quand même que l'on se mette en route vers cette réforme et peut-être récolter les premiers fruits avant d'aller plus loin, le but étant de sauver nos générations de jeunes à venir.

Par rapport à ce qui a été dit et relevé par notre pasteur (ndt, M. Tapati) concernant les personnes en maison d'arrêt, on les accompagne selon et en fonction leurs besoins.

Maintenant, c'est le même problème pour tous les autres demandeurs d'emploi qui n'ont pas forcément fait de prison, mais qui demandent aussi autant d'attention que ceux qui sont en prison. C'est vrai que c'est plus difficile pour ceux qui étaient en prison. On leur donne l'accompagnement nécessaire, mais maintenant à la sortie, ils se retrouvent sur le marché du travail comme les autres demandeurs d'emploi.

Et donc, l'on ne veut pas privilégier une catégorie par rapport à une autre. On veut donner à tout le monde les mêmes chances d'y accéder. On les accompagne autant que ceux qui n'ont pas fait de prison, mais ils seront traités comme les autres demandeurs d'emploi.

Juste rappeler quelques chiffres : 80 000 personnes sans emploi. Sur les 84 000, il y en a peut-être à peine 10 000 qui demandent réellement un emploi, qui cherchent à travailler. Il y a peut-être également 5 000 ou 10 000 qui sont en formation, mais tout le reste sont des personnes qui ne veulent pas travailler, qui ne cherchent pas à travailler. C'est eux qui pèsent sur notre système de protection sociale et donc c'est aussi vers eux que l'on doit se tourner pour qu'ils puissent contribuer à la construction de notre société. Et donc, aller chercher toutes ces personnes qui ont certainement des compétences ! On dit que tout le monde sait faire quelque chose, donc les ramener peut-être à certainement se faire un peu plus confiance et surtout faire confiance en leur pays.

Voilà.

Le président : *Merci.*

Madame Maurea Maamaatuaiahutapu.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci Monsieur le président.*

Hier, nous étions au Synode à Moorea — Madame la ministre, vous y étiez — et je pense que vous avez entendu l'une des interventions ou la plupart des interventions de nos pasteurs qui interpellaient les parents sur leur devoir et leur responsabilité. D'ailleurs, notre président le dit souvent « l'Éducation commence à la maison ». Et donc, on aura beau proposer des réformes ici et là, dans la formation continue comme dans l'enseignement, si nos parents ne jouent pas leur rôle, nous aurons du mal à impulser et à réformer notre système éducatif.

Je réitère donc cet appel à nos parents, surtout nos jeunes parents qui ont besoin d'être accompagnés, donc peut-être nos grands-parents alors, qu'ils soutiennent nos jeunes parents, qu'on se soutienne tous dans l'éducation de nos enfants parce que là est la clé du changement et de la réforme profonde.

Merci.

Le président : *Merci.*

Madame Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui, j'aimerais aussi donner une place pour les personnes porteuses de handicap puisque lorsqu'elles ont 80 % déterminés par la COTOREP, elles peuvent avoir, on va dire, une indemnité, alors même qu'avant, toutes les personnes qui sont reconnues travailleurs handicapés n'ont pas cette chance d'avoir un moyen de subvenir à leur besoin facilement. Et donc, leur donner aussi une place pour que, à la hauteur de leur handicap, elles puissent aussi continuer à rendre des services à la société.

Ensuite, penser aussi à des personnes qui lors de leur parcours professionnel se retrouvent avec des problèmes de santé et qu'elles doivent avoir un travail réaménagé. Par exemple, dans le bâtiment, elles ne peuvent plus porter de choses lourdes et qu'on ne trouve pas d'autres choses et qu'elles doivent se réorienter. Je crois aussi qu'il faut penser à cette frange.

Et, une dernière frange, puisque notre retraite va aller jusqu'à 62 ans, c'est de penser aussi à pousser, à former ces personnes encore atteintes, je veux dire, par l'âge, mais qui doivent quand même trouver un moyen de financement pour leur famille.

Le président : *Merci.*

Ruben Teremate.

M. Ruben Teremate : *Merci*, président.

Juste une question : ne pourrait-on pas envoyer des professeurs par exemple de réparateurs de moteur hors-bord aux Tuamotu ? Là-bas, c'est un besoin urgent car je suis allé là-bas vivre avec eux. C'est un grand besoin là-bas parce qu'ils vivent de tout ce qui touche à la mer.

Les jeunes qui s'en sortent un peu là-bas ont de la chance d'avoir des parents qui ont travaillé ici et qui sont à la retraite. Ces enfants vivent de la retraite de leurs parents mais le jour où ces parents ne seront plus là, il y aura un gros problème ! Je parle de Takaroa et il y a un mécanicien là-bas. Ne pourrait-on pas faire — comment dire ? — l'insertion de nos gens qui sont partis à la retraite (des mécanos, des pêcheurs retraités, je ne sais pas...) pour former des jeunes là-bas sur place.

Ce n'est qu'une suggestion. Merci.

Le président : Gouvernement.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci pour ces interventions.*

Effectivement, merci Madame la représentante Maurea d'avoir rappelé ce que nos pasteurs ont dit hier lors de la clôture du Synode, d'avoir rappelé effectivement le rôle important de tous les parents. L'éducation est le premier travail des parents. Nous, on vient juste compléter. Le système éducatif vient juste compléter et le gouvernement, la collectivité, la puissance publique vient ensuite combler les lacunes éventuellement pour permettre à nos jeunes de trouver les chances d'insertion. Effectivement, le rôle des parents est important !

Pour répondre à Madame Thilda Harehoe, en ce qui concerne ce public spécifique de handicapés, les inaptes à la suite d'un effort qui a conduit à un accident du travail ou une aptitude sur un poste et les retraités, pour les handicapés, notre déléguée interministérielle en charge du handicap, Madame Nathalie Salmon-Hudry nous présentera bientôt pour la mandature le programme d'insertion sociale et professionnelle de nos personnes handicapées et qui parle effectivement que, malgré leur handicap, ils ont des compétences. Et donc, ce sont ces compétences-là qu'il faut que l'on identifie et que l'on mobilise pour participer à la construction de notre pays.

Pour les inaptitudes, au niveau de la fonction publique, on va justement mettre en place une loi qui permette, pour les personnes déclarées inaptes sur un poste, des possibilités de réorientation vers d'autres postes où ils pourraient là être aptes. Parce que, une inaptitude sur un poste n'est pas forcément une inaptitude sur tous les postes. Il y a certainement des fonctions qui permettraient à ces personnes-là d'exercer pleinement et de continuer à contribuer au fonctionnement de leur société ou de l'Administration.

Pour les retraités, c'est une bonne question de notre représentant Ruben Teremate. La semaine dernière, on était au conseil d'administration du CFPA et l'idée qui a été annoncée était de mobiliser toutes les compétences qu'il y a dans nos îles au lieu d'envoyer forcément des formateurs d'ici et qui coûtent chers au CFPA, parce qu'il faut les payer et payer le déplacement ainsi que le séjour là-bas. C'est d'abord identifier toutes les personnes ressource qu'il y a sur le territoire et peut-être leur proposer une vacation, une indemnité pour venir former nos jeunes qui sont dans leur propre territoire. Et donc, on a parlé justement des mécaniciens, des pêcheurs, des *agriculteurs*. Au lieu de les faire venir d'ici... Mais cela, on veut le faire sur tous les territoires, et pas seulement aux Tuamotu ! À Faa'a, par contre, et c'était l'idée de notre *maire*, au lieu de faire construire des maisons *logement de type* OPH par des sociétés, c'était plutôt de mobiliser des jeunes des quartiers. Et donc, les former à construire les maisons et comme ça, ils peuvent constituer une petite association qui pourrait *aller rénover tous les types de maisons dans nos quartiers*. Voilà, c'est de mobiliser vraiment les personnes. C'est donc la mesure que j'ai demandée à notre CFPA, c'est-à-dire identifier les compétences des personnes retraitées ou qui ont du temps à consacrer à la formation de nos jeunes.

Voilà quelques éléments de réponse. Merci bien.

Le président : *Si l'on se met à débattre de l'éducation au sein de notre pays, nous y passerons la nuit voire même le lendemain, et ce sera sans fin !*

Nous passons au vote de notre texte. En l'absence d'amendement, je mets au vote l'ensemble de la délibération. À l'unanimité.

Merci bien.

RAPPORT N° 76-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 DU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT
Présenté par M^{me} la représentante Teremuura Kohumoetini-Rurua

Procédure d'examen simplifiée

Le président : *Nous avons été trop rapides et donc nous allons revenir en arrière.*

Nous sommes au quatrième rapport n° 76-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie général du projet...

Donc j'invite le rapporteur, Madame Teremu Kohumoetini... Elle n'est pas là ?

M. Heinui Le Caill : *Monsieur le président*, je lis le rapport...

Le président : Heinui, *vous avez la parole !*

M. Heinui Le Caill : *Monsieur le président, bonjour.* Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, *bonjour.* Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, ceux qui nous regardent actuellement, *bonjour.*

Créé en 1978, le Conservatoire artistique de la Polynésie française a notamment pour mission d'assurer la promotion et la valorisation de la culture artistique, l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse et des arts plastiques.

Dans la continuité du rythme retrouvé en 2021, l'année 2022 a été marquée par une pleine reprise de l'activité pédagogique de l'établissement et une croissance de près de 15 % des effectifs en élèves.

Les dispositifs CHAM / CHAD accueillent 538 élèves de Tahiti et Moorea en 2022-2023. Par ailleurs, la création de la série S2TMD au Lycée Paul Gauguin a entraîné l'ouverture, cette même année scolaire, de deux classes sur les niveaux seconde et première pour un total de 65 élèves (34 en seconde, 31 en première).

En outre, la mise en œuvre de la mission sociale, faisant désormais partie intégrante des activités pluriannuelles de l'établissement, a permis la reconduction d'actions en faveur d'une meilleure accessibilité aux savoirs artistiques et culturels. Deux dispositifs d'aides sont mis en œuvre dans le cadre des études artistiques : l'aide aux élèves boursiers (30 bénéficiaires pour 2022-2023) et l'aide pour les études supérieures dans le domaine des arts (3 étudiants bénéficiaires). Enfin, le CAPF est pleinement engagé dans la sauvegarde de la langue tahitienne, préoccupation majeure des politiques publiques du secteur culturel.

S'agissant de l'activité événementielle, l'établissement a réalisé l'intégralité de sa programmation, avec sa participation à des événements inédits. Peuvent notamment être relevés : les concerts « *Rock sur scène* », « *Les nuits du jazz* » ainsi que le « *Festival international Tahiti soul jazz* », « *Tu'iro'o* » en hommage à Esther Tefana, l'ouverture du *Blue Climate Summit* par la chorale du Conservatoire, les spectacles vivants « *Pi'i fenua* » produits sur le *marae 'Arahurahu* ou encore, pour la première fois, l'ouverture de la période d'abondance « *Te Tau 'Auhune* » dont l'évènement associé s'est déroulé dans les jardins du Musée de Tahiti et des Îles.

S'agissant du personnel, l'établissement employait 61 personnes dont 38 agents permanents, 10 agents non titulaires de la fonction publique et 13 prestataires de services.

En ce qui concerne son compte financier 2022, en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 25 203 878 F CFP et les dépenses à 18 225 427 F CFP, soit un résultat excédentaire de 6 978 451 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 402 417 470 F CFP et les dépenses à 392 355 037 F CFP, soit un résultat excédentaire de 10 062 433 F CFP affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

Le résultat du compte financier présente ainsi un excédent de 17 040 884 F CFP qui vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement, lequel s'établit à 128 038 966 F CFP à la clôture de l'exercice, soit 126 jours de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 31 août 2023 et a suscité des échanges portés principalement sur les points suivants : la saturation de la capacité d'accueil de l'établissement, compte tenu de l'augmentation croissante des inscriptions, étant précisé qu'une réflexion sera menée sur une éventuelle délocalisation du Conservatoire ; l'utilisation de la *langue tahitienne*, qui sera renforcé pour l'année scolaire 2023-2024 grâce à un répertoire de chants polynésiens qui seront joués, chantés et expliqués aux élèves des arts classiques, et à l'ouverture de nouveaux créneaux pour participer à des saynètes jouées en langue tahitienne.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de

l'aménagement du territoire et du transport aérien propose à l'assemblée d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci.* Vous avez un temps de parole, Messieurs les conseillers. Qui veut intervenir ? Madame, vous avez la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci, président. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, Madame le ministre, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour.*

Le Conservatoire artistique de la Polynésie française dont nous débattons ce jour du compte financier 2022, est un établissement aux rouages désormais bien huilés.

« *Ce fut une belle année dans l'ensemble !* » pour reprendre l'expression de son directeur Fabien Dinard. En effet, durant l'exercice 2022-2023, le CAPF a enregistré une fréquentation record avec 2 039 élèves, en hausse de 15 %. Ses ressources propres, générées en partie par les droits d'inscription (en hausse de 41 %), ont totalisé plus de 100 millions F CFP, soit 25 % des produits.

Seul point noir, une saturation chronique du site, tant au niveau des places de stationnement que pour assister aux cours.

Ces dernières années, le Conservatoire a eu beau ouvrir des structures délocalisées au travers de partenariat comme à Punaauia, Teavaro-Moorea ou encore Pirae, avec d'ailleurs plus ou moins de succès, il faut bien admettre que la structure-amiral, implantée à Tipaerui, doit être entièrement repensée.

Vaste sujet, mes chers collègues.

Par le passé, il a bien été question d'acquérir des surfaces foncières attenantes au Conservatoire en vue d'un agrandissement des locaux mais toutes les tentatives ont été vaines. Procéder à une délocalisation est une autre piste à envisager à condition que les parents d'élèves adhèrent au projet. Et ce n'est pas gagné. Aussi, commençons effectivement par réaliser une cartographie sur l'origine géographique des élèves, comme il est prévu, avant de pousser la réflexion plus en amont.

Quant à dire que le Conservatoire souffre d'une image trop élitiste...je ne serai pas aussi affirmative. J'en veux pour preuve la croissance des effectifs, bien plus importante en faveur des arts traditionnels (plus de 20 % d'une année sur l'autre) que pour les arts classiques. Et si certains ne sont toujours pas convaincus, il vous suffit alors, Mesdames et Messieurs de la majorité, de voter des crédits supplémentaires en faveur de cet établissement public sous la forme d'une subvention plus conséquente.

Enfin, sous l'angle financier à présent, le Conservatoire artistique de Polynésie française bénéficie d'une situation plutôt saine avec un résultat excédentaire de plus de 17 millions F CFP et un fonds de roulement qui n'a jamais été aussi élevé depuis 2017 pour un montant supérieur à 128 millions F CFP.

Telles sont les quelques remarques que je souhaitais partager avec vous dans le cadre de l'étude de ce dossier.

Merci bien.

Le président : *Merci bien.* D'autres interventions ?... Oui, Madame, vous avez la parole.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Monsieur le président, merci. Madame la vice-présidente, chers ministres, à toutes et à tous, en ce jour, bonjour.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Te Fare Upa Rau – Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat. Et comme l'avait déjà fait remarquer notre collègue, Madame Éliane Tevahitua, lors de la commission permanente en décembre 2022, je constate qu'aujourd'hui encore l'appellation Te Fare Upa Rau est absente des documents qui nous ont été transmis.

Je m'adresse donc au service concerné, il serait bon encore une fois de la rétablir car je tiens à rappeler que l'identité de notre Pays réside pour beaucoup dans nos langues. Par conséquent, leur présence dans l'espace public et en l'occurrence dans nos institutions est primordiale.

Ceci étant dit, je souhaite féliciter le personnel enseignant et non enseignant du Te Fare Upa Rau pour l'organisation de nombreux concerts et représentations artistiques qui ont rythmé la vie culturelle de notre Pays. Félicitations également pour le développement des dispositifs de prises en charge des élèves en partenariat avec les communes et le ministère de l'éducation.

Madame la ministre, bien que les cours de *danse tahitienne* attirent beaucoup de monde chaque année — et 2022-2023 ne fait pas exception à la règle —, on ne peut toutefois s'empêcher de remarquer une baisse assez considérable en ce qui concerne la fréquentation des cours d'expression orale traditionnelle. Pour les cours de *déclamation* par exemple, l'effectif de la classe a drastiquement baissé entre 2020 et 2023 : nous sommes passés de 27 élèves pour l'année 2020-2021 à seulement deux en 2022-2023. Pouvez-vous nous expliquer ce constat ?

Par ailleurs, il y a deux semaines, le Conservatoire a organisé ses journées d'inscription qui ont attiré un grand nombre de nouveaux entrants en dépit des problèmes de saturation des locaux. Selon le rapport qui nous a été transmis, 1 775 élèves étaient inscrits en 2020-2021. La question de la surpopulation se posait déjà à l'époque. Ce chiffre a ensuite augmenté de près de 15 % pour l'année scolaire qui vient de se clôturer avec 2 039 élèves. La nouvelle année scolaire prévoit un nombre similaire d'élèves.

La question de l'extension de l'établissement devient urgente. Une des solutions qui était évoquée auparavant fut l'acquisition d'une parcelle mitoyenne d'1,4 hectare. Mais selon le rapport de la commission du tourisme et de la culture, votre ministère privilégie désormais une délocalisation du Conservatoire sur la base — je cite : « d'une cartographie qui sera réalisée sur la population qui fréquente l'établissement ». Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce sujet ?

Je salue enfin les efforts et la volonté de notre Conservatoire de promouvoir l'usage de la *langue tahitienne* auprès de nos jeunes élèves car il est toujours bon de le rappeler, la situation de nos langues est très préoccupante. Comme je l'avais déjà mentionné au cours de la précédente commission permanente en août, seuls 25 % des familles polynésiennes pratiquent quotidiennement l'une de nos langues vernaculaires. La sauvegarde de ce patrimoine doit être une priorité dans les actions de nos institutions. C'est pourquoi je remercie le Conservatoire pour sa contribution dans l'enseignement et la pratique de la langue tahitienne. L'idéal serait bien entendu que toutes nos langues trouvent leur place au sein de nos espaces publics et en l'occurrence dans les salles des classes et les couloirs du Conservatoire.

J'encourage la pratique de nos langues au sein de l'ensemble de nos services et notamment au sein de notre Conservatoire artistique mais pas seulement lors des cours.

Voilà. Je vous invite à voter, bien sûr, favorablement cette délibération.

Merci pour votre attention.

Le président : *Merci. La parole est à vous, membres du gouvernement.*

M^{me} Éliane Tevahitua : *Merci bien à Madame le maire de Hao ainsi qu'à vous aussi, chère collègue pour vos interventions.*

Je vais vous répondre en langue tahitienne parce que vous m'avez demandé mon avis en langue française. Vous avez effectivement raison concernant l'absence de l'appellation Fare 'Upa Rau du compte financier 2022. Ce que nous examinons, c'est le compte financier de l'année précédente. Nous n'étions pas encore arrivés au gouvernement. Ce que je peux vous dire, lorsque le gouvernement reviendra devant vous pour l'examen du compte financier de 2023, l'appellation Fare 'Upa Rau y figurera. L'appellation Fare 'Upa Rau va apparaître mais on en restera pas là, elle concernera aussi les services sous ma tutelle. Pour votre information, concernant notre service de la DAF, j'ai changé l'appellation par « Fenua mā'ohi » parce que ce pays dont on parle, ce n'est l'Europe. Il s'agit de notre pays. J'ai changé l'appellation en mettant « Fenua mā'ohi ».

Concernant les fonctions occupées au sein des services, c'est-à-dire la direction, les techniciens ou les salles de cours, on envisage aussi de leur donner une appellation dans notre langue et cela c'est pour répondre à ta demande.

S'agissant du constat que la danse tahitienne surpasse la langue tahitienne, tu n'as pas tort mais ce n'est pas aussi tout à fait juste parce que dans les cours d'art oratoire en langue, on a mis en place deux parcours, à savoir la discussion en langue tahitienne appelée Storytelling, c'est-à-dire l'apprentissage des élèves en relatant des récits dont l'enseignant John Mairai en a la charge. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a que 2 élèves qui apprennent notre langue. Il faut rétablir la vérité parce que dans les cours d'art oratoire, on y a inclus aussi les récits. Des élèves ont opté aussi pour ces parcours et si on regarde les chiffres d'élèves ayant choisi cet apprentissage, en 2018, il n'y avait que 12 élèves en langue tahitienne et en 2022, 29. C'est pourquoi, on ne peut pas distinguer les élèves qui ont choisi l'art oratoire car il y a aussi certains élèves qui ont choisi notre langue ou l'enseignement des légendes. On leur laisse la liberté pour cela.

De plus, on envisage aussi de procéder à une actualisation des frais d'inscription payés par les parents pour les cours de leurs enfants en se basant sur les revenus mensuels des parents. En quoi cela consiste ? Je vais donner un exemple, si ton inscription mensuelle coûte 10 000 francs et que, financièrement parlant, tes parents disposent de moyens ou pas, le souhait serait de chercher une solution pour venir en aide aux élèves dont les parents ne peuvent pas afin qu'ils puissent avoir accès aux enseignements.

On souhaite aussi préconiser à la direction et au personnel de ne pas se limiter qu'à Papeete, il faut aussi aller vers l'extérieur. On projette également d'inscrire tous ces enseignements dans nos établissements scolaires pour que nos enseignements y soient dispensés. Pour cela, je vais discuter avec le ministre concerné pour voir si les cours dispensés au Conservatoire artistique peuvent l'être aussi au sein de ses établissements scolaires. Donc, on en discutera.

Enfin, concernant la question la parcelle mitoyenne, pour notre parfaite information, le dernier prix fixé par le propriétaire est de 120 000 francs le mètre carré pour 1,5 hectare. Si on se met d'accord, cette parcelle coûtera 2 milliards. Ce montant est considérable et il nous faut réfléchir aussi parce qu'au niveau santé et dans les îles, les difficultés sont nombreuses. Ne pourrait-on pas aider les îles qui rencontrent des difficultés au niveau de l'éducation ou de la santé ? Nous sommes dans cette réflexion. C'est la raison pour laquelle, nous envisageons de délocaliser cet établissement.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Le président : *Merci. Oui, Monsieur Tapati, la parole est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Merci bien pour ces nombreuses interventions. Je m'étonne un petit peu par rapport à ce que nous disons, à savoir qu'il y a un peuple polynésien dans ce pays et dont la langue est la langue tahitienne. Pourquoi ? De nos nombreuses discussions, il ressort peuple polynésien. Le plus approprié serait peuple polynésien et langue polynésienne. Et nous voici avec peuple polynésien et langue tahitienne. Pourtant, nous ne disons pas peuple tahitien. Il faudrait peut-être... Si nous avons bien suivi l'histoire, d'après la légende, autrefois, Tahiti était un poisson issu de Hava'i. C'est-à-dire*

que Hava'i, Raiatea dirigeait. Tahiti était sous la tutelle de Raiatea. Ce n'est qu'après s'être lassé de la gouvernance de Raiatea que Tahiti s'est détaché du mode gouvernance de Raiatea. Ce qui veut dire que la langue parlée ici vient de Raiatea. Donc, il serait bien que l'école, notre établissement (NDT, Conservatoire artistique), les centres de formation et nous aussi ici que nous valorisons cela. Et lorsque nos représentants se déplaceront à l'ONU — je n'ai pas encore été — dès que nous arriverons à l'ONU, voici notre discours : « je représente Mā'ohi Nui. »

Voilà, c'est tout. Habitons-nous à ce discours « peuple polynésien et sa langue polynésienne ». Voilà ce que j'avais à dire.

Le président : *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?... Monsieur Shiro-Abe.*

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Bonjour à toutes et à tous en cette matinée.*

Je viens nourrir la réflexion, si l'on dit que l'on va enseigner la musique en langue polynésienne, il nous faudra connaître les notes inscrites sur la partition en langue latine. Je ne pense pas que nous puissions poser nos propres notes en langue polynésienne et partir aux États-Unis pour enseigner cette musique.

C'est uniquement un rappel. Merci.

Le président : *Merci. Oui, Madame la vice-présidente.*

M^{me} Éliane Tevahitua : *Je souhaiterais juste apporter une réponse au Pasteur Tapati. Nous parlons la langue tahitienne parce que nous sommes à Tahiti. Pour ce qui concerne les îles, si tu dois te rendre aux Tuamotu, tu ne parleras pas la langue tahitienne, tu parleras dans la langue des Tuamotu. Et si c'est un projet pour Mangareva, la langue employée ne sera pas la langue tahitienne, on emploiera la langue mangaréviennne. Et si tu te retrouves à aller parler tahitien aux Marquises, les marquisiens n'apprécieront pas.*

C'est un peu cela l'idée. Ne mettons pas nos langues en compétition parce qu'ici nous utilisons la langue tahitienne. Lorsque nous irons dans d'autres îles, il faudra utiliser la langue de l'île qui nous accueille. Cependant, pour ma part, je ne pourrais pas te répondre en langue marquisienne ou mangaréviennne.

Le président : *Merci bien.* La discussion générale est close. *On passe au vote.* Ceux qui sont pour : à l'unanimité.

RAPPORT N° 70-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE PUNAAUIA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Edwin Shiro-Abe Peu

Procédure d'examen simplifiée

Le président : *Nous poursuivons.* Nous passons au rapport 70-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 du Collège de Punaauia et affectation de son résultat.

Monsieur Shiro-Abe.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Merci Monsieur le président. Encore une fois, bonjour à toutes et à tous en cette matinée.*

Le présent projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Punaauia et affectation de son résultat, a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5329/PR du 27 juillet 2023.

À la rentrée 2020, les moyens humains du collège restaient relativement stables par rapport à 2019 avec 47 postes pour les personnels non enseignants et 69 postes pour les personnels enseignants, soit un total de 116 postes.

Les effectifs scolaires ont quant à eux légèrement diminué passant de 967 élèves à la rentrée 2019 à 965 élèves à la rentrée 2020. Il est à noter que le collège de Punaauia a été construit à l'origine pour accueillir 800 élèves. Les 965 élèves en 2020 sont répartis dans 34 divisions d'enseignement général (c'est-à-dire 880 élèves) et 6 divisions de Section d'enseignement général et professionnel adapté – SEGPA (85 élèves), faisant de lui le plus gros collège de Polynésie.

Pour la session 2020 du DNB, des progrès sont constatés et rendent les taux de réussite du collège supérieurs aux taux académiques. En série générale et professionnelle, les taux de réussite atteignent les 90 %.

Au niveau du compte financier de l'établissement, les subventions et les ressources propres de l'établissement représentent ensemble 71,6 % de ces moyens financiers, lesquels sont complétés par les autres ressources du collège (19,8 % dont une sortie d'inventaire de plus de 22,3 millions F CFP) et dans une moindre mesure, la participation de la CPS (à hauteur de 8,6 %).

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à plus de 22,3 millions F CFP et les dépenses s'élèvent à plus de 2 millions F CFP, avec un résultat excédentaire d'un montant de plus de 20,2 millions F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent plus de 94,8 millions F CFP et les dépenses s'établissent à plus de 95,4 millions F CFP, d'où un résultat de fonctionnement déficitaire de 651 365 F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à plus de 28 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de près de 900 000 F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement augmente, passant de 101 jours en 2019 à 110 jours en 2020.

Les dépenses de l'établissement restent très importantes et sont financées notamment par des prélèvements sur le fonds de roulement. Elles ont consisté en la continuation de l'amélioration du cadre de vie et à la maintenance (acquisitions de nouveaux vidéoprojecteurs, rénovation du réseau wifi, entretien des bâtiments vieux de 29 ans) ou encore à la sécurité (acquisitions de badges électroniques, installations de caméras de protection, réfection de façades, demandes de subventions pour clôturer plus efficacement le collège, etc.).

L'examen en commission du présent projet de délibération le 25 août 2023 a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : l'augmentation des effectifs scolaires pour la rentrée 2023 et la mise en place de dispositions permettant la gestion de ce flux important d'élèves de par notamment la sectorisation ; l'accueil d'élèves en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ; les axes du prochain projet d'établissement du Collège dont la priorisation du bien-être des élèves, les orientations pédagogiques ou une meilleure inclusion de la SEGPA et sur la sécurité au sein de l'établissement avec une réduction des intrusions et dégradations du fait notamment de la mise en place de caméra de surveillance.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci bien.* Nous avons un temps de parole de 10 minutes, Messieurs les conseillers de la commission permanente. Qui veut intervenir ?...

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, Monsieur le ministre, *bonjour.*

Dans le compte financier 2020 du Collège de Punaauia que nous avons examiné en commission législative le 25 août dernier, permettez-moi tout d'abord de relever un fait majeur que je considère comme étant un mal pour un bien, à savoir que si les effectifs scolaires de l'établissement sont en constante diminution depuis 2016 alors même que la population communale ne cesse de progresser, en revanche, le phénomène a pour effet positif de désengorger les classes et le fonctionnement en général du plus gros collège de Polynésie française.

Je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet, toujours est-il que les résultats aux épreuves de DNB s'en trouvent sensiblement améliorés, dépassant même la moyenne académique avec plus de 90 % de réussite en série générale et autant en série professionnelle.

Il faut dire que la baisse des effectifs scolaires n'entraîne aucune conséquence sur les moyens accordés en termes de personnel ; bien au contraire, puisque l'on enregistre même l'arrivée de trois nouvelles recrues non enseignantes par rapport à 2019.

S'agissant des moyens financiers à présent, les ressources du Collège de Punaauia ont totalisé plus de 117 millions de francs en 2020, ce qui est bien plus que les années passées à l'exception de 2018. Pour autant, l'établissement termine l'année avec un résultat déficitaire en fonctionnement de l'ordre de 651 365 francs pacifique. Ma seule interrogation porte sur la faiblesse de la participation de la CPS (à peine 10 millions F CFP) toujours par rapport aux cinq dernières années, ainsi que sur le montant des ressources propres qui, lui aussi, se trouve être en retrait. Peut-on avoir quelques explications ?

Indépendamment de ces quelques observations, la gestion de cet établissement ne semble poser aucune difficulté et ce, grâce à un fonds de roulement qui culmine à 110 jours d'autonomie, bien au-delà de la norme habituelle.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.* Oui.

M. Ruben Teremate : Président, les ministres, re-bonjour.

Le compte financier 2020 du Collège de Punaauia et l'affectation de son résultat que nous avons à étudier aujourd'hui n'apporte à mon sens aucune remarque particulière, si ce n'est le retard pris par la DGEE dans l'établissement des bilans financiers. Retard que j'avais déjà relevé lors de ma dernière intervention concernant les deux collèges de Paopao et de Afareaitu.

Nous approchons doucement de la fin de l'année 2023 et nous nous exprimons sur des comptes de 2020. Nous avons reçu en commission, la cheffe de département des affaires financières qui nous a expliqué qu'à sa prise de poste en 2019, les examens des comptes financiers des établissements scolaires accusaient déjà un retard depuis 2014-2015... quasiment cinq ans de retard à sa nomination !

On peut légitimement se demander ce qu'a fait le gouvernement durant tout ce temps — l'ancien gouvernement, je veux dire.

Or, il a été mis en évidence des difficultés de gouvernance entre le vice-rectorat et les services de l'éducation de l'époque et que leurs systèmes d'information respectifs étaient incompatibles... ils le sont toujours, aujourd'hui !

De l'avis des experts, il en ressort que la DGEE et le vice-rectorat doivent ne former qu'une seule entité sous la direction du ministère de l'éducation du pays, ce qui me paraît tout à fait avisé... quoique !

La Chambre territoriale des comptes, dans un de ses rapports, avait rappelé que le transfert de la compétence éducative au pays a été réalisé pour le primaire en 1957, pour les collèges en 1987 et pour les lycées en 1988.

Bien que les programmes de secondaire aient été transférés au pays, l'État conserve un droit de regard sur les adaptations proposées.

Le modèle d'éducation qui nous a été imposé a été conçu et pensé pour la métropole et il est très éloigné des réalités locales, malgré quelques rajouts dans les programmes comme *la langue tahitienne* et l'histoire et la culture locale.

« Nos ancêtres les Gaulois » ... C'est fini !

Au vu de l'autonomie dont dispose le Pays, la responsabilité de l'État s'inscrit dans le cadre d'un partenariat qui devait aboutir à une dotation globale de compensation avec tout ce qui s'ensuit.

Ce n'est toujours pas le cas car le versement de contributions forfaitaires au fonctionnement des écoles et établissements s'effectue encore sous la forme d'une dotation globale de fonctionnement.

À nous, donc, de réfléchir à une réforme du système éducatif adapté à nos enfants polynésiens...

Quoi qu'il en soit, au vu des excellents résultats financiers et surtout du taux de réussite aux examens, bien supérieurs à la moyenne du Pays, je tiens à saluer l'ancien directeur pour la bonne gestion de son établissement et j'encourage la nouvelle directrice à poursuivre sur cette voie.

En effet, en prélevant directement sur son fonds de roulement, il a privilégié le bien-être et la sécurité des élèves sans attendre des subventions pour ces travaux spécifiques.

Malgré un résultat de fonctionnement déficitaire, celui en investissement est excédentaire.

Pour autant, cet établissement doit-il se débrouiller tout seul ?

Suite à la visite du collège par la commission de l'éducation, ses membres ont été confrontés à la réalité du terrain... Beaucoup de travaux sont encore à prévoir afin d'améliorer davantage la sécurité, comme l'installation de caméras de surveillance supplémentaires ainsi que la mise en place d'accès PMR, et de favoriser le bien-être des élèves, des enseignants et non-enseignants qui font un travail remarquable.

Avec plus de 1000 élèves cette année, pour une infrastructure vieille de plus de 30 ans et prévue d'en accueillir normalement 800, nous, élus du peuple, ne pouvons rester insensibles à cette augmentation démographique scolaire, dans les établissements du second degré.

En effet, à moins d'un kilomètre à la ronde, près de 6 000 élèves fréquentent chaque jour les divers établissements de ce secteur.

Ils représentent, comme nous le connaissons tous, embouteillages quotidiens et insécurité permanente due à la circulation routière et notamment, promiscuité des structures fréquentées par des élèves de différentes tranches d'âge.

Le constat est quasiment identique dans toutes les structures éducatives du pays et nous ne pouvons nous permettre de construire à-tout-va des écoles, collèges et autres lycées à coup de milliards, sans programmes pluriannuels cohérents.

Pour exemple, cela fait 10 ans que le Collège de Ua-Pou attendait que la toiture de sa cantine soit rénovée... Il semblerait que le problème ait enfin été saisi et qu'un appel d'offres a été lancé pour la reconstruction de la cantine. Le Collège Henri Hiro de Faaa, qui date de 1979, n'a subi que des rafistolages à-la-va-vite par ci, par là... L'École de Maharepa, installée « provisoirement » en attendant sa reconstruction est quasiment devenue définitive... la reconstruction n'ayant jamais débuté.

J'espère de tout cœur qu'il ne faudra pas attendre un drame pour que les autorités concernées prennent enfin leurs responsabilités.

Une alternative très intéressante existe à Punaauia où la mairie a fait construire une école provisoire complète en structures modulaires, afin de reloger l'ensemble de l'École 2+2=4, en cours de reconstruction, et pour un coût inférieur à 550 millions F CFP...

Et cela en un an...

Ce pourrait être un exemple pour des projets à courts ou moyens termes et on pourrait aussi en profiter pour délocaliser ces futurs établissements afin de désengorger la ville et sa périphérie proche... Encore faut-il qu'il y ait suffisamment de foncier pour cela que le résultat de transport en commun soit fiable et suffisant...

Depuis quelques temps, des enfants sont régulièrement débarqués des bus, sans préavis et livrés à eux-mêmes, alors que les transporteurs ont un contrat les obligeant à transporter tous les élèves, quitte à effectuer d'autres rotations.

Il faut davantage de bus !!!

Dans le même ordre d'idée, un décalage adéquat et asynchrone des horaires de début de classe pourrait être examiné suivant la localisation des établissements pour que, quasiment toute la population, ne se retrouve sur la route en même temps... Cela résoudrait peut-être une partie des problèmes de circulation de nos routes...

Je dirais que c'est un appel du pied que je fais aux ministres concernés, voire à notre gouvernement.

Merci et que l'amour règne !

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? ... Le gouvernement, Monsieur le ministre, *la parole est à vous.*

M. Ronny Teriipaia : *Bonjour à toutes et à toutes en cette matinée.*

Effectivement, Monsieur Teremate, vous avez bien fait de rappeler que ces comptes financiers datent de 2020 et j'ai été surpris de découvrir lorsque j'ai pris mes fonctions au ministère, que le compte financier de 2020 et 2021 de nos établissements scolaires n'avaient pas encore été adoptés au sein de notre assemblée. Ce retard serait lié à la transmission tardive et/ou incomplète des comptes financiers par les agents comptables, en l'occurrence de l'État, de nos établissements scolaires.

Visiblement...

Suite à des problèmes techniques au niveau de la captation vidéo et audio, les débats tenus de 11 h 54 à 11 h 55 n'ont pas pu faire l'objet d'une retranscription.

...de ce pays.

Dans le cadre du dialogue de gestion qui va se tenir au mois de novembre, il sera question justement d'aborder certains points qui feront l'objet des premiers points de la réforme du système éducatif polynésien. Je ne veux pas vous livrer en détail, pour l'instant. Donc, je vous annonce tout de suite que ça sera débattu lors du prochain dialogue de gestion.

Concernant la question de Madame Haiti, donc effectivement il y a eu une baisse des effectifs puisque cela s'est déroulé pendant la période du Covid. Les élèves les plus fragiles se sont éloignés de l'école pendant ce temps-là et, effectivement, il y a eu plus de dépenses et moins de recettes parce que c'était justement la période du Covid et, il y a énormément de travaux concernant la désinfection et le nettoyage des établissements. Je le sais puisque j'ai enseigné à cette époque-là. Donc, voilà la réponse que je peux vous apporter, pour l'instant.

J'ai répondu à votre question, Madame ? *Merci.*

Concernant le relogement des élèves, les bâtiments modulaires. Monsieur Teremate, effectivement, la marche modulaire lance l'ouverture des prix cette semaine. Et donc, il est prévu d'utiliser ces modules pour pouvoir reloger effectivement les élèves qui doivent être — comment on appelle ? — dont les établissements doivent être rénovés. Donc, c'est prévu.

Par rapport aux constructions, effectivement il y a un Plan Marshall qui est prévu sur les trois ans à venir et tous les trois ans on va renouveler parce qu'effectivement la question de la sécurité c'est primordial, avant toute chose, dans la gestion de tous les établissements scolaires. O.K. puisqu'il est important et effectivement il y a une liste d'établissements qui n'ont pas subi le traitement qu'il faut justement par rapport aux problèmes de sécurité que ça pose. Donc, en tout cas, ce gouvernement s'y attèle et donc c'est prévu, mais on a déjà budgétisé certains établissements pour pouvoir être rénovés.

Voilà. Est-ce que vous avez des questions ? ... Oui.

Le président : Madame... *N'y a-t-il pas d'erreurs... ?*

M^{me} Pascale Haiti : *Il n'y en a aucune !*

Le président : *J'ai demandé à la secrétaire générale pourquoi ton nom n'a pas été changé ? Elle a répondu que tu ne voulais pas, est-ce bien cela ?*

M^{me} Pascale Haiti : *Non ! On ne me l'a pas demandé ! (Rires dans la salle.) Il n'y aucun problème, on peut le changer !*

Non, j'ai juste une remarque par rapport à ce que Monsieur Ruben Teremate a dit concernant la réfection de la toiture du collège de Ua Pou. Il y a quelques mois, on a voté le budget et je n'ai point vu le montant prévu pour cet établissement. Monsieur Teremate vient d'indiquer que l'on a lancé les appels d'offres aux entreprises pour la reconstruction de la cantine du Collège à Hakahau. J'aimerais bien savoir, quel montant avez-vous prévu ? Parce que je n'ai rien vu dans le dernier collectif passé. Merci.

Le président : *Merci.*

Membres du gouvernement, Monsieur le ministre.

M. Ronny Teriipaia : *Merci pour ces interrogations.*

Cette dépense pour Ua Pou est inscrite au budget de l'année à venir. C'est fini, cela a déjà été prévu. C'est fait.

M^{me} Pascale Haiti : *Peux-tu m'indiquer, quel montant avez-vous prévu ?*

M. Ronny Teriipaia : Avant l'arbitrage, il s'agit de 800 millions F CFP.

M^{me} Pascale Haiti : *Merci. Donc, c'est bien cela. Parce que j'ai vu que le montant prévu pour la réfection était de 600 millions. Aujourd'hui, tu nous annonces que vous avez prévu 800 millions pour la cantine du Collège à Hakahau. Donc, c'est bien cela.*

M. Ronny Teriipaia : *Nous l'avons prévu en fonction de la hausse des prix des matériaux*

Le président : *On n'a pas encore construit. Une fois construite, elle atteindra le milliard.*

Tapati dit qu'il va nous inviter à déjeuner. (Rires dans la salle.) Il est actuellement midi.

Monsieur Maono, la parole est à vous.

M. Vincent Maono : *Merci Monsieur le président. Merci Monsieur le ministre.*

Je souhaiterais formuler une requête à Monsieur le ministre de l'Éducation concernant l'école à Papenoo sur la côte Est. La mer gagne du terrain. J'interviens dans le cadre de la sécurité des établissements scolaires. Tout comme mon collègue l'a indiqué pour l'établissement de Punaauia, je me permets d'évoquer aussi le cas de Papenoo. L'érosion gagne du terrain à l'école Mamu. A-t-on réfléchi à une action par rapport à ce problème ? C'est la seule question.

Merci.

M. Ronny Teriipaia : *Merci pour ces interrogations.*

S'agit-il d'une école élémentaire ?... Voilà. Le ministre de l'Éducation ne gère pas les travaux de construction des écoles élémentaires, c'est la commune avec le maire.

Le président : *Merci.*

La discussion générale est close. Nous passons au vote. Ceux qui sont pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Nous allons aller déjeuner. On reprendra à 14 heures. D'accord ? D'accord !

(Suspendue à 12 heures 4 minutes, la séance est reprise à 14 heures.)

Le président : *Nous reprenons les travaux. J'espère que vous avez bien mangé. (Rire.)*

RAPPORT N° 71-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE MAKEMO ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Maite Hauata Ah-Min

RAPPORT N° 72-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE HAO ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Il y a deux rapports regroupés, le rapport n° 71-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Makemo et affectation de son résultat et le rapport n° 72-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Hao et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Monsieur le ministre, il n'y a rien ? Donc, rapporteur, Madame Maite Hauata Ah-Min ou Heinui Le Caill...

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Monsieur le président, Monsieur le ministre, à toutes et à tous, une fois de plus, bonjour.*

Par lettre n° 5274/PR du 25 juillet 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Makemo et affectation de son résultat.

Le Collège de Makemo, construit en 2004, est le seul établissement d'enseignement du 2nd degré situé au centre de l'archipel des Tuamotu, permettant le recrutement d'élèves originaires de Makemo et de 11 autres atolls : Anaa, Aratika, Faaite, Katiu, Kauehi, Hikueru, Marokau, Raraka, Raroia, Taenga et Takume. Depuis 2015, l'île de Makemo et cinq atolls (Aratika, Kauehi, Faaite, Hikueru, Taenga) ont intégré le « réseau d'éducation prioritaire renforcé » de l'archipel.

Pour l'année 2020, l'établissement enregistre 39,5 effectifs en personnel. Une diminution du personnel est constatée entre 2019 et 2020, avec sept postes pourvus en moins. L'équipe de surveillance en internat a été renforcée en 2017 et maintenue en partie jusqu'en 2019, notamment pour assurer la sécurité des élèves internes. L'équipe enseignante se compose de neuf titulaires et de quatre contractuels, avec un très faible taux d'absentéisme (1,45 %), entre août et décembre 2020. Depuis janvier 2020, l'établissement a accueilli une infirmière d'état, originaire de Makemo, qui s'est impliquée très fortement dans la gestion sanitaire liée à la *Covid-19*.

À la rentrée scolaire 2020, le collège comptait 150 élèves. La légère baisse d'effectif se traduit par la fermeture d'une division de 6^{ème} en 2020. Cependant, au mois de juin 2020, l'établissement a opéré à la réouverture de cette division, eu égard le nombre d'inscription en 6ème.

Pour la session d'examen de juin 2020, le taux de réussite du collège de Makemo au diplôme national du brevet (DNB) s'établissait à 90 % contre 73,5 % en 2019 ; cette hausse s'explique notamment par l'annulation des épreuves écrites et de la soutenance orale, du fait de la crise liée à la *Covid-19*.

En section d'investissement, les recettes atteignent 8 063 120 F CFP et les dépenses s'élèvent à 1 370 022 F CFP, au titre de l'exercice.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 57 299 903 F CFP et les dépenses quant à elles s'établissent à 55 015 629 F CFP d'où un résultat excédentaire de 2 284 274 F CFP.

À la clôture de l'exercice 2020, le fonds de roulement de l'établissement s'établit à 16 928 408 F CFP, représentant 135 jours de fonctionnement et traduisant la bonne santé financière de l'établissement.

L'examen en commission du présent projet de délibération le 25 août 2023 a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : les bons résultats des élèves aux examens ainsi que leur accompagnement vers les structures adaptées, en fonction de leur profil ; l'implication des équipes pédagogiques et le travail de proximité opéré avec les élèves, grâce au concours d'un professeur spécialisé et qui aboutit à une nette amélioration des résultats scolaires ; l'attention portée aux élèves ayant des besoins particuliers, dont l'inclusion est la priorité de l'établissement ; la plus-value positive des dispositifs mis en œuvre pour lutter contre le décrochage scolaire des élèves internes ; l'urgence de la rénovation des infrastructures jugées vétustes ; la nécessité de renforcer les moyens informatiques (la fibre et le parc matériel), afin de garantir aux élèves mais également à la direction et aux équipes pédagogiques, des conditions d'apprentissage et de travail optimales ; les difficultés de recrutement du personnel non-enseignant et la possibilité de mettre en œuvre, à l'avenir, des cours de pa'umotu.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Voilà, comme ce matin, vous avez 10 minutes pour le temps de parole.

M. Heinui Le Caill : *Monsieur le président !*

Le président : Oui, Monsieur Heinui.

M. Heinui Le Caill : Est-ce qu'on pourrait faire une intervention commune avec les deux collèges des Tuamotu ? Ensuite, là, j'attaque le rapport de Hao et après on pourrait faire l'intervention pour les deux collèges en même temps, si possible.

Le président : Vas-y !

M. Heinui Le Caill : Rapport relatif au projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Hao et affectation de son résultat

Le Collège de Hao est un établissement public d'enseignement du second degré créé en 1998 qui comprend un CETAD (Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement) qui dispense deux certificats polynésiens d'aptitude professionnelle (CPAP) dans les spécialités suivantes : Petite et moyenne hôtellerie (PMH) et Gestion et exploitation du milieu marin (GEMM).

Le Collège de Hao dispose d'un internat qui en 2020 accueillait 153 élèves issus de 17 atolls des Tuamotu et de l'île des Gambier. Son secteur de recrutement couvre ainsi une superficie de plus de 1000 km d'est en ouest, allant de Hereheretue à Reao, et de 700 km du nord au sud, de Tepoto à Mangareva.

Le Collège et le CETAD de Hao sont intégrés au programme REP + (Réseau d'éducation prioritaire renforcé) depuis août 2015. 85 % des élèves sont boursiers.

Le Collège de Hao disposait en 2020 de 45 personnels non-enseignants et 26 enseignants, pour un total de 71 postes.

Les effectifs scolaires du collège passent de 206 élèves à la rentrée d'août 2019 à 212 élèves à la rentrée d'août 2020. Quant au CETAD, il enregistre un effectif scolaire de 29 élèves, comme en 2019.

Le taux de réussite au DNB 2020, série générale et technologique, s'élève à 85,4 %, en baisse de 12 % par rapport à la session 2019. Ce taux est toutefois à mettre en parallèle avec l'organisation particulière des examens de cette session compte tenu du contexte de crise sanitaire de 2020 : les épreuves écrites et orales organisées pour la délivrance du DNB ont été supprimées et remplacées par la prise en compte des notes de contrôle continu. Pour la série professionnelle, il est souligné que sur les trois élèves qui se sont présentés à l'épreuve, aucun n'a été admis.

Pour l'exercice 2020, les subventions représentent près des deux tiers des moyens financiers du Collège de Hao et les ressources propres, lesquelles comprennent les produits de la restauration scolaire et de l'hébergement, environ les trois dixièmes.

En section d'investissement, aucune recette n'est inscrite pour l'exercice 2020. Quant aux dépenses, elles s'établissent à 1 944 677 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 70 060 939 F CFP et les dépenses s'élèvent à

107 054 928 F CFP, d'où un résultat de fonctionnement déficitaire de 36 993 989 F CFP.

Le fonds de roulement est arrêté, au 31 décembre de 2020, à la somme de 16 945 961 F CFP, représentant 89 jours de fonctionnement.

L'examen en commission du présent compte financier le 25 août 2023 a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- Afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, de nombreux travaux de maintenance ou de rénovation ont été effectués entre 2017 et 2021 : maintenance des bâtiments, plateaux sportifs, toitures des logements administratifs ;
- Comme pour les autres établissements d'enseignement, le Collège de Hao a été encouragé par la DGEE à utiliser sa trésorerie pour engager des travaux de rénovation, de réhabilitation afin d'améliorer les conditions de scolarité et de sécurité des élèves ;
- Par ailleurs, un apurement des comptes de l'établissement est actuellement en cours avec notamment un contrôle physique de l'inventaire.
- À noter également la mise en œuvre prochaine d'un PROGICIEL de comptabilité financière qui permettra de faciliter la gestion administrative et comptable de l'établissement.
- Enfin dans le cadre du dialogue de gestion mis en place avec chaque établissement d'enseignement, le Collège de Hao a pu faire part de ses besoins tant en matière de travaux ou d'aménagement à venir : connexion à la fibre, remplacement des chauffe-eau solaires, etc. qu'en matière d'acquisition de matériels, (osmoseur, déssalinisateur, etc.). Ces demandes seront soumises à l'arbitrage du ministère en fonction des crédits disponibles.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Hao et affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Tepuaraurii, vous avez la parole.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui, président, *merci*.

On va faire une intervention en deux temps puisqu'on n'avait pas prévu de grouper donc je vais faire l'intervention sur Makemo et, dans la foulée, *Madame le maire de* Hao va faire l'intervention sur Hao. Mais on restera dans le temps imparti, ce n'est pas à rallonge non plus.

Monsieur le ministre, bonjour à toutes et à tous en ce nouveau jour.

Le Collège de Makemo, comme on le sait, c'est un collège qui est situé donc au centre des Tuamotu avec une fréquentation scolaire environ de 150 élèves.

Pourquoi je précisais que c'est au centre des Tuamotu ? Parce que ça va engendrer des conséquences dans le sens où, effectivement, il y a beaucoup d'enfants d'autres atolls qui fréquentent cet établissement. Et pourtant, on voit qu'en 2020, on a une baisse sensible du personnel avec, tant enseignants que non-enseignant, puisqu'il y avait sept postes qui ont été pourvus en moins et donc pas beaucoup d'encadrement.

Pourtant un certain nombre d'élèves et surtout un impact par rapport à tout ce qui est suivi opérationnel du WEI et du PLEI, donc un week-end en internat et du programme de loisir pour élève internes, comme je le disais, beaucoup d'élèves qui viennent d'autres atolls donc ils restent là pendant un long moment et qui ont besoin d'être occupés pendant les week-ends et éventuellement les vacances où ils ne rentrent pas chez eux. On voit bien que ces dispositifs ont une plus-value. Or, effectivement, le problème c'est qu'il n'y avait pas assez d'encadrants par rapport à tout ça.

En commission, il y a eu des échanges à ce sujet-là et a priori une difficulté à recruter du personnel non-enseignants en particulier. Alors, j'étais un petit peu étonnée parce qu'on nous a fait comprendre apparemment qu'il y avait un problème de personnes qui ne voudraient pas aller travailler aux Tuamotu. Je trouve dommage qu'éventuellement on ne puisse pas trouver sur place peut-être des gens qui pourraient remplir ces fonctions-là, à moins qu'il n'y ait pas de viviers, mais bon... Peut-être si ce n'est pas là, mais dans les atolls à côté, des personnes qui pourraient remplir ces fonctions-là.

Après sur le niveau financier, on voit qu'il y a une situation financière qui est très confortable au niveau des ressources, donc qui n'a jamais été aussi élevé. On l'a détaillé dans le rapport avec 65 363 023 F CFP. Et au final, le fonds de roulement qui est conforté avec un total qui approche les 17 millions de F CFP.

Au 31 décembre, les sections de fonctionnement comme d'investissement étaient excédentaires. Sauf que les investissements n'ont pas été à la hauteur de ce qui était attendu pour cette année-là ! Et pourtant comme ça a été dit dans le rapport aussi, on remarque une grande vétusté...

Suite à des problèmes techniques au niveau de la captation vidéo et audio, les débats tenus de 14 h 13 à 14 h 14 n'ont pas pu faire l'objet d'une retranscription.

... de l'équipe enseignante et non enseignante. Voilà. *Merci.*

Le président : Vous avez la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci Monsieur le président.*

Monsieur le ministre.

Je vais intervenir sur le collège de Hao.

Les effectifs scolaires du collège de Hao en 2020 se maintiennent à un niveau élevé, globalement supérieur à la moyenne depuis 2016, avec un total de 241 élèves accueillis à la rentrée dont 29 inscrits au CÉTAD.

De fait, et ce qui est parfaitement compréhensible, d'importants travaux de maintenance ou de rénovation ont été menés afin d'offrir à tous de bonnes conditions de vie et de travail en toute sécurité.

J'ai cru comprendre que d'autres besoins, en équipements divers et variés comme par exemple la connexion à la fibre, ont été exprimés dans le cadre du dialogue de gestion. Aussi, je forme le vœu que le caractère insulaire plus prononcé à Hao qu'ailleurs, soit davantage pris en considération par le ministère. *Vous savez parfaitement, Monsieur le ministre, qu'il est question de notre fibre !* Ce qui est un peu important aussi pour les enfants qui sont au collège !

Sous l'angle des apprentissages, le CÉTAD de Hao prépare les adolescents dans deux domaines importants, à savoir le tourisme et le développement de la petite hôtellerie d'une part ; le milieu marin, sa gestion et son exploitation d'autre part. Deux des priorités affichées par votre majorité. Les élèves en ressortent généralement avec un certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP). Aussi, pouvez-vous nous dire monsieur le ministre si ces deux diplômes répondent bien aux attentes du gouvernement ?

Enfin, d'un point de vue purement financier et comptable, le collège de Hao a terminé l'exercice 2020 avec un déficit de près de 37 millions de francs pacifique en section de fonctionnement, soit plus du double des recettes primitives inscrites. Alors là, *Monsieur le ministre*, je ne vous poserai pas la question, comment expliquer un tel dépassement par rapport aux prévisions initiales ? On sait parfaitement qu'il y a eu le Covid et je sais qu'au collège de Hao, ils ont fait de gros gros efforts parce qu'ils ont fait toute une partie de la toiture du collège, ils ont posé des panneaux solaires, c'est sûr qu'ils sont quand même assez lourds. Et là, comme le président de la commission de l'éducation vient de le dire, les osmoseurs

bien sûr, les enfants ont besoin aussi. Parce que là en ce moment il ne pleut pas beaucoup aux Tuamotu : alors il y a vraiment besoin d'un osmoseur pour les enfants hein ! Et la fibre.

Merci, *Monsieur le ministre*.

M. Heinui Le Caill : Une intervention ! *Merci*.

On va à présent approuver le bilan de l'exécution budgétaire 2022 des deux collèges des Tuamotu, Hao et Makemo.

Bon, on peut-être déjà dit. Encore une fois, cela date d'il y a trois ans, donc cela ne correspond plus du tout à la réalité. Donc si la DGEE est comme tu l'as dit, que les agents de l'État s'activent pour qu'en 2024 on étudie les bilans financiers de N-1. Ça, c'est une chose !

Les deux collèges des Tuamotu ont un secteur de recrutement qui équivaut à la moitié de la superficie de l'Europe quand même ; c'est plus de 300 élèves, 29 atolls issus et une île haute des Gambier. Makemo est à 598 km, Hao 920 km. Donc ce n'est vraiment pas la porte d'à côté ! On en a tous conscience.

Concernant les résultats financiers de 2020, ces derniers sont satisfaisants, puisqu'ils présentent des fonds de roulement positifs qui ont été utilisés sur une période bien plus longue que celle couverte par l'exercice budgétaire précédent. À noter que les subventions du Pays sont essentielles à leur bon fonctionnement.

S'agissant des ressources humaines, je tiens à saluer l'implication exemplaire des équipes éducatives, que ce soit au niveau des enseignants, des agents administratifs et du personnel de soutien. Je tiens cependant à faire état de la problématique qu'a soulevé notre collègue du recrutement des agents contractuels que l'on retrouve également dans d'autres collèges des archipels. Ces collèges ont grandement besoin de surveillants titulaires notamment pour les internats. Bon nous savons néanmoins que le ministère et la DGEE sont sur ce dossier.

En ce qui concerne les examens du Diplôme National du Brevet (DNB), bien sûr, il est essentiel de se remémorer le contexte exceptionnel dans lequel ils ont pris place, à savoir la pandémie Covid-19. En 2020, ce contexte particulier a engendré donc *de facto* des résultats particuliers, mais malgré ces circonstances sans précédent, les résultats obtenus restent très satisfaisants.

Outre ces quelques données, je souhaite donc profiter de l'occasion pour mettre en évidence certaines observations par rapport à la gestion de nos établissements scolaires et à l'état de notre système éducatif.

On l'a déjà dit encore aujourd'hui, nous abordions déjà dans la commission permanente précédente, un problème relatif à un héritage qui nous est légué : la vétusté des bâtiments de nos établissements scolaires.

Sans surprise, donc nous voyons qu'elle touche également nos deux collèges des Tuamotu, notamment celui de Makemo, qui n'a pas été rénové depuis 30 ans. Le collège de Hao a, quant à lui, effectué plusieurs travaux de maintenance comme il l'a dit, de rénovation entre 2017 et 2021. Il reste la réhabilitation des toitures qui reste à être engagée. Et, soulignons également le coût toujours élevé de la maintenance des osmoseurs qui garantit l'accès à l'eau potable des élèves.

Donc on l'a déjà répété, il devient plus qu'urgent, pour éviter la dégradation des conditions d'enseignement et pour assurer la sécurité des élèves, de s'atteler sérieusement à un programme de rénovation cohérent de nos établissements du second degré. Et pour ce qui est du collège de Makemo, les salles doivent être réaménagées et une infirmerie construite, etc. C'est en cours d'étude.

Ces derniers jours, l'État a annoncé la prochaine saison cyclonique, n'oublions pas que l'État va investir dans les abris cycloniques aux Tuamotu — promesse de Macron — mais la sécurité des collèges elle reste à notre charge. *Monsieur le ministre, bon courage !*

Au cours des dernières années, nous avons également pu observer une adaptation progressive de nos établissements aux évolutions technologiques : ordinateurs, tablettes, applications et connexion à Internet. D'ailleurs, en novembre 2022, le Pays a signé une convention avec Onati pour améliorer la connectivité de nos établissements scolaires pour soutenir le développement de l'éducation numérique.

Or, nous pouvons aisément constater, à travers les rapports, que ces deux collèges rencontrent des difficultés persistantes concernant l'installation de la fibre optique. En effet, il est regrettable que ces problèmes n'aient pas encore été résolus à ce jour, alors qu'il suffirait certainement à la DGEE de dépêcher des techniciens mandatés par le fournisseur d'accès choisi.

L'accès à une connexion Internet haut débit via la fibre optique est possible et aujourd'hui elle est essentielle pour l'administration, l'éducation et l'apprentissage. Cette nécessité est d'autant plus cruciale dans nos archipels éloignés.

De surcroît, il est manifeste que malgré les mesures prises, l'ancien gouvernement n'a pas poussé ces initiatives jusqu'au bout. On peut également relever un certain manque de cohérence puisque la DGEE à l'époque a fourni des outils informatiques, tels que des tablettes, aux établissements scolaires, sans résoudre au préalable la connexion Internet et notamment celle au haut débit. C'est comme si l'on vous fournissait un vélo sans la selle. Ce n'est pas très confortable !

Afin de soulager nos établissements scolaires voir nos communes même, il serait certainement judicieux que l'accès au numérique soit totalement géré par le Pays, notamment dans les archipels éloignés, en étudiant la possibilité de mettre en place des forfaits Internet supérieurs, augmentés et dédiés, voire même gratuits.

Durant les 100 jours, le président Moetai abordait la question du logement à Tahiti. Force est de constater que les archipels, malgré eux, participent à renforcer ce problème du logement. En effet, l'absence de lycées dans les Tuamotu-Gambier favorise les afflux post-collège des élèves vers les Îles-Du-Vent. J'aimerais rappeler que l'archipel des Tuamotu-Gambier est axé sur la pêche, le coprah et qu'il abrite une activité intensive dans les fermes perlières et d'autres filières y seraient à développer.

Dans cette optique, pourquoi ne pas envisager la création d'un campus de la mer ou un lycée de la mer regroupant toutes les activités qui y sont liées ? Puisque nous assistons à une décentralisation de l'activité économique dans nos archipels, il serait temps de faire de même au niveau de l'éducation.

Une disposition alternative pourrait bien fonctionner, en parallèle de l'instruction en famille, celui de l'instruction à distance, dispositif qui aurait pu être largement déployé depuis la pandémie et qui aurait évité à des élèves autonomes et équipés, mais souffrant d'éloignement du cocon familial, de subir un éventuel échec scolaire, notamment à l'entrée au collège. L'enseignement en distanciel permettra aux élèves volontaires de rester dans leurs archipels respectifs, si ce n'est dans leurs îles, au grand bonheur de nombreuses familles.

Cette alternative n'est pas assez reconnue au sein du système éducatif. Certains élèves qui y ont recours rencontrent ensuite des difficultés à réintégrer les cursus classiques. À l'instar des équivalences, nous devrions offrir à ces étudiants la possibilité de réintégrer le cursus traditionnel sans contraintes, et inversement nous devrions être plus flexibles avec ceux qui optent pour l'enseignement à distance.

La mise en place d'internats contribue également à la limitation des déplacements. Cependant, ils font face à une saturation croissante. C'est pourquoi je tiens à féliciter les initiatives telles que les Week-ends en Internat (WEI) et les Programmes de Loisirs En Internat (PLEI) mises en place dans les internats du collège de Hao et Makemo, afin d'atténuer les problèmes liés à la distance.

Ces dispositifs, on l'a dit, offrent aux élèves des activités éducatives, sportives, culturelles et préventives en dehors des heures de classe, notamment les week-ends et les vacances scolaires. Ils témoignent aussi de l'engagement remarquable des équipes éducatives et du personnel d'animation puisque les résultats scolaires sont en progression depuis trois ans. J'encourage vivement la mise en place de tels dispositifs, car ils contribuent à maintenir l'élan éducatif des élèves, même en internat, et à lutter contre le décrochage scolaire.

J'en profite pour évoquer le CÉTAD de Hao, car ce dernier offre la possibilité à nos jeunes de l'archipel de pouvoir bénéficier d'opportunités éducatives et de formations professionnelles certifiées, qui seraient autrement inaccessibles en raison de la distance géographique. Le taux de réussite aux examens est excellent. En 2020, le CÉTAD comptait 29 élèves et aujourd'hui 40 élèves, et la formation s'ouvre également aux adultes. Ce CÉTAD pourrait d'ailleurs accueillir les futures formations du tourisme envisagées pour atteindre l'objectif de 300 000 touristes afin de développer davantage ce secteur aux Tuamotu-Gambier.

N'oublions pas non plus le projet de CJA à Makemo. Projet salué et attendu pour prendre en charge les 10 % d'élèves en grande difficulté que compte, dès la 6^{ème}, le collège de Makemo.

Je souhaite conclure en abordant le sujet du programme scolaire dans nos établissements.

Les Tuamotu-Gambier, comme tous les autres archipels de MĀOHĪ NUI, ont leurs propres langues qui font l'identité Paumotu et Mangarevienne. Il est dommage que le programme scolaire de nos collègues des Tuamotu n'intègre pas encore leurs apprentissages. Pour l'heure, elles sont valorisées uniquement lors d'ateliers prévus dans le cadre de l'accompagnement éducatif durant la pause méridienne ou en activité périscolaire. Le défi sera grand, il sera grand, mais le premier degré a commencé à se lancer dans cette réappropriation linguistique et culturelle. Donc, continuons au second degré !

Cette réappropriation culturelle, linguistique et identitaire pourrait certainement redonner à nos adolescents des Tuamotu et des Gambier l'estime de soi et la confiance qui leur fait défaut aujourd'hui. Constat alarmant que nous ont remonté les principaux de ces collègues.

Enfin, il y a une autre thématique, qui concerne les Tuamotu-Gambier et tout le Pays qui mérite notre attention : c'est le fait nucléaire : « *Moruroa, la bombe et nous* » !

D'une part, la question du fait nucléaire est enseignée comme une Question sociale vive (une QSV). Bien sûr, cette question a été intégrée aujourd'hui dans les précédents manuels scolaires en Histoire et Géographie du 1^{er} degré.

Par rapport à la QSV, le problème de cette approche est d'aborder la question du fait nucléaire de manière indirecte, par l'art plastique, les mathématiques, le français, etc. Or, les essais font partie de notre histoire et nous subissons aujourd'hui encore les conséquences des 193 bombes qui ont explosé à Moruroa et à Fangataufa, sous l'impulsion du colonisateur. Nous parvenons au triste constat que les jeunes générations restent peu informées sur ce qui s'est réellement passé durant ces 30 années.

D'ailleurs je profite de ce petit temps pour mettre en avant ce petit livret qui a été réalisé, que j'ai pu réaliser il y a 10 ans avec Bruno Barrillot. Ce petit livret nous raconte l'histoire du CEP et du nucléaire dans notre pays, jusqu'à l'arrêt des essais nucléaires.

Et dans ce petit livret, il y a un schéma, un dessin qui nous montre la contamination due aux pluies radioactives suite aux essais atmosphériques. Ce petit dessin, j'ai pu participer à l'élaboration des derniers manuels scolaires d'Histoire et Géo de CM2, CM1, CE2. On a intégré dedans bien sûr une partie sur l'histoire du nucléaire. Mais ce petit dessin qui explique tout, comment le pays a été contaminé. On a dû le retirer sous l'influence de l'armée. Je sais Monsieur le ministre, qu'actuellement vous allez lancer de nouveaux programmes et de nouvelles versions de nos manuels scolaires. Donc n'hésitez pas

à parler de la vérité ! Nos enfants méritent la vérité ! Ce petit schéma est reconnu par le comité scientifique international aujourd'hui.

Je continue !

D'autre part, dans les collèges et lycées, le fait nucléaire est enseigné en heures supplémentaires en Histoire et n'est pas évalué au BAC, alors que dans les colonies françaises des Caraïbes, les DOM, l'esclavagisme fait partie intégrante du programme scolaire d'Histoire et inscrit au BO (bulletin officiel) et figure en sujet du BAC au même titre que les autres thèmes de l'histoire de France.

Il est donc impératif que nous envisagions une révision de cette approche, en vue d'affirmer l'étude du fait nucléaire dans les manuels et programmes d'enseignement locaux et français, afin que cette tragique partie de notre histoire, tout comme la colonisation, figurent dans les épreuves du baccalauréat, ici, comme en France. Tetuna'e et Pouvana'a Oopa, pour ne citer qu'eux, devraient y être aussi !

Notre histoire du nucléaire, fait l'histoire de France ! Si elle est une des premières puissances du nucléaire c'est grâce à nous, grâce à notre ignorance et grâce à nos victimes !

Si les petits Polynésiens, — là je reprends le terme d'un ancien vice-recteur — doivent connaître cette histoire, les petits français à 20 000 km aussi doivent connaître cette histoire qui fait la France aujourd'hui !

Cette démarche permettra de mieux refléter notre réalité locale et de respecter notre devoir de mémoire, tout en préparant nos élèves comme les élèves de France, à comprendre l'héritage des conséquences du fait nucléaire et de la colonisation.

Je souhaite encourager donc le gouvernement à mener une réflexion approfondie sur ce sujet.

Merci et que l'amour règne ! (Applaudissements dans la salle.)

M. Ronny Teriipaia : *Merci pour toutes ces questions. Il y en a beaucoup ! Pas de panique, allons doucement et sûrement !*

Alors concernant le dispositif des WEI et des PLEI, c'est vrai que c'est un encadrement qui est nécessaire pour d'abord la réussite de nos élèves et aussi le bien-être des élèves au niveau de l'établissement. La DGEE verse une subvention à l'association, notamment la FOL et c'est eux qui doivent organiser le travail — qui doivent gérer le recrutement de leurs agents. Ça ne relève pas de la DGEE ! C'est eux qui doivent faire ça.

Par contre, je tiens juste à préciser par rapport au recrutement des agents de l'éducation, les surveillants. C'est vrai que ce n'est pas propre à ce gouvernement, de tout temps, je crois que tous les ministères ont subi de la part des élus, que ça soit *maires* ou élus de l'assemblée, des pressions pour le recrutement, d'ailleurs c'est ce que souligne ici le principal du collège de Makemo qui souhaiterait avoir plus de visibilité, notamment par rapport au recrutement des agents de l'éducation. Ils ont aussi envie de donner leur avis par rapport aux recrutements qu'il y ait plus de transparence et d'équité.

Concernant le recrutement des agents de l'éducation, il y a — comment dirai-je — une fiche de poste d'abord à respecter et une procédure dans le recrutement : c'est-à-dire que d'abord on privilégie les diplômés des agents. Certains nous demandent de les recruter au niveau du Bac alors qu'il y en a qui ont le Master. Je suis désolé, mais la priorité elle est à celui qui a le plus haut diplôme. C'est normal ! Vous êtes d'accord avec moi ? Merci.

Autre chose, par rapport à la connexion. C'est vrai que Onati installe la fibre et le collège paie la connexion. Donc c'est au collège à prendre ses dispositions. La DGEE peut éventuellement verser une subvention, mais en principe ils ont la trésorerie qu'il faut pour le faire. Donc après ça dépend du pilotage

de l'établissement. Mais la DGEE peut intervenir en cas de besoin, selon les critères de sélection bien évidemment.

Ensuite, concernant les travaux de rénovation, pour le collège de Hao, il est prévu de rénover le plateau sportif. C'est bien ça, je ne me trompe pas ? Et notamment aussi pour Makemo, c'est le cas. Ça a déjà été pensé pour rénover la structure du collège. C'est vrai que ça nécessite beaucoup. Il ne faut pas oublier aussi que ça se trouve dans les Tuamotu et que les établissements, tous les matériaux subissent la corrosion beaucoup plus vite qu'ici à Tahiti et Moorea.

Concernant le collège de Hao, il s'agit des travaux qui vont porter sur les toitures et plaques du CÉTAD et du bâtiment administratif, les études sont en cours.

Concernant Hao, il y a les vestiaires du hall sportive et les études sont également en cours. Voilà ce que je peux vous apporter comme éléments.

Par rapport aux demandes d'aides des parents, c'est vrai que certains parents ne connaissent pas les procédures. Il existe dans les collèges et lycées, un fonds qui s'appelle le « Fonds social collège et lycéen ». Ils ont la possibilité les parents, d'obtenir une aide notamment pour l'appareillage des enfants qui ont des difficultés, ça peut être auditif ou visuel. Pour l'achat de paires de lunettes par exemple ou toute forme d'aides qui peuvent être accordées aux élèves. Mais c'est vrai aussi qu'il y a peut-être un problème de communication de la part des directions des établissements, au niveau des parents. Mais c'est aussi le rôle des APE au sein des établissements de le faire.

Concernant le diplôme polynésien, c'est bien ça les CPAP ? C'est un diplôme qui permet justement à nos élèves, les élèves en particulier de continuer leurs études. C'est un diplôme qui est propre à la Polynésie.

Je voudrai revenir sur l'achat du matériel informatique. Alors concernant le 1^{er} degré, 60 millions F CFP sont accordés par an pour l'achat des ordinateurs et tablettes.

Pour le secondaire, il s'agit de 150 millions F CFP par an. Donc en fait, il y a un budget qui est alloué à chaque fois.

Par rapport au logement de fonction des enseignants, le marché a été lancé, mais c'est trop cher ça coûte 130 millions F CFP pour deux *logements*, alors qu'il a été décidé d'acquérir des *logements de type* OPH à la place.

Oui ?

M^{me} Pascale Haiti : On a bien compris 130 millions F CFP pour deux *logements* ? Ce qui fait à peu près 65 millions F CFP par *logements* ? Ben dit donc ça coûte cher !

M. Ronny Teriipaia : Des logements de fonction des agents. En tout cas ce sont les données qu'on a ! À Makemo en tout cas. Voilà.

Le président : Oui, Madame Elise Vanaa.

M^{me} Elise Vanaa : *Merci bien, Monsieur le président.*

Puisque nous abordons la question du budget consacré à nos logements de fonction, je m'interroge sur cette enveloppe de 60 millions F CFP. Mais ça c'était déjà prévu ! C'était dans le budget de 2023, Monsieur le ministre hein, cette projection de 130 millions F CFP, ce budget prévu pour les logements du personnel, les logements de fonction ?

M. Ronny Teriipaia : C'est le résultat de l'appel d'offre de Makemo.

M^{me} Elise Vanaa : Qui a été lancé depuis quand ?

M. Ronny Teriipaia : L'année dernière.

M^{me} Elise Vanaa : Ah ! C'est avec l'ancien gouvernement alors hein. Donc ce n'est pas *alors* à nous, voilà !

Merci. *Merci quand même.*

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Monsieur le ministre*, merci pour ces précisions.

C'est normal vu le tarif du fret pour aller aux Tuamotu, c'est normal que ça a été choisi quoi. C'est normal, excusez l'étonnement de ma collègue, mais aux Tuamotu, c'est très cher pour faire une maison. Je comprends très bien.

Merci, *Monsieur le ministre.*

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : *Merci bien.*

En tous les cas, je soutiens la proposition de *Monsieur le ministre* de prendre des kits OPH.

Merci.

M. Ronny Teriipaia : Merci.

Concernant la question de l'Histoire, l'enseignement de l'Histoire et du fait nucléaire. Alors dès ma prise de fonction, on a décidé de mettre en place des commissions pour revoir les programmes de l'enseignement de l'Histoire et du fait nucléaire.

J'ai participé à la formation, « formation » entre guillemet des enseignants du 1^{er} degré et du 2nd degré au sujet du fait nucléaire. C'est vrai que selon la conception de ceux qui ont — comment dirai-je — mis en place ce projet, ce dispositif d'enseignement du fait nucléaire, comme tu le dis si bien Heinui, ben il y a certaines photos, certains documents qui sont volontairement — comment on va dire — pas préservées, camouflées ou retirées, parce que justement on n'a pas envie de mettre en exergue et de mettre au vu et au su de tous certains documents.

C'est vrai aussi qu'on est censé former l'esprit critique de nos enfants. Donc comme je l'ai dit le 29 juin dernier à la stèle de Teavararo, ce site-là sera aussi dans les manuels scolaires parce qu'à l'instar du site de mémoire qui se trouve aux Marquises.

Concernant le fait nucléaire et l'histoire évidemment Teraupoo et Opuhara, tous ces grands personnages de notre histoire seront évidemment enseignés à nos élèves polynésiens, c'est prévu et j'espère qu'on ait suffisamment de temps pour mettre ça en place.

Attendez, il y a tellement de choses !

Concernant les langues polynésiennes, dans le 1^{er} degré, il y a beaucoup plus de liberté pour enseigner dans toutes les langues polynésiennes. Par contre au 2nd degré, le seul diplôme professionnel qui est en place est celui du CAPES Tahitien/Français. Il n'y a pas de CAPES Mangarévien/Français, ni de CAPES Marquisien/Français. Donc au niveau du secondaire, on ne peut pas enseigner dans les autres langues autre que celle du Tahitien. Les professeurs sont certifiés pour enseigner le Tahitien et le Français. À moins que — comment dirai-je — l'évolution institutionnelle de notre pays le permet. Pour l'instant on fait comme ça ! On ne peut pas faire autrement ! Voilà.

Est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions, vos interrogations ?

C'est bon ? Oui, Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui, *bonjour*.

C'était juste pour revenir un peu sur l'enseignement à distance qu'avait lancé aussi Heinui tout à l'heure. *Monsieur le ministre*. C'est pour mettre en garde, en fin de compte le CNED a atteint aussi ces îles-là, malheureusement il n'y a personne derrière pour apprendre derrière. Donc ce qu'il faut, c'est — tout à l'heure on a parlé d'un instituteur spécialisé qui faisait en sorte que les chiffres avaient bien montés, et bien je pense qu'il y a une présence aussi de quelqu'un qui doit être derrière ces élèves soit sous forme d'une brigade où on laisse un peu partir les choses et on repasse derrière pour pouvoir arroser un petit peu toutes les îles, jusqu'à trouver encore une meilleure plate-forme d'aide à ces études à distance. Voilà. C'est important parce qu'ils connaissent le CNED, mais ils ne savent pas comment y répondre à chaque fois. Donc c'est beaucoup de perte de temps, d'énergie pour ces enfants.

M. Ronny Teriipaia : Merci pour cette observation. Et c'est vrai que la connexion est un problème crucial dans l'enseignement à distance.

D'ailleurs c'est pour cela qu'on a mis en place le Campus Connecté, comme vous le savez. Mais le Campus Connecté souffre actuellement de collège, d'un manque d'étudiants qui s'inscrivent. En fait, la préoccupation première de nos étudiants, notamment pour ceux qui viennent des îles, c'est de venir — comment dirais-je ? — admirer les projecteurs de la ville... C'est ça, c'est la réalité. (*Rire.*) Donc du coup, on est allé dernièrement à Uturoa et il se trouve qu'il n'y a que deux étudiants qui sont inscrits. Le dispositif est bien aménagé, ils ont tout le matériel qu'il faut, mais bon je pense qu'il faut encore faire plus de la promotion pour éviter qu'on ait ce flux d'étudiants qui viennent ici. Les étudiants avec qui on s'est entretenus m'ont clairement fait savoir que cela leur permettait de rester au sein de leur famille, et les parents sont contents aussi d'avoir leurs enfants sous l'œil.

Mais pour pouvoir favoriser l'enseignement à distance, c'est vrai que le problème de connexion, c'est quelque chose qui est très important. Après c'est une question de budget aussi, il faut budgétiser tout cela, et non seulement budgétiser le matériel et la connexion, mais aussi le personnel — tu parlais d'enseignants spécialisés, c'est cela.

Voilà. Merci.

Le président : *Merci*. Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, merci. J'ai deux observations à faire. La première observation concerne l'enseignement du fait nucléaire chez nous. L'image que Heinui a montré, il est vraiment plus possible de l'inscrire au programme scolaire cette année puisque l'école a démarré. J'ose espérer pour l'année prochaine, par contre, il faudrait l'inclure mais pas uniquement l'image. L'idéal serait le livre en entier.*

D'ailleurs, des élèves de Moorea ont traduit cet ouvrage en langue tahitienne. La traduction est achevée. Hier, Heinui a reçu la visite de l'ancienne secrétaire de l'église (ndt, protestante) ainsi que le président de l'église (ndt, protestante). Ils sont venus pour insérer ces images à l'ouvrage traduit en langue tahitienne par ces élèves. Ma demande : serait-il possible que l'année prochaine cet ouvrage soit le support pédagogique pour nos enfants ? — pourquoi pas ? — puisqu'il s'agit d'un fait marquant.

Ma deuxième observation porte sur les élèves des îles qui viennent sur Tahiti à l'école. Il fût un temps, au sein de mon foyer, je m'occupais d'enfants des Marquises car leur situation de vie sur Tahiti était difficile. À la maison, je pouvais avoir jusqu'à 40 enfants parce que, en ce temps-là, ils n'étaient pas autorisés à rester les week-ends à l'école et lors des vacances scolaires d'une voire deux semaines. On ne les renvoyait pas dans leurs îles. Qu'en est-il de ce sujet aujourd'hui ?

Qu'il s'agit de la famille qui vient sur Tahiti à l'école, les débuts sont toujours bien. Mais, une fois la glacière de poissons vidée, la famille d'ici va commencer à se plaindre de toi. Avant, lorsque la famille des îles venait ici, ceux d'ici s'en réjouissait. Comment va l'île ? Comment vont les parents ? Comment vont la famille ? De nos jours, à peine arrivé à l'aéroport : quand rentres-tu ?... N'est-ce pas ? Il nous faut regarder cela pour que l'on puisse avoir des animateurs pour encadrer ces élèves des îles qui viennent pour étudier.

Voilà, ce que j'avais à dire. Merci.

M. Ronny Teriipaia : *Merci Monsieur Tapati pour ces interrogations.*

S'agissant de l'ouvrage sur les essais nucléaires, en effet, on ne peut que remercier le travail réalisé pour cet ouvrage. Cependant, il existe un comité qui examine minutieusement les supports possibles à véhiculer à nos enfants. On doit faire attention aux images présentées aux élèves car c'est aussi selon le niveau des élèves. On ne peut pas non plus aussi donner des images comme ça. On risquerait d'être en conflit avec les parents. Par contre, ce qui est sûr, c'est que pour des enfants plus âgés, on peut leur donner. Il faut aussi que le contenu corresponde au niveau des élèves. Il faut adapter, en fait. Mais, une chose est sûre c'est que l'on doit remettre dans les mains des enfants ce genre d'images et de documents qui démontrent la vérité. C'est exactement cela.

Ensuite, par rapport aux hébergements d'accueil des enfants des îles, c'est vrai ce que tu dis concernant ce changement de mentalité et de culture des familles. Ce sont les conséquences de l'évolution du temps. Le temps nous démontre que nous nous sommes appropriés la culture de l'autre, c'est ça. Toutefois, le sujet des hébergements est dans les préoccupations de ce gouvernement et la réflexion sur comment organiser l'accueil des élèves venant des îles.

Enfin, il faudrait qu'une mise au point avec les chefs d'établissements au sein des établissements scolaires soit réalisée parce que par moment, qu'ils leur arrivent d'accepter les élèves des îles sans respecter les règles. S'ils acceptent de garder ces élèves des îles en dérogeant à la règle, cela voudra dire que ceux qui sont prioritaires ne pourront pas être acceptés car il n'y aura plus de place disponible pour eux. Voilà, il va falloir rappeler à ces chefs d'établissements les règles et qu'ils écoutent parce qu'ils ne le font pas. Il faut sans cesse répéter, répéter, répéter...

Voilà. Merci.

Le président : *Merci Monsieur le ministre.*

Madame, vous avez la parole.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci Monsieur le président. Je souhaiterais intervenir, dans un premier temps, concernant l'hébergement des élèves ici, sur ce manque de place. Il faudrait trouver une solution en augmentant le nombre de lits pour éviter que ce problème ne se reproduise plus l'année prochaine.*

Dans un deuxième temps, je reviendrais sur le dispositif de Campus Connecté. Ce qu'un parent m'a dit, la raison serait que le coût est très élevé. C'est ce qu'il m'a dit sur le Campus Connecté. Voilà, un point.

Ceci dit, si c'est bien le cas, il nous faudra, bien évidemment, trouver une solution pour ces familles nécessiteuses des îles en les aidant. Parce que pour ma part, ceci est un bon moyen pour les îles de suivre les études pour ne pas que ces enfants quittent leur île et qu'ils puissent continuer à étudier grâce à ce remarquable dispositif. Ainsi, ils ne seront pas confrontés aux problèmes d'hébergements ici. Et si financièrement, on parvient à trouver une solution pour les aider, il nous — vous — faudra aussi voir cela.

Merci bien. Voilà, merci.

M. Ronny Teriipaia : *C'est ensemble que l'on verra. (Rire.)*

S'agissant des dépenses, elles concernent uniquement les frais d'inscription à l'université. C'est tout, il n'y a pas de dépenses autres, juste cela ! Je ne comprends pas bien, le coût très élevé. Si ces élèves sont bénéficiaires de bourses, ces derniers pourront en faire la demande, il n'y a pas de soucis.

Voilà. Merci.

Le président : *Merci bien, Monsieur le ministre.*

Cela fait un bon moment que nous discutons des enfants des îles qui viennent ici pour étudier. Ce sujet mériterait d'être bien débattu. Je vais prendre l'exemple d'un atoll des Tuamotu — Hao ou Makemo —, si tous les enfants de Makemo viennent tous sur Tahiti étudier et qu'ils décrochent tous leurs diplômes, il n'y aura plus personne à Makemo. (Rires dans la salle.) Qui prendra soin et contera l'histoire de cet atoll ? C'est vraiment problématique, il serait souhaitable que l'on examine pleinement s'il existe des possibilités pour garder ces enfants dans leur île. Le travail abonde dans les îles. Il y a la pêche, l'agriculture, la vanille, le coco et bien d'autres encore. Le travail abonde, n'est-ce pas ? Si tous ces enfants viennent ici et qu'ils décrochent tous les diplômes, il n'y aura plus personne là-bas... les fourmis blanches (NDT, les français) les remplaceront peut-être, non ?... Voilà. On n'aura rien gagné.

Une autre remarque sur ce que je viens d'entendre sur l'histoire de notre pays. Je vais citer les noms de deux présidents américains : le premier Président, John Fitzgerald Kennedy. En son temps, ce dernier s'est rendu en France pour rencontrer de Gaulle pour lui dire de ne pas faire ces expérimentations chez nous parce qu'ils l'avaient expérimenté aux îles Marshall et il y a eu des problèmes — Kwajalein, Bikini Islands —, la population a souffert. Par orgueilleux et avidité pour sa bombe nucléaire De Gaulle n'a pas obtempéré.

Puis, le deuxième Président américain est Bill Clinton. Puisque le maire de Hao est présent, je souhaiterais lui demander quel serait son avis si l'on venait à mettre le nom d'un ami Eni Faleomavaega au Collège de Hao. Cet homme faisait partie du parlement des États-Unis. Ensemble, nous nous sommes rendus à Hao, à Moruroa puis on s'est fait arrêter et emprisonné. Ce n'est qu'à minuit que l'amiral est venu demander qui était cet homme Eni Faleomavaega. J'ai fait à mon ami : « c'est toi que l'on demande. » L'amiral répondit : « c'est un message venant de Washington, de Bill Clinton au représentant français, veuillez dès à présent libérer cette personne ! Il s'agit d'un membre du parlement américain. » L'amiral est venu pour annoncer... Mon ami a dit : « Je ne suis pas venu tout seul, on est tous ensemble. Je ne partirai pas si on ne les libère pas aussi. » C'est comme cela que l'on nous a libéré. Aujourd'hui, hélas, ce compagnon s'en est allé.

Il s'agit juste d'une suggestion, ne pourrait-on pas...pour que nos enfants connaissent. Non, vous n'aviez pas connaissance de ce que je viens de vous dire. Qu'en est-il de nos enfants, le sauront-ils ? Ils ne sauront pas. Il faut mettre les noms de ces personnes. Il s'agit d'un parlementaire américain.

Voici quelques remarques, Monsieur le ministre. Je suis persuadé que vous aussi vous ne le connaissez pas, hein ? Mettons les noms de personnes qui... ne font pas que parler. Non, pas cela. C'est tout.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Merci, Monsieur le maire.*

Pour moi, c'est au niveau de ce qui vient d'être dit aussi, je crois qu'il faut continuer à donner du sens à l'éducation, et surtout donner un parcours études-emploi parce que même s'il y a des opportunités dans l'île, il faut quand même avoir des études pour pouvoir mener à bien chaque chose, même dans le domaine économique. Parce qu'on perd facilement ses biens parce qu'on a mal géré, et c'est ce qui s'est passé pendant la pandémie lorsque l'on a demandé FSE et PGE à tour de bras et que l'on n'a pas su gérer. On ne sait même pas ce qu'est qu'un chiffre d'affaires. Donc, voilà.

Dans cet environnement-là, il y a des élèves des îles qui ont passé — moi je dis bravo ! — le Bac, mais ils veulent aller en BTS. Or ils ne sont pas prioritaires par rapport au logement. J'aimerais que l'on s'occupe aussi de ces élèves-là parce que j'ai reçu la semaine dernière un papi retraité de Rangiroa qui a dû, du coup, quitté l'île pour venir suivre ses *petits-enfants* ici qui n'avaient pas de logement.

Et donc, cela déstructure d'abord cette façon de vieillir gentiment, il revient ici pour avoir à suivre son jeune *petit-fils* qui n'a pas eu de place. Voilà.

On me dit priorité aux secondes, priorité aux premières. Oui, mais ceux qui passent le Bac et qui n'ont pas de logement, qu'est-ce qu'on fait aussi pour eux ?

Donc, ce serait important de voir cela aussi. Merci.

M. Ronny Teriipaia : Concernant la priorité, en principe, ils sont prioritaires. Ce sont, simplement, les élèves qui ont une structure dans leur archipel, en l'occurrence, par exemple, les élèves de 2nde des Marquises, ce sont eux qui ne sont pas prioritaire puisqu'il y a une seconde là-bas.

Par contre, tous ceux qui n'ont pas la structure ou la classe qu'il faut dans leur archipel, ils sont prioritaires normalement.

Après, c'est un problème, comme je le disais tantôt, au niveau des chefs d'établissement, c'est toujours le même problème, ce sont eux qui font la pluie et le beau temps. Donc, il faut leur rappeler les règles et c'est ce que je m'attèle à faire depuis le début.

Voilà, merci. Il faudra que tu me dises qui c'est...

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui, j'ai déjà appelé le ministère et on m'a répondu priorité aux autres. Donc, c'était malheureux pour ce cas. Mais j'imagine que cela ne doit pas être le seul. C'est celui qui est venu à mon bureau.

M. Ronny Teriipaia : O.K. Merci.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Je mets au vote l'ensemble des délibérations. Ceux qui sont pour ?... À l'unanimité. Et la deuxième également, la deuxième délibération ?... *Merci bien.* Les deux délibérations sont adoptées.

RAPPORT N° 73-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE « G.R.E.P.F.O.C » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Allen Salmon

Procédure d'examen simplifiée

Le président : On passe au rapport n° 73-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2022 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « G.R.E.P.F.O.C » et affectation de son résultat.

J'invite le rapporteur, Monsieur Allen Salmon — il n'est pas là. Monsieur Heinui Le Caill, vous avez la parole.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Le Président de la Polynésie française — *Mā'ohi Nui* a transmis aux fins d'examen par l'assemblée un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « G.R.E.P.FO.C » et affectation de son résultat.

Établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le GREPFOC est un organisme de formation continue qui a pour objet la mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer toutes les actions de formation continue et de promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Il répond à la demande des entreprises, des collectivités, des services publics et des particuliers. Pour l'exercice de sa mission, il fait appel en priorité aux moyens des établissements publics d'enseignement du second degré, dans le cadre de relations contractuelles.

Au 31 décembre 2022, le GREPFOC était composé d'un effectif de 13 personnes et a recouru à 156 formateurs, dont 85 enseignants et 71 intervenants patentés. Les moyens financiers du GREPFOC sont essentiellement constitués de ressources propres, issues de ses ventes de produits ou de prestations de service.

S'agissant des faits marquants de l'année 2022 :

Un résultat de fonctionnement excédentaire de 37,7 millions de francs (contre 13,3 millions de francs en 2021).

Une augmentation des recettes de fonctionnement, passant de 143,6 millions de francs en 2021 à plus de 190 millions de francs en 2022.

Une diminution du nombre de stagiaires (1 336 contre 1 465 en 2021) et une augmentation du nombre d'heures travaillées par stagiaires (190 588 heures contre 129 546 heures en 2021).

Les indicateurs financiers permettant d'évaluer la santé financière du GREPFOC :

- Une capacité d'autofinancement qui s'élève à 39,3 millions de francs ;
- Un fonds de roulement d'environ 56,3 millions de francs, correspondant à 134 jours de fonctionnement ;
- Un besoin en fonds de roulement qui s'élève à près de 14,2 millions de francs ;
- Une trésorerie en hausse par rapport à l'exercice 2021 et qui s'élève à 42,1 millions de francs ;
- Un taux moyen des charges à payer qui s'établit à 0 % (indicateur de qualité comptable permettant de constater si les charges ont bien été rattachées à l'exercice concerné) ;
- Un taux moyen de non recouvrement qui s'élève à 10 % contre 21 % en 2021 (indicateur permettant de comparer le montant des créances constatées par rapport aux ordres de recettes émis).

S'agissant de l'exécution budgétaire 2022 :

À la clôture de l'exercice 2022, le compte financier du GREPFOC se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à plus de 190,4 millions de francs et les dépenses à plus de 152,6 millions de francs.

Pour la section d'investissement, aucune recette n'a été constatée. Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 9,6 millions de francs.

Le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 37 736 136 F CFP est affecté au compte 120 « *Solde créditeur* ».

Enfin, le fonds de roulement augmente sur 2022, pour atteindre un montant de près de 56,3 millions de francs au 31 décembre.

Examiné en commission le 25 août 2023, ce projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis d'aborder principalement les points suivants :

- La diminution du nombre de stagiaires inscrits au GREPFOC et l'augmentation du volume horaires stagiaires en 2022 ;
- La carte des formations sur-mesure, élaborée sur la base d'une étude de marchés ;
- La vétusté des locaux de l'établissement et l'urgence de poursuivre les travaux de rénovation.

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Nous avons un temps de parole de 10 minutes, comme d'hab.

Madame Maurea, vous avez la parole.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci Monsieur le président.*

L'approbation du budget prévisionnel doit respecter au moins cinq principes budgétaires fondamentaux qui s'appliquent aux collectivités territoriales. Il s'agit des principes suivants : d'annualité, d'équilibre, d'unité, d'universalité et enfin de spécialité.

La préparation du compte financier de l'exercice écoulé s'accompagne du rapport d'activités de l'établissement, et vient répondre à l'application de la réglementation budgétaire, financière et comptable. Un exercice annuel inscrit dans les travaux budgétaires qui permet d'évaluer la cohérence entre les objectifs définis et les résultats obtenus, à juste mesure de l'évaluation des besoins et leur pertinence dans l'exécution des missions propres de tout établissement.

Aussi, pour la deuxième commission permanente, notre tribune d'expression est réunie pour l'examen du compte financier de l'établissement GREPFOC de l'exercice 2022 et affectation de son résultat.

Comme l'a indiqué notre rapporteur, le GREPFOC est un Épic doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il intervient dans la mise en œuvre de toute action de formation continue et de promotion sociale des adultes. Les entreprises, les communes, l'administration publique, ou encore les particuliers, peuvent faire appel au GREPFOC.

Historiquement, il relevait du ministère chargé de la formation. Pour faciliter l'exercice de sa mission, il est désormais rattaché au ministère de l'éducation, conduisant à la création de relations contractuelles avec les établissements d'enseignement du second degré, véritable passerelle pour l'activité pédagogique. Un héritage d'ailleurs qui explique la présence des ministères de l'éducation et celui de la formation professionnelle aux fonctions de président et de vice-président du CA du GREPFOC.

Sur le compte financier du GREPFOC, il affiche un résultat global excédentaire, traduisant les bonnes pratiques de gestion budgétaire. En effet, les résultats des comptes 2022 enregistrent :

- Un écart positif de près de 28 millions F CFP en section de fonctionnement ;
- Un écart négatif de moins de 370 000 F CFP en section d'investissement ;

en comparaison à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses voté par le CA du 10 décembre 2021.

Malgré une baisse du nombre de stagiaires et un taux moyen de réussite de 83 %, le GREPFOC a développé une certaine capacité à répondre rapidement à la demande du marché local ; cela témoigne du dynamisme, de la proactivité et de la flexibilité de l'établissement en matière d'offres de formation

continue, qualités déjà relevées par mes collègues lors des précédents examens du compte financier de cet établissement.

Malgré ces résultats satisfaisants d'exécution budgétaire, j'ai fait le triste constat, le 23 août dernier, que les infrastructures du GREPFOC sont exigües et vétustes. Bien que les locaux soient propres et équipés d'outils interactifs de dernière technologie, ces bâtiments ne répondent plus aux normes de sécurité, ni à un environnement propice à la formation. La superficie d'accueil étant insuffisante, une partie des formations du GREPFOC est délocalisée vers d'autres établissements, comme le LP de Mahina, le lycée hôtelier, etc., grâce aux relations contractuelles évoquées tantôt.

Malgré ces conditions d'accueil, j'ai été étonnée de voir l'investissement de nos stagiaires en préparation pour le concours d'entrée en prépa médecine et ceux de la dernière promotion au brevet professionnel de préparateur en pharmacie. Nos futurs professionnels de santé ont une vision de l'excellence, une volonté de faire de leur mieux pour réussir. Et quand bien même, en allant de salle en salle, j'ai également relevé la qualité de la relation entre les étudiants, le personnel enseignant, le personnel du GREPFOC et la directrice. C'est une relation empreinte de respect, de résilience, de bienveillance.

Mais aujourd'hui, peut-on laisser la situation actuelle se poursuivre ?

Effectivement, nos établissements scolaires sont très vétustes. Est-ce à nous à rénover ?

Il est impératif de soutenir et d'accompagner le GREPFOC pour un véritable programme de rénovation de « ses locaux », en tout cas ceux qu'il occupe. Je vous épargnerai le schmilblick du GREPFOC pour payer ses frais courants, d'électricité ou de communication téléphonique, faute d'arrêté d'affectation ou de convention d'occupation temporaire.

Enfin, bref, *stop !* Le discours dépassé de l'ancien gouvernement « il faut faire mieux avec moins » ne peut pas s'appliquer ici ! Il a fallu que l'on insiste auprès du ministère de l'éducation en commission du 25 août, pour engager les opérations nécessaires aux travaux de rénovation et de mise aux normes des bâtis. Il y a huit mois déjà, ce sujet était évoqué en séance et la réponse donnée alors fut « Tout cela est en cours ». Nous sommes en septembre 2023 !

« Soutenir nos étudiants, notre plus bel investissement », nous l'avons inscrit dans notre programme de Tavini, *n'est-ce pas ?*

Tout comme le gouvernement sortant l'annonçait, on héritait d'une trésorerie confortable, quelle mauvaise surprise ! Je me souviens encore de l'intervention du Président Moetai Brotherson en plénière du 22 juin. Et là, c'est la même chose avec le GREPFOC, c'est cet héritage-là qu'on nous laisse !

Ça alors...Il n'y a pas de problème, nous allons y remédier, on s'en occupera. Soyez-en sûr.

Je poursuis mon intervention sur les orientations et la politique éducative définies par le CA de l'établissement.

Dans la conduite des politiques publiques, un schéma directeur est un outil de planification qui présente les orientations stratégiques de manière prospective. Ce document décrit une vision à long terme, les objectifs à atteindre, les moyens mis en œuvre, ainsi que les indicateurs d'évaluation ou de performance. C'est une feuille de route.

En octobre 2021, le schéma directeur des formations a été renouvelé pour une durée de cinq ans, soit une programmation 2021-2026. *Le saviez-vous ? Je ne crois pas...*

Je vous assure qu'il y a bien eu une couverture médiatique de la signature du nouveau schéma — c'était le 6 octobre 2021 — à la Présidence. Les seuls signataires étaient et sont : le vice-rectorat, le ministère

de l'éducation, le ministère du travail, la vice-présidence, le RSMA, l'UPF, le CNAM, le CMMPF, le SEFI et l'ISPF.

Le GREPFOC n'en fait pas partie, ni n'a été associé dans la réflexion, ni même destinataire du dudit schéma, version finale et non officialisée. De même, le rapport annuel du Président de la Polynésie française à l'assemblée de la Polynésie pour l'exercice 2022, n'en fait pas mention dans les schémas directeurs en vigueur.

J'en déduis donc que la formation continue n'est clairement pas affichée. Jeux de mots pour jeux de maux (M.A.U.X), le GREPFOC n'est-il pas censé être le « groupement des établissements pour la formation continue » ? Cela suppose qu'il ait un rôle de coordinateur de la formation continue.

En somme, j'ai relevé de nombreuses incohérences et manquements concernant la formation continue :

- L'absence de subvention de fonctionnement ;
- L'intitulé de l'établissement, le GREPFOC, se résignant à n'être qu'un établissement singulier à part entière, et non un groupement des établissements ;
- L'absence d'orientations en matière de formation continue ;
- et enfin un schéma directeur des formations incomplet.

Ces quelques observations pour inviter notre assemblée et notre gouvernement à la réflexion, notamment sur la mise en œuvre de nos politiques publiques en matière d'éducation et de formation.

En termes de perspectives de soutien et de développement de la formation continue, je tiens à reprendre une des recommandations de la CTC concernant la gestion du CMMPF, qui propose d'élaborer un schéma directeur de la formation continue [...] aux métiers de la mer. Cette recommandation devrait s'appliquer à la formation continue du public, visé par les attributions du GREPFOC.

De même, envisager l'harmonisation des arrêtés d'organisation des établissements publics, revêtus de la mission de formation, est un point de discussion que je souhaiterais ouvrir ; bien que la structure du budget du pays soit organisée par mission et programme. Je l'entends, le CFPA est rattaché au MFT pour la mission « travail et emploi », comme le CMMPF au MPR dans la mission « développement des ressources propres », et le GREPFOC au MEE pour la mission « enseignement ».

Enfin, n'y voyez là que des pistes de travail et je terminerai mes observations sur ce dernier point. Dans les attendus du texte d'organisation du GREPFOC, la charte de l'éducation de 2017 est citée, alors qu'elle ne précise aucune action, ni axe stratégique en matière de formation continue. Une mise à jour de la charte de l'éducation s'impose pour promouvoir l'intervention du GREPFOC dans les outils de suivi de la politique du ministère de l'éducation.

Pour conclure, que dire, si ce n'est féliciter à nouveau les efforts constants et réguliers de la direction pour garder la tête hors de l'eau, et réussir la montée en compétences des salariés polynésiens, accompagner les jeunes adultes en quête de voie professionnelle ou soutenir tout usager en reconversion professionnelle.

Madame la directrice du GREPFOC, chère Lolita, si tu nous regardes aujourd'hui, j'aimerais à nouveau souligner la ténacité avec laquelle vous poursuivez vos objectifs de réussite et de culture de résultat, avec un management dynamique de vos ressources et de vos projets.

C'est au bénéfice de ces commentaires, que j'invite tous mes collègues élus, composant notre assemblée, à voter favorablement le compte financier du GREPFOC pour l'exercice 2022, et affectation de son résultat.

Merci et que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? Oui, Madame Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Une petite intervention qui ne sera pas aussi longue et fournie que celle de notre collègue Maurea. Mais je soutiens Maurea dans tout ce qu'elle a pu dire justement par rapport à la nécessité de soutenir pour le coup, effectivement, tous ces organismes de formations pour adultes parce qu'effectivement la montée en compétence, elle doit se poursuivre tout au long de sa vie et c'est un bon moyen d'acquérir ces compétences à travers ces centres comme le GREPFOC ou comme le CFPA. On en a parlé, ce matin.

Le GREPFOC reste aussi populaire que le CFPA et, à juste titre, parce qu'effectivement il y a beaucoup beaucoup d'efforts qui sont déployés par ces organismes justement pour être à la hauteur des formations proposées. Même si, effectivement, et c'est vrai que l'on peut le regretter, lorsqu'on interroge en commission de savoir comment la carte de formation est établie on apprend que c'est par appel d'offres et qu'effectivement elle est faite, donc sur mesure, si j'ai bien lu le rapport. Et donc, on fait tout cela sur la base d'une étude de marché. Donc, effectivement, on n'est pas dans ce que Maurea vient de dire justement, une logique commune de formation. Finalement, cela reste très isolé.

Après, ce que l'on souhaite effectivement c'est que cette offre de formations réponde aux attentes. On l'a aussi souligné, ce matin. Faire des formations dans des domaines où on est hyper engorgé, cela n'a pas d'utilité. L'idéal, effectivement, c'est de répondre aux besoins, d'où la nécessité effectivement d'un schéma directeur et de travailler en collaboration avec le ministère de l'éducation et le ministère de l'emploi parce que l'on le sait très bien, il y a des formations où il y a plein de gens qui se précipitent. Et à côté de ça, il y a plein de besoins qui ne sont pas pourvus et, effectivement, c'est à travers ces organismes que l'on peut pourvoir à ces besoins.

C'est vrai que ce qui était surprenant c'est que par rapport au GREPFOC, on voit que l'on ne connaît pas trop le niveau d'étude des personnes qui fréquentent ces formations-là, en tout cas en dessous des BTS ou des licences. Le niveau n'est pas vraiment déterminé alors c'est un petit peu dommage parce que... Par contre, ceux qui ont licence plus et BTS, ceux-là, par contre, effectivement, on voit bien qu'ils ont déserté les murs. Ceux qui n'ont pas de formation déterminée, il y en a beaucoup ; par contre, ceux qui ont BTS et plus, ils ne sont pas là. Bon, après, cela peut s'expliquer, j'imagine ! Parce que le besoin vient de ceux, effectivement, qui n'ont pas les niveaux de diplômes que je viens de citer, mais c'est vrai que l'on a quand même ce défaut d'information. On pourrait peut-être peaufiner.

Après d'un point de vue financier, on a bien vu que tous les voyants étaient au vert. Là aussi, les chiffres ont été bien mis en avant. Il y a une très très bonne gestion, un bon fonds de roulement. Là-dessus sur le plan financier, il n'y a rien à dire !

Évidemment, d'indispensables travaux à réaliser, on le sait bien. C'est vrai que j'entends aussi la remarque du lourd héritage qui est laissé, mais c'est vrai que l'on ne peut pas tout faire. Je veux dire, là aussi, on voudrait tout financer, on voudrait tout rénover, mais quand on fait effectivement un état des lieux de toutes nos infrastructures... Enfin si le ministre de l'économie était là, forcément c'est pour cela qu'il y a un arbitrage. Mais bon, la nécessité est là et, effectivement, il faut le planifier et faire en sorte de donner les meilleurs moyens matériels pour travailler dans les meilleures conditions et soutenir, comme je le disais aussi tout à l'heure pour le Collège de Makemo, de la même façon pour le GREPFOC et pour tous ces établissements qui reçoivent des étudiants pour que ce soit attractif. Quand je dis étudiant, ce n'est pas forcément des petits. Cela peut être aussi effectivement des adultes, mais qu'effectivement les lieux pour cet enseignement soient favorables justement pour bien étudier et pour réussir. Donc, ces investissements sont nécessaires.

Certainement que, dans le budget primitif 2024, on trouvera des investissements dans ce sens, je l'espère, mais j'en suis persuadée et que, forcément, grâce à cela, on pourra avoir l'amélioration qui est attendue. Donc, on peut, là aussi, féliciter et je m'associe aux félicitations à toute l'équipe du GREPFOC

qui a toujours fait du mieux qu'elle a pu avec les moyens qu'elle avait et qui mérite vraiment d'être largement soutenu.

Merci.

Le président : La discussion générale est close.

Je demande au gouvernement de répondre aux interventions des orateurs.

M. Ronny Teriipaia : *Merci pour vos interventions, je soutiens ce dispositif le GREPFOC.*

C'est vrai que le GREPFOC est un dispositif incontournable dans le paysage de la formation de nos étudiants et de nos concitoyens.

Nous n'avons pas attendu le 23 juin, ni le 25 août pour répondre à cette demande. Dès le début du mois de juin, nous avons déjà rencontré le GREPFOC et, effectivement, toutes ces données que vous avancez, nous sommes déjà au courant. Il a déjà été prévu de faire des travaux de rénovation de la toiture. Nous avons visité chaque établissement, chaque structure où il y a des travaux à faire. À la date du 25 août 2023, me semble-t-il, dans le compte rendu — c'est ça ? — de la fameuse réunion du vendredi 25 août, ma conseillère budgétaire a invité officiellement Lolita à transmettre au ministère de l'éducation un dossier de demande pour le financement de ces travaux. Je pense qu'elle n'a pas dû insister. On n'a pas dû insister parce que c'est déjà prévu au budget. On a déjà pensé au mois de juin. On n'a pas attendu le mois d'août pour répondre à cette demande. Donc, voilà, c'est déjà prévu.

Pour votre information, c'est inscrit au BP, AP de 50 millions F CFP pour les travaux de rénovation. La réception du dossier de demande d'aide financière de la part du GREPFOC a été reçu le 8 septembre. Donc, c'est en cours, c'est prévu pour le budget primitif de l'année prochaine. Pour ceux qui ne sont pas au courant, si vous suivez la page du ministère de l'éducation, la visite du GREPFOC, elle date du mois de juin.

Voilà, est-ce que vous avez d'autres questions ? *Merci bien.*

Le président : Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? À l'unanimité. *On poursuit.*

RAPPORT N° 80-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 DE L'INSTITUT LOUIS MALARDÉ ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Pauline Niva

Procédure d'examen simplifiée

Le président : On passe au rapport n° 80-2023 relatif un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer... Le gouvernement veut intervenir, non ?

J'invite le rapporteur Madame Pauline Niva à nous faire une présentation du rapport.

Madame la conseillère, vous avez la parole.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Changement, c'est Thilda.

Le président : Ah bon !

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Monsieur le président, Messieurs les ministres présents ainsi que vos collaborateurs, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs présents dans cet hémicycle et ceux qui nous suivent, *bonjour*.

Par lettre n° 5358/PR du 28 juillet 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.

Avant d'aborder les comptes 2022 de l'Institut Louis Malardé, qu'il me soit permis de saluer tout l'engagement du personnel de cet Institut durant la pandémie du *Covid* et de ses variants pour l'exercice de leurs fonctions sur tous les lieux nécessaires et à l'initiative aussi de plusieurs vaccinodromes qui a mis peut-être en valeur l'obsolescence matérielle et qui, depuis, ont pu être renouvelé. Donc mes remerciements appuyés et reconnaissance à l'équipe dirigée à l'époque par Monsieur Hervé Varet et encouragements à l'équipe qui poursuit avec son nouveau directeur par intérim, Monsieur... Donc face aux nouveaux défis et aux nouvelles commandes publiques aussi.

La situation post-*Covid* a permis à l'Institut Louis Malardé (ILM) de se recentrer progressivement sur ses missions, en orientant son action sur ses projets de développement. Pour l'activité de veille sanitaire, après son repositionnement au sein de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale, les échanges avec le nouvel opérateur ont permis la formalisation d'un cadre conventionnel et sa signature par les autorités correspondantes.

Le programme de recherche sur l'état de santé des Polynésiens « Mata'e'a » a progressé significativement et est dans la phase d'analyse des données collectées.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 108 129 439 F CFP pour un taux d'exécution égal à 99 %. Les dépenses s'établissent à 160 586 110 F CFP pour un taux d'exécution de 84 %. Le résultat de la section investissement est donc déficitaire et s'élève à – 52 456 671 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 1 966 038 288 F CFP pour un taux d'exécution de 101 %. Elles proviennent des ventes et prestations pour plus de 1,4 milliard de francs ainsi que de subventions pour 457 millions de francs.

Quant aux dépenses s'établissent à 1 705 024 684 F CFP pour un taux d'exécution de 95 %. Le résultat de la section de fonctionnement, excédentaire à hauteur de 261 013 604 F CFP et est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

Enfin, le résultat global du compte financier de l'ILM présente un excédent de 208 556 933 F CFP qui vient augmenter le fonds de roulement lequel s'établit à 984 959 981 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire.

Examiné en commission le 4 septembre 2023, ce projet de délibération a suscité des échanges qui ont notamment permis d'aborder les points suivants :

- les recettes supplémentaires dues aux analyses effectuées durant la crise Covid ont permis le financement du rééquipement en matériels, la remise à niveau des infrastructures et le développement des projets liés à la recherche. La tarification opérée durant la crise sanitaire a souvent été révisée, en fonction de l'évolution de la pandémie. La baisse des charges s'explique en partie par la baisse des achats opérés lors de la crise sanitaire (réactifs, etc.) ;
- l'ILM assure des prestations de service, à l'instar des recherches menées sur le moustique, qui leur avait été commandé par un hôtelier. La propriété relative aux recherches effectuées se règle de manière conventionnelle ;
- le programme de recherche relatif au « pakalolo » consiste à produire des données sur une exploitation possible (ou non) de cannabis en Polynésie ; l'objectif étant de fournir des éléments sur la possibilité de lancer une filière économique sur le territoire ;

- la subvention allouée par le Pays est utilisée pour payer les charges communes ; le reliquat est destiné à financer l'ensemble de l'activité « recherche ».

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci.*

Messieurs les conseillers, vous avez 10 minutes. Qui est-ce qui souhaite prendre la parole ?

Madame Pauline Niva, vous avez la parole.

M^{me} Pauline Niva : *Merci Monsieur le président. Bonjour Monsieur le ministre.* Chers collègues, vous allez bien ?

Qui ne connaît pas, parmi vous, l'Institut Louis Malardé ? C'est un bâtiment qui se trouve en face de Tahiti Pas Cher, pour ne pas dire le nom, et je pense que chacun parmi nous on a déjà fait un tour là-bas. Qui n'a pas été faire sa prise de sang pour des examens de laboratoire ? Parmi nous, il y en a qui, quand ils étaient enfants, ils allaient faire leur radio des poumons pour voir s'il n'y avait pas de tuberculose. On allait faire une piqûre, ça s'appelle l'intradermo pour aussi voir s'il n'y avait pas de bacille de coq à l'intérieur de notre corps.

Tout cela pour vous dire que l'Institut Louis Malardé est une institution qui est inscrit dans le paysage polynésien et ce depuis les années 1950, on va dire, même avant.

En 1968, le centre prend le nom d'Institut Louis Malardé et cela fait plus de 70 ans que cet institut veille sur la santé des Polynésiens et sur les épidémies qui les menacent tel que la *filariose*, la *ciguatera*, les maladies infectieuses émergentes tel que la *dengue*, le *chikungunya* et même le *zika*, les infections sexuellement transmissibles et plus récemment il a apporté une assistance indispensable durant la crise du *Covid-19*. Et comme ma collègue Thilda l'a bien dit, je suis aussi avec elle, à féliciter l'ensemble du personnel de cet institut qui reste un outil au service de la Polynésie qui participe à la recherche, à l'analyse et même à la prévention des maladies.

Comme on a pu voir dans le compte de gestion, l'ILM est financé majoritairement par le Pays car notre territoire nécessite d'avoir des infrastructures pour assurer la veille sanitaire et développer la recherche.

L'établissement a été le partenaire de nombreuses campagnes sanitaires, telles que les campagnes sur les IST pour ne citer que celles-ci (Infection sexuellement transmissible).

L'institut a été sur le devant de la scène durant la crise *Covid*.

En temps normal, l'institut se concentre sur la recherche. Nous pouvons féliciter cet établissement car dans certains domaines, telle que la recherche sur les maladies infectieuses émergentes, l'ILM a su démontrer son avance vis à vis des autres centres de recherche français. On a l'exemple du test des moustiques dans notre hôtel qui se trouve sur l'île de Tetiaroa avec l'exploitation du *Wolbachia* pour aller stériliser les moustiques femelles pour, un jour, éradiquer complètement cet animal dans notre pays. Donc, c'est aussi un référent de l'organisation mondiale de la santé et il participe au réseau Océanien de surveillance de la santé publique comme la filariose par exemple. Il est depuis 2004 agréé par le comité français d'accréditation (COFRAC) ce qui démontre sa reconnaissance au sein des organismes de la France.

Aujourd'hui, nous savons que l'institut développe la recherche sur le cannabis à travers le programme « *pakalolo rapa'au* » comme l'a dit notre collègue Thilda. C'est une étude avec beaucoup d'intérêt pour la santé de notre fenua et pour l'économie de notre pays. L'établissement participe à l'évolution de notre société. Plusieurs pistes sont à l'étude, le cannabis médical et le développement de la branche CBD qui porte avec lui de nombreux espoirs économiques. Cette démarche s'inscrit dans une tendance globale qu'ont les sociétés à intégrer le chanvre dans l'espace économique. La France, par exemple, s'inscrit également dans cette dynamique, le Sénat a encouragé le gouvernement français à développer le secteur du CBD car les attentes sont intéressantes. En France il est attendu sur cinq ans, 1,5 milliards à 2,5 milliards d'euros avec une création d'emploi estimée entre 18 000 et 20 000 emplois. Ceci pourrait dégager des recettes fiscales entre 0,7 et 1,1 milliards d'euros, soit 40 % du chiffre d'affaires estimé, de quoi apporter de l'oxygène au budget de l'État, à la sécurité sociale et à la promotion du travail et de l'emploi. Et pourquoi pas chez nous à *Mā'ohi nui* ?

L'ILM a la capacité de nous aider à valoriser ce que notre environnement nous propose. C'est pourquoi nous continuerons de l'accompagner afin de valoriser nos ressources pour stimuler notre économie et mettre en lumière le potentiel curatif et économique des plantes du fenua. L'institut est un levier pour la reconnaissance de notre pharmacopée Polynésienne qui, nous l'espérons, cohabitera avec la médecine conventionnelle dominante par la reconnaissance d'un savoir traditionnel médical.

Concernant l'équilibre financier de l'établissement, nous rappelons que l'établissement a toujours été dépendant des financements du Pays, car son activité commerciale n'a pas toujours été importante. Toutefois, le *Covid* a présenté une situation exceptionnelle qui a su profiter aux finances du centre. Comme nous avons pu le voir dans le document, les résultats ont évolué de manière importante entre 2019 et 2021 passant de -123 millions à 507 millions. On observe bien l'impact du *Covid* dans les résultats. D'ailleurs, plus la crise s'éloigne, plus les résultats chutent. En 2022 l'institut enregistre un résultat à 208 millions de francs.

L'impôt sur les bénéfices démontre clairement la hausse d'activité, la hausse des bénéfices. Nous sommes ainsi passé de 4 millions d'impôt sur les bénéfices en 2021 à 179 millions en 2022, soit une progression de plus de 3 900 %. *C'est énorme !* Cette marge de progression peut faire rêver et nous inciter à réduire la part de la collectivité dans le financement, c'est pourquoi il ne faut pas la dissocier de la crise covid. Cette hausse s'explique par le volume d'activité qu'a dû traiter l'ILM avec les analyses nécessaires durant la crise. Pour ne pas trop peser sur le budget du Pays, les tarifs des analyses biomédicales ont depuis été revus à la baisse. L'établissement a utilisé une partie de ces recettes afin de remettre à niveau son équipement pour poursuivre la qualité de ses recherches et de ses analyses. En somme l'argent qu'a investi le Pays au sein de l'ILM durant le *Covid* devient un investissement sur le futur.

Ainsi, les recettes confortables observées par l'établissement ne doivent pas justifier un retrait de la participation du Pays, car ce n'est pas tous les ans que nous aurons une crise sanitaire, du moins nous l'espérons.

Notons que cette situation a pu mettre en évidence le potentiel commercial de l'institut. Nous espérons que l'établissement profitera de cette expérience. Si l'établissement continue à développer son commerce, la part du pays pourrait se réduire à long terme mais il est nécessaire d'avoir l'assurance de la viabilité de l'organisme, qui ne l'oublions pas, participe à des actions de politiques publiques.

À ce titre, il est rappelé que l'institut mène enquête de santé publique intitulé « *mata'e'a* » et c'est ce que Thilda aussi l'a précisé qui consiste en une phase d'enquête de l'état de santé de notre population. Une enquête nécessaire car depuis 2002, 2010 peut-être, la Polynésie ne dispose plus de tableaux de bord de la santé de la population. Les résultats de ce travail devraient nous permettre de mener une politique sanitaire plus adéquate parce que, jusqu'à présent, on a juste l'enquête de 2010 sur lequel on s'appuie pour construire nos politiques publiques. Donc, il est temps de remettre au goût du jour nos chiffres. Et cette enquête « *Mata'ea* » va permettre de répondre à cela.

Chers collègues, dans le cadre de l'amélioration de nos politiques publiques, pour la santé de notre population, pour la recherche et l'innovation, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Merci bien. Que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Qui souhaite intervenir ? Madame Pascale Haiti.

M^{me} Pascale Haiti : *Merci Monsieur le président.*

Simplement, bien sûr, nous sommes d'accord avec Madame Pauline Niva. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Par contre, pour le fonds de roulement qui est de 1,325 milliard F CFP qui est une somme très importante, je pense que c'est vraiment un bénéfice très important. C'est exceptionnel évidemment, dû à la crise du *Covid*.

Je suppose bien sûr que cet établissement a un bon fonds, a des recettes et peut bien sûr bien fonctionner. Si on souhaite subventionner, encore une fois, cet établissement je pense que ce ne sera pas nécessaire pour cet établissement, mais peut-être, par contre, s'orienter vers d'autres organismes comme celui peut-être de la prévention qui est nécessaire puisque nous reconnaissons bien sûr qu'aujourd'hui, qu'il y a beaucoup de problèmes au niveau de l'obésité.

Il y a bien sûr — au collectif, vous avez prévu une enveloppe de 800 millions F CFP pour le centre psychiatrique qui est, j'espère, suffisant et je pense qui mérite d'être encore une fois soutenu. Et d'autant plus que, dans le secteur de la santé, on voit que vous avez diminué pas mal de crédits, à peu près de 10 % sur tout le service d'oncologie qui se trouve à l'hôpital de Taaone et celui de Taiohae vous avez supprimé à hauteur de 5 millions F CFP peut-être que c'est bien de remettre un peu tous ces crédits et revoir sur le pôle de la santé.

Je pense qu'il y a beaucoup à faire, encore une fois. Bien sûr que la santé, elle est importante pour la population. Voilà. D'autant plus que nous avons une crise *Covid* qui commence un peu à se développer au niveau de la France, espérons qu'elle ne viendra pas chez nous et j'espère que le ministère a pris les dispositions qu'il faut pour protéger la population, surtout sur Tahiti.

Je vous remercie. Bien sûr, nous voterons pour ce dossier. Voilà.

Le président : Vous souhaitez intervenir ?

M. Cédric Mercadal : *Bonjour Monsieur le président.* Messieurs et Mesdames les représentants, *bonjour à toutes et à tous.*

C'est vrai que quand on parle de l'ILM, on parle d'un institut qui est particulier, qui fait à la fois de la recherche. Là, on a beaucoup parlé de la partie « biologie médicale », mais qui est la partie financière, qui amène des sous en fin de compte à la Recherche qui elle est le... On ne gagne pas d'argent sans la Recherche. On investit pour avancer dans les choses. On fait des recherches et de temps en temps, on trouve une pépite. Mais l'objectif-là a été de lutter contre la *ciguatera*, de lutter contre des maladies, de lutter contre les moustiques aussi, puisque c'est un travail qu'il faut un accompagnement. Et tout l'ILM a montré sa valeur dans le domaine de la Recherche, aussi bien dans le Pacifique et que dans le monde, il est reconnu, c'est vraiment à une pépite que nous avons au sein de notre pays, cet institut est reconnu mondialement.

On a de la chance d'avoir les chercheurs que l'on a Polynésiens au sein de cet institut. C'est vraiment quelque chose qu'il faut qu'on continue à soutenir ; c'est de la richesse que l'on créera pour demain ;

c'est du travail que l'on fait dès aujourd'hui. La preuve, on en parlait tantôt sur la partie « *pakalolo* ». On est en train de faire toutes les recherches pour demain, pour pouvoir avoir une production de produit polynésien, en fait. On essaye d'avoir une racine polynésienne sur le produit de CBD et autres. Ce qui nous permettra demain de faire de la culture et de développer notre économie. Mais ce n'est pas que ça ! C'est toute la recherche qu'on a eue sur le *Covid*.

Je tiens à rappeler que ces gens se sont investis sans compter leurs heures. On est tous passé à un moment ou à un autre à aller faire un test là-bas quand on était malade. Et eux qui nous recevaient avec toute leur générosité en facteur et leur grand cœur.

C'est un institut qui est particulier parce qu'il arrive à découvrir des choses : la *ciguatera*, on peut déterminer aujourd'hui les virus où ils sont présents sur la carte et comment ça fonctionne. C'est quand même assez assaini. Et c'est aussi la coopération au niveau territorial pour la lutte contre l'arbovirose, c'est-à-dire tous les moustiques dans le Pacifique Sud avec le projet *Fiji Share*. On va très loin en fait. On est reconnu vraiment grâce à cet institut !

La biologie, elle ramène de l'argent, on l'a dit ! Mais cela sert à payer tout cela, en fait. Elle ne ramène pas des grandes fortunes parce que acheter des appareils de biologie, cela coûte cher aussi. C'est de l'investissement, c'est de l'argent que l'on met dedans pour renouveler le parc. Et c'est ce que l'on a fait *via* l'argent du *Covid*, il ne faut pas le cacher ! Mais c'est ce qu'il faudra continuer à faire, il faudra continuer et les appareils qui sont obsolètes, il va falloir les changer. Donc, avoir un fonds de roulement important, cela sert à payer aussi les investissements futurs. Et donc, on a de l'argent, c'est pratique !

Deuxième avantage, c'est que cela permettra à ce centre de développer son activité. Aujourd'hui, on voit qu'ils font toute l'activité biologie pour nos îles. C'est quand même le centre qui va informatiser demain l'ensemble de nos îles pour faire du laboratoire sur Tahiti pour nos îles. Et les prélèvements qui sont faits dans nos îles seront traités informatiquement au niveau du labo de l'ILM. Cela permettra à nos populations d'éviter des *Évasans*, mais surtout d'avoir une meilleure connaissance beaucoup plus rapide de leur état de santé. Les patients pourront être mieux traités dans les îles. C'est un vrai, vrai avantage. On ne peut pas mettre des labos dans toutes les îles. Par contre, on peut se servir de l'ILM comme labo pour toutes les îles. Et c'est vraiment un point qu'il faut garder.

J'entends ce que tu disais, mais investir dans l'ILM c'est aussi investir dans la santé, en fait. Le fonds de roulement va servir aussi à tout cela. Il y a de l'argent, il ne faut pas oublier qu'il y a quand même 500 millions F CFP qui chaque année part dans la recherche, quand, en réalité, on fait un financement de 400 millions F CFP par mois quasiment en subvention en moyenne. En réalité, la quote-part de bénéfice habituellement, elle est de 100 millions F CFP. Elle n'est pas énorme, c'est un ÉPIC qui ramène de l'argent. Développer les labos demain, cela permettra d'abonder encore un peu plus cette enveloppe qui permettra des investissements moindres dans le futur. Donc, il vaut mieux mettre de l'argent maintenant et profiter de ce fonds de roulement pour développer l'activité biologie pour que cela ne nous coûte moins cher plus tard. C'est vraiment ce que l'on veut faire !

Et une dernière chose et je l'ai entendu des élus puisque j'ai des retours de la commission, il va falloir pour demain que l'on puisse se servir de la chance que l'on a de notre matière première polynésienne, les études et les recherches qui sont faits sur nos plantes vont nous servir à avoir des brevets qui pourront être commercialisés en matière médicale. Et ça sera là le vrai investissement que l'on fait ! Donc, le fonds de roulement, comme j'ai dit tout l'heure, 500 millions F CFP pour la recherche, cela va vite. On parle de 984 millions F CFP de fonds de roulement, cela va être très, très vite consommés. Mais si on veut faire de vraies recherches qui ramèneront pour nos Polynésiens une vraie manne financière, il faudra travailler sur ces brevets et pouvoir les commercialiser.

Je vous remercie. *Merci.*

Le président : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? *Non ?*

Madame... *le maire* de Hao, Madame Butcher.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci*, président.

Excusez-moi Monsieur le ministre, bonsoir, bonjour.

J'aimerais revenir un peu sur la *ciguatera*, parce que cela fait des années que l'on entend les recherches sur la *ciguatera*. Mais tout ce que je peux vous dire, c'est qu'à Hao, tout le monde se soigne avec leur *neoneo* (NDT, *heliotropium foertherianum*), alors c'est pour ça que ça me... Bon vous l'avez dit après, que c'est sûr qu'il faut qu'on parte un peu sur nos *médicaments traditionnels* hein. Voilà. Mais ça fait des années que j'entends ça !

Merci.

M. Cédric Mercadal : Je t'entends.

Mais l'avantage en fait, le travail que l'on a fait sur la *ciguatera* aujourd'hui, c'est pour la commercialisation de notre poisson. On peut localiser. On a une vraie valorisation de la localisation de la *ciguatera* et des molécules de *ciguatera* dans les analyses : donc ça nous permettra demain de commercialiser le poisson par des détections beaucoup plus affinées, pour une vente à l'export et pour une vente dans nos établissements.

Le président : Merci Monsieur le ministre.

Je ne sais pas s'il faut encenser cet institut parce que pendant toute la période des essais nucléaires chez nous, il a fallu qu'en 84 nous fassions venir des scientifiques Japonais, et c'est à ce moment-là qu'on a su que les statistiques sur la santé avaient disparues depuis le premier essai de 1966.

Or, l'Institut Malardé aurait dû être parmi les premiers à dénoncer cette situation. On ne les a pas entendus ! *Rien du tout !* Alors je ne sais pas s'il faut encenser cet institut ou... C'est peut-être un audit qu'il faut faire de cet institut, hein. Le travail qu'ils ont fait depuis... comme dit la dame, on a entendu parler de *ciguatera*, *ciguatera*, *d'où vient cette maladie ?* C'est l'Homme encore une fois qui a dérangé la nature. C'est lui qui est à l'origine de tout ça ! Voilà hein, ce que je voulais dire.

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Ceux qui sont pour ?... Unanimité.

Merci bien.

Nous poursuivons.

RAPPORT N° 68-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 DU PORT AUTONOME DE PAPEETE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Tevahiarui Teraiarue

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons au rapport n° 68-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Monsieur le ministre, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

M. Jordy Chan : *Bonjour Monsieur le président, bonjour* Madame la vice-présidente et *bonjour* à tous nos représentants.

Pour le rapport qui est présenté aujourd'hui, je pense qu'il y a deux choses principales à retenir :

La première, c'est que le Port est dans une situation financière confortable qui est drivé principalement par une augmentation de recettes liée à la crise du Covid qui a mécaniquement augmenté les recettes au niveau de la taxe de péage, mais également au niveau des revenus portuaires.

Et la deuxième chose, c'est que le Port a été en bonne position pour financer ses investissements qui ont été financés au cours de l'année 2022 par la capacité d'autofinancement du Port, par des emprunts également et par la trésorerie. Voilà.

Merci.

Le président : Le rapporteur, Monsieur Tevahiarui Teraiarue, de nous faire une présentation de ce rapport. Vous avez la parole !

M. Tevahiarui Teraiarue : *Merci Monsieur le président.*

Monsieur le président, cher ministre, chers collègues élus du peuple, bien le bonjour à toutes et à tous en cette journée.

Le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.

Au cours de l'exercice 2022, le Port autonome disposait de 139 personnels, 118 relevant du statut du personnel, 4 en contrat spécifique et 17 personnels navigants.

Le compte de résultat 2022 a été marqué par la reprise d'activité du secteur économique générant une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 383 millions de francs, et par la hausse de la taxe de péage (+ 600 millions de francs).

À noter qu'au 31 décembre 2022, le montant de la taxe de péage restant à verser au Port Autonome par le payeur de la Polynésie française, s'élève à 911 millions de francs contre 250 millions de francs en 2021.

Sur l'année 2022, les travaux de deux grands projets ont commencé, à savoir :

- La construction du terminal de croisière, pour 900 millions de francs ;
- La reconstruction du quai au long court, pour 2,4 milliards de francs.

Afin de financer ces opérations, des emprunts ont été contractés auprès de banques locales et métropolitaines.

Seule la moitié de l'emprunt de 2,61 milliards de francs avec le pool bancaire local a été débloqué (*soit un montant d'environ 1,3 milliard de francs*).

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'établissement :

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 5 403 326 108 francs et les dépenses s'établissent à 4 626 398 165 francs pour un résultat excédentaire de 776 927 943 francs.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 974 667 401 francs et les dépenses, à 4 121 242 738 francs, pour un résultat déficitaire de 1 146 575 337 francs.

Compte tenu de ce résultat déficitaire en section d'investissement, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement sera, dans un premier temps, affecté en réserves disponibles. Le montant des réserves disponibles sera ensuite diminué de 369 647 394 francs (*soit la différence entre le déficit de la section d'investissement et l'excédent de la section de fonctionnement*) pour être porté en réserves indisponibles.

Enfin, le fonds de roulement diminue sur 2022, pour atteindre un montant de 4 118 246 669 francs au 31 décembre.

Examiné en commission le 22 août 2023, ce projet de délibération a suscité des échanges qui ont notamment permis d'aborder les points suivants :

- L'augmentation significative des recettes du Port en raison notamment de la hausse de la taxe de péage et des recettes annexes liées aux prestations portuaires ;
- La poursuite du programme d'investissement, avec la construction en cours du terminal de croisière, la reconstruction du quai au long cours pour des raisons de sécurité et la construction à venir d'un quai de cabotage supplémentaire ;
- Le projet d'aménagement de la marina du « Village tahitien », étant précisé que celui-ci est toujours en phase d'étude.

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci pour votre attention.

Le président : *Merci,* Monsieur le conseiller.

Comme d'habitude, nous avons 10 minutes chacun pour pouvoir intervenir.

Qui c'est qui veut prendre la parole ? Oui, Madame Angélica Bourgeois-Tarahu.

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Merci Monsieur le président. Une fois de plus, bonjour à toutes et à tous en cet fin d'après-midi. Monsieur le ministre, bonjour.*

Chers collègues,

Le Port Autonome de Papeete et l'Aéroport de Tahiti-Faaa sont les fondations de l'ouverture de notre *pays* vers l'international, les poumons de notre économie où transitent aussi bien les personnes que les marchandises du *pays*, vers l'International et inversement.

Le Port Autonome de Papeete, en dehors de ses missions régaliennes, gère également la Marina de Papeete, la Marina de Vaiare sur l'île de Moorea et la Marina Taina située dans la commune de Punaauia.

Quant au rôle du Port Autonome de Papeete au sein de l'économie de notre *pays*, il est plus qu'essentiel, il est fondamental. Pour preuve, l'histoire de notre *pays* a toujours été rythmée par les actions entreprises sur le Port Autonome de Papeete : blocage, grève ont influencé sur notre économie.

En plus de sa fonction de lien entre l'international et notre *pays*, le Port Autonome de Papeete assure également la continuité des approvisionnements des différentes filières de l'économie sur toute la

Polynésie. Nous constatons, avec intérêt et satisfaction, que le développement des infrastructures effectuées par le Port Autonome, sur les terrains dont il a la gestion, participent grandement au développement de notre *pays* par l'attractivité de ses marinas et par le confort de l'accueil des passagers locaux et internationaux. On ne peut que féliciter les dirigeants et les employés de cette institution.

Chers collègues de la Commission Permanente, l'examen du projet de délibération portant approbation du compte financier du Port Autonome de Papeete pour l'exercice 2022 et l'affectation de son résultat qui nous est présenté aujourd'hui, les membres de la commission ont voté son approbation à l'unanimité.

Aussi, l'intervention du groupe du Tavini Huiraaatira sera brève et succincte. Les documents qui nous ont été transmis sont explicites sur l'évolution des comptes et des activités du Port Autonome durant ces 3 dernières années.

En premier lieu, la crise mondiale créée par la Covid-19 a impacté d'une manière significative sur l'activité du trafic portuaire durant l'année 2020 et qui s'est prolongée en 2021.

2020-2021 furent des années difficiles pour tout le monde. La récession économique a entraîné une augmentation des coûts d'expédition vers la Polynésie française. En moyenne, le coût du fret représentait 17 % de la valeur des biens importés en 2021. Ce sont les données que nous donne la Cour des Comptes dans son rapport en date du 4 mai 2023.

Quant à l'année 2022, son compte de résultat marque la reprise de l'activité portuaire. Nous constatons que cette reprise d'activité a généré une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 383 millions de francs.

Si le chiffre d'affaires a augmenté, la circonstance malheureuse concomitante est la hausse des coûts de transport et l'inflation des prix des marchandises à l'importation, ce qui a engendré une augmentation significative de la taxe de péage, de plus de 600 millions de francs.

La reprise de l'activité économique et l'augmentation de la taxe de péage ont permis d'établir un résultat de fonctionnement excédentaire pour l'exercice de l'année 2022, qui est de 776 927 943 F CFP, contre 455 627 627 F CFP en 2021, avec des recettes qui sont largement supérieures aux dépenses de l'établissement.

Un important programme d'investissement a aussi été amorcé, avec :

- La reconstruction du quai au long cours, pour 2,4 milliards de francs, pour un achèvement des travaux en 2025.
- La construction du terminal de croisière internationale, pour 900 millions de francs, prévue d'être finalisée d'ici la fin de l'année.

L'ensemble de ces investissements a été financé par les fonds propres du Port Autonome de Papeete, mais également, par le biais d'un emprunt du pool bancaire local, pour un montant d'environ 1,3 milliards de francs.

D'autres dépenses d'équipement ont aussi eu lieu, telles que la construction d'un terminal de croisière ou encore la rénovation de la cale de halage.

Le résultat d'investissement est donc déficitaire, à hauteur de 1 146 575 337 francs, avec des dépenses qui sont, cette fois-ci, supérieures aux recettes de l'établissement.

Néanmoins, le fonds de roulement du Port Autonome de Papeete reste très positif, atteignant les 4 118 246 669 francs pour l'année 2022.

J'aimerais ainsi saluer l'exécution budgétaire de ce compte financier de l'exercice 2022, qui présente des résultats très satisfaisants, attestant de l'excellente maîtrise des dépenses du Port Autonome de Papeete.

Ces résultats permettront à l'Établissement de garder toute sa capacité pour poursuivre son programme d'investissements durant les prochaines années. L'orientation favorable des indicateurs démontre la consolidation véritable des comptes.

Je félicite également l'établissement pour sa réactivité en réponse aux recommandations formulées par la Cours Territoriale des Comptes.

En conclusion, j'appelle mes collègues de la Commission Permanente à confirmer le vote de la commission.

Merci et que l'amour règne.

Le président : Merci.

Madame Butcher, vous avez la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci Monsieur le président.*

Monsieur le ministre, bonjour.

Le Port autonome de Papeete jouit d'une bonne santé financière et les élus que nous sommes, toutes tendances politiques confondues, doivent s'en féliciter !

L'établissement public s'est visiblement bien remis de l'épidémie de Covid-19 et de la fermeture de nos frontières des semaines durant. Il a été encore moins affecté par l'augmentation des coûts du transport maritime et l'inflation galopante qui ont contribué à renchérir tous les produits entrants avec toutes les conséquences que l'on sait pour le pouvoir d'achat des Polynésiens.

De fait, la taxe de péage qui constitue la principale recette du Port a rapporté en 2022 la bagatelle de deux milliards cinq cents millions de francs pacifique, en hausse de 600 millions par rapport à 2021. Et je ne parle même pas du reste à recouvrer de ladite taxe auprès du Payeur qui, au 31 décembre 2022, culminait à 911 millions pacifique contre seulement 250 une année plus tôt.

Aussi, à ce stade de mon intervention Monsieur le ministre, comment expliquer qu'autant d'argent soit, passez-moi l'expression, « *dans la nature* » plutôt que dans les caisses du Port ?

Toujours est-il que dans ce contexte de croissance économique plutôt favorable, nous pouvons observer que le Port autonome reste un acteur majeur en terme d'investissement structurant. Il est parfaitement dans son rôle ! Entre le Terminal de croisière dont les travaux devraient s'achever d'ici peu, et le Quai au long cours qui fait l'objet d'une reconstruction en plusieurs phases, ce sont plus de 3 milliards qui sont injectés dans l'économie polynésienne.

Au final, il ressort que les dépenses d'investissement sont largement supérieures aux recettes, pour un résultat déficitaire de l'ordre de 1 milliard 146 millions. Mais cette situation n'emporte aucune conséquence dommageable au vu de l'importance du fonds de roulement qui totalisait alors plus de 4 milliards de francs.

L'étude du compte financier 2022 du Port autonome arrive quelques semaines seulement après la publication, par la Chambre territoriale des comptes, du rapport sur la gestion de l'établissement du Pays pour la période 2018 à 2022.

Un rapport accompagné de six recommandations qui, à ce jour, si j'en crois notre ministre, ont toutes été exécutées ou sur le point de l'être. Preuve, s'il en est, que nous prenons au sérieux le point de vue des magistrats de la CTC... C'est le cas par exemple de l'adoption en conseil des ministres, le 16 mars dernier, d'un schéma directeur pluriannuel sur 10 ans. Ou encore, de la mise en place d'un véritable plan de formation pour les agents qui prendra en compte la multiplicité des métiers existants sur les quais de Motu Uta. Par ailleurs, je note la volonté du Port de tendre vers une simplification des tarifs en vigueur.

Raison pour laquelle vous me permettez une suggestion : puisque votre majorité affirme sur tous les toits vouloir lutter contre la vie chère dans nos îles, pourquoi ne pas imaginer, demain, une réduction drastique de toutes les taxes prélevées en amont par le Port autonome, ce qui constituerait une mesure forte aux yeux des consommateurs ?

Je vous remercie de votre attention. **Merci.**

Le président : Maamaatuaiahutapu.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Merci Monsieur le président.

Monsieur le ministre, ravie de vous voir aujourd'hui.

Je voudrais juste rappeler une recommandation de la CTC, pardon. Une recommandation du moins des observations qui figurent dans la synthèse de son rapport. Alors je vais citer : « *le Port aurait à gagner à dialoguer, à associer les professionnels du secteur aux échéances importantes qui se présentent. Ceci apparaît d'autant plus essentiel qu'il n'existe aucune autre instance de concertation mise en place dans les statuts de l'établissement, alors même que par leur contribution, les socioprofessionnels participent au développement et à la pérennité de l'outil portuaire.* »

Monsieur le ministre, j'en parle aujourd'hui parce que la semaine dernière j'ai croisé certains professionnels du Port qui sont regroupés en syndicat et qui soulevaient un petit peu leurs interrogations et leurs difficultés — je vais dire ça comme ça pour aller plus vite — et qui appelaient justement à un peu plus de dialogue avec le Port autonome. Voilà.

Merci.

Le président : Merci.

D'autres interventions ? Non ? Monsieur le ministre, oui.

M. Jordy Chan : **Merci Monsieur président.**

Madame la vice-présidente, **merci.** Mesdames et Messieurs les représentants.

Je vais répondre point par point. Le premier point c'est concernant la taxe de péage. Aujourd'hui cette taxe de péage, comme vous l'avez si bien relevé, permet au Port d'engranger des recettes qui s'élèvent à 2,5 milliards F CFP par an. C'est une somme qui est colossale mais qui aujourd'hui est nécessaire compte tenu du plan d'investissement du Port qui est présenté dans son schéma directeur à horizon 10 ans, et qui a pour vocation de développer l'outil portuaire afin qu'il soit adéquat aux besoins qui sont projetés : je pense notamment aux travaux qui sont aujourd'hui en cours concernant la reconstruction du quai au long cours. Un projet qui s'est avéré nécessaire par souci de sécurité et d'approvisionnement, puisque le quai présentait des faiblesses structurelles qui mettaient en péril la stabilité en elle-même du quai, alors que ce quai accueille l'intégralité des marchandises qui aujourd'hui sont importées ou exportées en Polynésie. Donc vous comprendrez que c'était un projet qui était prioritaire.

Ce schéma directeur a également une dizaine d'investissements dans le « pipeline » entre guillemet, dont notamment l'approfondissement de la passe et du quai au long cours qui interviendront dès le début

2026 ou encore l'agrandissement du terre-plein du Terminal « commerce international » qui interviendra également dans une phase ultérieure. C'est un projet qui est nécessaire étant donné le fait que le terre-plein sera porté à saturation en tout cas d'après les estimations que nous avons, d'ici les cinq à dix prochaines années. Tous ces investissements sont des investissements qui vont coûter plusieurs milliards de francs pacifique et c'est pourquoi aujourd'hui, la taxe de péage est essentielle.

En ce qui concerne le dialogue, Madame la représentante, vous croyez que nous avons ça à cœur ? Ça fait partie de la politique du gouvernement. Donc nous avons déjà agi sur les recommandations de la Chambre territoriale des comptes en ce sens. Nous avons organisé deux conseils portuaires en fin d'année 2022. L'un qui portait notamment sur les travaux de reconstruction du quai au long cours pour permettre d'expliquer la situation et de recueillir les avis des différents acteurs de la place sur ces derniers et également sur autres travaux qui étaient programmés à court-terme. Et un autre qui a été organisé pareil en fin de la même année pour recueillir l'avis des diverses parties prenantes sur le schéma directeur.

Il faut savoir également que pendant l'élaboration de ce schéma directeur, il y a eu beaucoup de consultations qui ont été faites auprès des agents maritimes, auprès des armateurs, auprès des acconiers notamment, pour élaborer ce schéma directeur, donc ces parties prenantes ont été consultées.

Ensuite sur tous les aspects qui sont plus opérationnels, qui relèvent davantage du quotidien, sachez que nous porterons une attention particulière à renouer ce dialogue pour qu'on puisse avancer tous ensemble.

Je pense qu'il y a une question, je vais laisser Madame la représentante la poser.

Le président : Merci. Madame vous avez la parole.

M^{me} Pascale Haiti : *Merci Monsieur le président.*

C'est simplement pour compléter la question qui a été posée par notre représentante Yseult sur la taxe de péage à verser au Port autonome par le payeur de la Polynésie qui s'élève à 911 millions F CFP contre 250 millions F CFP en 2021, on ne comprend pas aujourd'hui aucune poursuite n'a été engagée. On peut savoir pourquoi et est-ce qu'on va laisser les 700 millions s'évaporer. Ça, c'est la première question.

Et la deuxième, peut-on avoir un plan de schéma directeur ? Puisque vous dites, vous avez commencé à faire vos études sur l'aménagement du Port, sur cinq ans, dix ans, est-ce qu'on peut avoir un réel programme ? Et avez-vous prévu un autre lieu à part le Port autonome de Papeete ?

Je vous remercie.

M. Jordy Chan : *Merci,* Madame la représentante.

Je vais répondre à la première question qui concerne la comptabilisation des 900 millions de la taxe de péage. En fait, il s'agit simplement d'une nouvelle comptabilisation, d'une nouvelle méthode de comptabilisation. Auparavant, on comptabilisait directement les sommes reçues de la taxe de péage. Maintenant, on prend en compte l'état de la Douane — c'est bien cela ?... (*À l'adresse du directeur du Port autonome de Papeete.*) —, ce qui fait qu'il y a une différence de comptabilisation, en tout cas, entre l'année d'avant et l'année existante. Mais en réalité après, ce qui rentre dans les caisses reste la même chose.

Sur la deuxième question, est-ce que vous pouvez juste répéter ? Je suis désolé, j'étais en train de...

M^{me} Pascale Haiti : C'est sur le schéma directeur, vous parliez tout à l'heure que vous avez un schéma directeur. On aimerait avoir un plan de ce schéma puisque vous dites pour le Port, vous avez dix ans, cinq ans. Et si vous arrivez, est-ce qu'on pourrait avoir quelque chose de plus clair ? Et est-ce que l'on va se contenter du Port autonome de Papeete ou vous avez d'autres orientations ?

M. Jordy Chan : Ce schéma directeur est public, donc vous pouvez le consulter. Il y a plusieurs opérations. En gros, il y a trois axes stratégiques qui ont été poursuivis dans ce schéma : le premier, c'est mettre l'accent sur la rationalisation de l'espace existant au niveau du Port. Pourquoi ? Parce que traditionnellement, pour répondre aux besoins de l'activité portuaire, le Port s'est toujours contenté d'étendre ses infrastructures — donc, étendre les quais, étendre les terre-pleins — pour permettre à plus de navires de stationner sur les quais et permettre à plus de marchandises de transiter par les terre-pleins et par les quais, de manière générale. Le problème, c'est qu'avec cette méthodologie, on s'est rendu compte aujourd'hui que les coûts de construction sont de plus en plus élevés. Pourquoi ? Parce qu'on atteint des profondeurs et on atteint des conditions géotechniques (des conditions de sols) qui sont de plus en plus défavorables à la construction de quai et notamment sur la zone de Papeete en elle-même.

Ce que l'on a constaté également, c'est qu'il y avait eu très peu d'effort qui avait été mis sur l'optimisation de l'espace existant et qu'il y avait pas mal de marge de manœuvre justement pour gagner en capacité en rationalisant cet espace. Donc, c'est le premier axe stratégique qui a été décidé en adoptant ce schéma directeur, c'est de considérer l'espace existant, de le rationaliser, de l'optimiser, de le réorganiser afin d'améliorer sa capacité.

Le deuxième axe de ce schéma directeur, c'est de répondre aux besoins des différentes filières d'activités du domaine portuaire, de manière générale. Donc, il s'agit non seulement de l'activité de commerce internationale, mais également l'activité de cabotage interinsulaire — qui est très important, qui représente en volume à peu près un tiers des marchandises en équivalent par rapport au commerce international —, l'activité également de la croisière, de la plaisance et des autres filières d'activités portuaires qui ont toutes des besoins auxquels il faut répondre. Donc, l'ensemble des investissements qui ont été programmés pour répondre à ces besoins sont disponibles dans le schéma en question.

Et le troisième axe qui est prioritaire dans le schéma directeur du Port, c'est de mieux intégrer le Port de Papeete avec la ville de Papeete parce qu'on a eu un historique où on voit que la ville de Papeete s'est progressivement étendue...en fait, a progressivement bougé son cœur, son développement du marché de Papeete vers le front de mer et vers le Port en lui-même. Donc, un des objectifs stratégiques du schéma directeur de Papeete, c'est de mieux intégrer ce Port à la ville de Papeete de façon à ce que non seulement l'activité portuaire puisse se poursuivre, mais qu'elle puisse de poursuivre également dans toute la mesure du possible au bénéfice des citoyens, des citoyens de l'île de Tahiti et des Polynésiens, de manière générale.

Le président : Oui, Tapati, *la parole est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui. Je n'ai pas d'autre choix, je vais donc m'exprimer en langue française. (Rires dans la salle.) Bonjour, Monsieur le ministre.*

J'ai deux questions : la première, c'est par rapport au quai de Moorea. Vous savez que c'est devenu trop petit maintenant et il va falloir envisager un projet qui serait plus confortable pour demain. Chaque week-end, on reçoit plus de 2 000 à 3 000 personnes et c'est vraiment très encombrant. Est-ce que le Port autonome a un projet pour Moorea ?

La deuxième question. J'ai reçu cet après-midi, ce midi, quelqu'un qui voulait acheter un restaurant à Punaauia parce que le propriétaire de ce restaurant va rentrer chez lui, en France. Il voulait vendre son fonds de commerce et, apparemment, il va terminer son contrat dans quatre ans. La question de savoir : ce genre de pratique, est-ce que c'est par rapport à des appels d'offres ou à des locations simples ? Parce que le preneur est prêt à acheter mais la difficulté est là : c'est par rapport au choix de contrat ou de fonctionnement.

Voilà, c'est tout. Merci.

M. Jordy Chan : *Merci* Tapati.

Sur la question de Moorea, on a effectivement prévu des opérations, une qui fait partie du schéma directeur justement qui consiste à établir un programme d'étude et à lancer un concours d'architecte pour justement l'aménagement du Port en tant que tel.

Ce qui a été fait jusqu'à présent, cela a été de se concentrer sur les infrastructures maritimes, les quais notamment, pour accueillir les compagnies *Terevau* et *Terevau II*.

Nous, ce que l'on souhaite, c'est poursuivre cette démarche pour aménager le Port, toujours en coordination avec le développement de la ville de Vaiare également parce qu'il faut prendre en compte ce besoin. On le voit bien, sur le Port de Vaiare, aujourd'hui en fait, c'est principalement un parking — 70 % de l'espace est occupé par des parkings —, ce qui ne fait pas forcément du sens. Les parkings c'est bien, mais les parkings pourraient être localisés ailleurs, ils pourraient être localisés en hauteur. Il n'y a pas de nécessité à ce que les parkings soient situés sur le Port en lui-même.

Donc, c'est toute une réflexion qu'il faut avoir derrière, on va lancer des études dans ce sens et les travaux suivront.

Pour le fonds de commerce de Taina, le souci qui se pose, c'est que l'on doit renouveler déjà la délégation de service public relative à la gestion de la marina — on doit la réattribuer, pour être plus exact. C'est un appel d'offres qui est en cours, qui conditionne les durées d'occupation des restaurateurs qui sont sur place.

Donc, tant que cet appel d'offres n'est pas finalisé en fait, on ne peut pas avoir de garantie derrière que l'activité des restaurants puisse se poursuivre.

Mais bon, *a priori*, il n'y a pas de raison que cela ne se fasse pas.

Merci.

Le président : Monsieur le ministre, vous avez parlé de navigation de plaisance. Ça va faire peut-être deux ans qu'il y a dans notre lagon de Faa'a des plaisanciers je ne sais pas d'où ils viennent... Ce que je peux vous dire, c'est notre *marae*, c'est notre lieu de pêche et aujourd'hui, moi je n'ai plus envie d'aller pêcher là. Je ne sais pas à quoi sentir le poisson, à sentir le poisson, mais ils sont en train de polluer notre lagon. Est-ce que vous avez trouvé un endroit pour amarrer ces voiliers-là. Sinon, il faut les envoyer de l'autre côté du récif !... Pas là où ils sont.

Voilà, Monsieur le ministre.

M. Jordy Chan : *Merci, Monsieur le président.*

Pour répondre à votre question, on a démarré un programme non seulement d'enlèvement d'épaves, mais également d'incitation envers les plaisanciers à ce qu'ils respectent la réglementation. Donc, en face de Vaitupa, on a retiré notamment l'épave de *Pua'a Roti* qui traînait là depuis dix ans, voire plus. On a également demandé aux plaisanciers qui étaient juste devant de partir de la zone, de respecter finalement les zones de mouillage — il y a plus d'une quinzaine de plaisanciers qui ont évacué la zone à la suite des actions du Port. C'est une démarche qui est toujours en cours. Il faut le savoir, on n'a pas tout réglé bien entendu, on est toujours proactif sur cette dernière, on est en train de s'attaquer notamment à la zone du parc Vairai pour que tous ces plaisanciers respectent la réglementation qui est en vigueur. Donc, sachez que l'on a cette problématique en tête.

Ensuite, sur la durée, au niveau des zones de mouillage, nous sommes en train de travailler pour en définir davantage, bien entendu, en concertation avec les communes qui seront concernées, nous avons un projet de faire passer un texte d'ici peu sur les zones de mouillage entre Raiatea et Tahaa notamment. Et à plus long terme, même si ça sera mis en œuvre normalement dès l'année prochaine, nous avons

pour objectif de mieux organiser l'utilisation du lagon en numérisant la réservation de poste à quai et de mouillage d'ici l'année prochaine. Donc, notre objectif c'est que d'ici l'année prochaine, pour tous les plaisanciers, qu'il soit rendu obligatoire de passer par une plateforme de réservation des mouillages et des postes à quai en question avant de rentrer sur le territoire, en Polynésie.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Parce que ce sont tous des gens qui ont une bonne profession, qui gagnent un bon salaire, qui ne participent pas au développement économique de notre Pays. Ils ne veulent pas payer de loyer, y en a qui terminent leur séjour trois ans ou cinq ans après, y a encore un autre qui arrive, on dirait c'est un bateau-hôtel, quoi... Donc, il faut veiller à tout cela, c'est néfaste pour l'économie de notre Pays.

Merci, merci, Monsieur le ministre.

Oui, Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Oui. Merci, Monsieur le président.

Dans la poursuite de ce que tu as dit, j'avais posé la question orale au Président du Pays en tout début de mandature et bon, sa question était partiellement satisfaisante. La tienne l'est un peu plus, on va dire, mais voilà, sache que notre préoccupation, comme l'a dit notre Président, c'est de récupérer nos lagons parce que ce sont nos garde-manger, tout simplement.

Et si l'on pouvait enlever toutes ces zones de mouillage, ce serait encore mieux. Voilà. Je sais que ce n'est pas si facile, mais est-ce qu'en termes de rentabilité, ça apporte tant que ça au Pays d'avoir des voiliers dans tous nos lagons ? Et voilà, je réitère ma question : est-ce que l'on peut annuler toutes ces zones de mouillage ? Merci.

M. Jordy Chan : Sur l'annulation des zones de mouillage, pour l'instant, cela risque d'être difficile. Je sais qu'il y a une zone de mouillage qui était prévue, une zone P6, de mémoire, qui était en face de Vaitupa, celle-là n'est plus d'actualité parce qu'il y a eu un jugement, ou en tout cas une procédure qui a invalidé finalement cette zone de mouillage. Donc sur celle-là, il n'y a pas de question à se poser.

Sur les autres, en fait, ces zones de mouillage viennent justement permettre, ou en tout cas ont pour vocation à mieux organiser l'utilisation des lagons. Car, aujourd'hui, si on élimine toutes les zones de mouillage, cela veut dire que soit on n'accueille plus du tout de plaisancier (*Rire.*) et à ce moment-là c'est la politique en matière de tourisme qui en prend un coup. Et donc, c'est au Président du Pays de se prononcer à ce propos. Mais voilà, cela aura une conséquence en matière touristique.

Et aujourd'hui, en tout cas la perception que j'ai eue des conversations avec les différentes parties prenantes dans le secteur, c'est davantage le non-respect de la réglementation qui a causé finalement ces conflits d'usage entre riverains et plaisanciers que la mise en place de zones de mouillage dédiées, en tout cas qui causent ces problèmes. Après, on va débattre bien entendu, il n'y a pas de souci sur cela. Mais effectivement cela pose une conséquence en matière touristique qu'il faut peser si on fait cela.

Le président : *Merci.* Madame Thilda, oui, vous avez la parole.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui, c'était aussi une question sur les yachts et les voiliers. Est-ce qu'on ne peut pas déterminer comme un PGA des zones spécifiques et après mettre une sorte de *numerus clausus* pour ne pas avoir trop de ces personnes-là, de ces voiliers ? Souvent, ils sont mis aussi dans la zone des 200 mètres, 300 mètres du rivage, ce qui aussi sous l'autorité du maire. Donc, par rapport à tout cela, est-ce que les communes ne peuvent pas avoir des retombées de ces taxes-là ? Ce qui serait intéressant, je ne sais pas... Maintenant, si on ne peut pas, on ne peut pas. Mais sinon, c'est de faire aussi un peu profiter les communes. Voilà.

Et après, c'était aussi par rapport au Port à sec. Est-ce qu'il y a des impôts quand ils sont dans des marinas ? Bon, quand ils sont dans des terrains privés, comment ça se passe ? Voilà. C'est un peu les questions qu'il y a autour des marinas et des zones de mouillage.

M. Jordy Chan : *Merci*, Madame la représentante.

Pour ce qui est des *numerus clausus*, c'est exactement l'esprit des zones de mouillage, on définit des zones de mouillage dans lesquelles il y a un certain nombre de mouillage qui définit le nombre de navires maximum qui puissent mouiller en même temps dans ces zones et il y a une durée également qui est fixée sur leur stationnement. En règle générale, c'est ce qui est fait.

Pour la perception par les communes d'une taxe, ou en tout cas d'une redevance — c'est une très bonne question —, c'est une direction qu'on souhaiterait discuter justement avec les diverses communes qui pourrait être prise et appliquée grâce notamment au développement de l'outil dont je parlais tout à l'heure, qui rendrait obligatoire la réservation de postes à quai ou alors de mouillage dans les diverses communes qui constituent la Polynésie française. Grâce à cet outil, on aura une réelle traçabilité du passage de tous les plaisanciers en Polynésie. Et à terme, ce qu'on souhaite, c'est permettre la perception de redevances à travers cet outil qui pourrait être redistribuées aux différentes communes. Donc c'est effectivement quelque chose, une piste sur laquelle on se penche.

Enfin, concernant les ports à sec, les marinas. Donc, quand c'est privé, c'est privé. Cela marche comme un commerce. Quand c'est sur du domaine public, je prends l'exemple de la marina Taina, ce que l'on fait, c'est que l'on met la marina en délégation de service public, c'est un contrat octroyé sur une période de 10 ou 20 ans, en tout cas sur une période qui est relativement longue, qui délègue la gestion du service public à un opérateur en contrepartie d'une redevance que ce dernier s'engage à reverser soit au Pays, soit à l'établissement, en l'occurrence le Port pour la marina Taina, tous les ans, en contrepartie de ce contrat. Donc, c'est comme ça que ça marche. En ce qui concerne la marina Taina, cela représente une somme de 100 millions par an, de mémoire, qui permet ensuite de financer soit les opérations du Port, ou alors c'est son investissement.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Je vais mettre aux voix l'ensemble de la délibération. Ceux qui sont pour ?... À l'unanimité.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Nous allons clore la séance parce que sinon, Monsieur le ministre, il vous apprécie beaucoup, c'est pour ça qu'ils continuent à vous poser des questions. *(Rires dans la salle.)*

M. Jordy Chan : *Merci bien.* *(Rire.)*

Le président : La séance est close, Mesdames et Messieurs les représentants.

(Il est 16 heures 36 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Jeanne Vaianui



LE PRÉSIDENT,



Oscar, Manutahi Temaru